

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

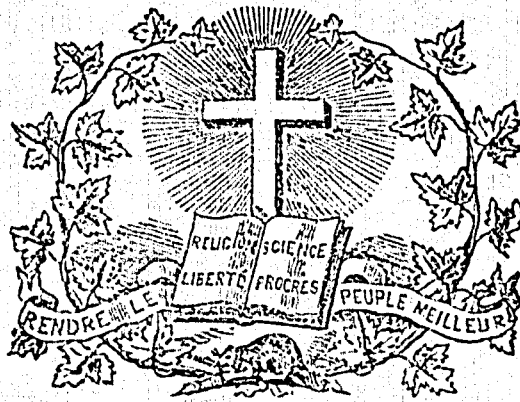
L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.



JOURNAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Volume VII.

Montréal, (Bas-Canada) Novembre et Décembre, 1863.

Nos. 11 et 12.

SOMMAIRE. — LITTÉRATURE: Poëme: Sainte Parvulos. ****. — Le Crapaud et l'Épiphème, Edle, C. Laberge. — Les pains d'Abraham et leurs monuments, par P. J. O. Chauveau. — SCIENCE: Jugement erroné de M. Relan sur les langues sauvages, par N. O. — ÉLEVATION: De l'enseignement de la lecture. — AVIS OFFICIELS: Elections de Municipalités scolaires. — Nominations: Examineur. — Commissaires d'école. — Syndic d'écoles dissidentes. — Diplômes accordés par les Bureaux d'Examineurs. — Droits offerts à la Bibliothèque du Département. — Livres manquant et ouvrages à compléter. — EDITORIAL: Nouvelle Législation. — Bibliothèque du Département de l'Instruction Publique. — Rapport du Surintendant de l'Instruction publique du Haut-Canada, pour 1862. — Vingt et unième Conférence de l'Association des Instituteurs en rapport avec l'école Normale Jacques-Cartier. — Vingt-troisième Conférence de l'Association des Instituteurs en rapport avec l'école Normale Laval. — Extraits des rapports des Inspecteurs d'école, pour 1861 et 1862, (suite). — Bulletin des publications et des réimpressions les plus récentes: Paris, Bruxelles, Québec, Montréal. — Petite Revue Mensuelle. — NOUVELLES ET FAITS DIVERS: Bulletin de l'Instruction Publique. — Bulletin des Lettres. — Bulletin des Sciences. — DIVERSTYMS OFFICIELS: Loi pour la perception des taxes d'école. — GRAVURES: Vue du monument de Wolfe et de Montcalm. — Vue du premier monument élevé à Wolfe sur les plaines d'Abraham. — Vue du nouveau monument. — Vue du monument élevé aux braves de 1760, d'après une photographie, par M. J. B. Livernois.

LITTÉRATURE.

POÉSIE.

SAINTE PARVULOS. (1)

Laissez venir à moi tous ces petits enfants ;
Le royaume des cieux est pour qui leur ressemble,
A été le doux Jésus. Les petits tous ensemble,
S'avancèrent sans crainte, émus et triomphants,
Et lui, le grand docteur, l'oracle, la sagesse,
Près de lui, tour à tour, souriant les plaça,
S'inclina tendrement et puis les embrassa,
Laisant tous les savants rire de sa faiblesse ;
Car l'homme, c'était tout aux yeux du Pharisien,
La femme peu de chose... et l'enfant n'était rien.

Laissez venir à moi toutes ces jeunes têtes,
Dit le Seigneur Jésus. Dans ses plus belles fêtes,
Du fond du tabernacle il nous appello encor ;
Il n'attend point que l'âge ait mûri nos pensées
Il les cueille en leur fleur à peine commencées,
Et tous les sôraphins avec leurs harpes d'or,
Font résonner des cieux l'harmonieuse enceinte,
Quand par vous conviés devers la table sainte,
Seigneur, en longue file, émus et triomphants,
Pour la première fois s'avancent vos enfants.

(1) Ces vers ont été composés pour être adressés, par la fille de l'auteur, à Mgr. l'Évêque de Montréal, à l'occasion de la première communion des élèves de l'Académie St. Denis, dirigée par les Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame.

Laissez venir à moi ces pauvres jeunes âmes
Dit-il encore : au ciel, assurons leur bonheur,
Avant que du démon les embûches infâmes
Ne troublent leur éclat, ne souillent leur candeur.
Et l'on voit s'envoler mille blanches colombes,
Et les mères hélas, sur de nouvelles tombes,
Ne cessent de pleurer. Les plaintes de Rachel,
Redisent dans Rama leur désespoir cruel ;
Plus d'une ne veut point dans sa colère folle,
Que la main de Dieu-même un instant la console !

Laissez venir à moi tous ces petits enfants,
Dit un jour une femme à nos anciens sauvages ;
Prêtez-moi les un peu : je vous les rendrai sages
Et meilleures, qui sait ? que les enfants des blancs.
Les blancs, les Iroquois, lui donnèrent leurs filles,
Les plus rebelles comme aussi les plus gentilles.
Son œuvre existe encor, ses desseins triomphants,
Sont inscrits radieux aux pages de l'histoire ;
Mais pour mieux assurer leur bonheur et sa gloire,
Ne cessez, Monseigneur, de bénir ses enfants.

LE CRAPAUD ET L'ÉPIHÈMÈRE.

Il était une fois, au bord du Saint-Laurent,
Par un beau jour d'été, sous un soleil ardent,
Un pauvre travailleur, venu là dès l'aurore,
Qui faisait rebondir et rebondir encore
Un lourd marteau d'acier,
Sur le flanc d'un rocher.

Mille coups impuissants retombant en cadence,
Ébranlaient les échos sur le rivage immense ;
De son bras musculeux, il martelait en vain ;
Il était aux abois !... mais que voit-il soudain ?
Le rocher, tout meurtri, s'entr'ouvrir et se fendre,
Au milieu des débris, la lumière surprendre
Un crapaud renfermé dans l'étrange cachot,
Où pressé, comprimé, comme dans un maillot,
Il avait si longtemps, en triste solitaire,
Passé sa longue vie : bien des fois centenaire,
Et pour sûr assez vieux pour avoir vu Cartier.
Hors de lui, le captif se met à gambader,
Sans mesure, sans frein, comme pris de folie, ...
Puis s'arrête, admirant la richesse infinie
Du gazon qu'autrefois, jeune et naïf enfant,
Il foulait si joyeux !... Puis encore avançant,
Il procède par bonds, puis encore il rumine,
Et se trémousse tant et si longtemps festine,
Qu'une douce langueur l'intrigant au sommeil,
Il se gonfle, s'étend, et s'endort au soleil.
Un insecte, par là, voltigeant d'aventure,
Pour se poser plus haut, le choisit pour monture ;
En sentant l'aiguillon, se réveille en sursaut,
Comme un taureau blessé, le paresseux crapaud,

— "Imprudente ! dit-il, tout rouge de colère, ...
 Tu m'oses insulter, misérable éphémère !
 Sais-tu que j'ai hanté l'Iroquois, l'Algonquin,
 Le Huron, le Sioux, et l'immortel Champlain
 Dont les deux continents se disputaient la gloire ;
 De cent féroces tribus, vu la sanglante histoire ;
 Que j'ai connu le Rat, le plus grand des guerriers,
 Et que j'ai barboté dans les plus vieux boubiers ?
 Et sans plus de respect pour mon dos séculaire,
 Toi, vil être d'un jour, à peine sur la terre, ...
 Sur lui tu t'ébattrais ! ... Tu m'oses provoquer !
 Mais sais-tu que je puis d'un seul coup te croquer ?" ...
 — "Vénéralable crapaud, lui répondit la belle,
 Vous êtes, par ma foi, d'une humeur trop cruelle ;
 A votre âge, monsieur, cela n'est pas séant ;
 De grâce, calmez-vous, et parlons sensément.
 Peut-être, de mille ans, surpassez-tu mon âge,
 Mais comment passas-tu ce temps, illustre sage ?
 Accroupi, ramassé dans le creux d'un caillou,
 Tu coulas tes beaux jours dans cet ignoble trou,
 Sans jamais des crapauds, tes proches et tes frères,
 Partager les labeurs, soulager les misères.
 Tu hantais l'Iroquois, ... mais du fond d'un ruisseau,
 Quand le Rat combattait, ... à l'abri d'un roseau
 Tu comptais les blessés. Est-ce beaucoup de gloire
 D'avoir vu de bien loin, sans danger, la victoire ?
 Je suis jeune, il est vrai : mais déjà j'ai connu
 Le travail et l'amour, le plaisir, la vertu,
 Je suis mère, déjà ; pour ma progéniture,
 Je travaille écoutant la voix de la nature,
 Courant, sautant, volant, et n'ayant de repos,
 Que je n'aie amassé la charge de mon dos.
 Si pour faire le bien, de ton cerveau rebelle
 Tu ne peux rien tirer, sers au moins d'escabelle.
 Au soleil tu brillais d'un éclat mensonger,
 Et vers toi j'accourais ; mais c'est assez flâner,
 Je retourne au travail, riant de ta colère, ...
 J'ai des ailes, vois-tu ; ... cours après l'éphémère... ?"
 L'insecte s'envola. Le reptile à l'instant,
 De rage plein, dit-on, mourut en écumant.

A quoi sert la science
 L'âge et l'expérience
 Si ce n'est pour le bien ? Les talents sont un prêt :
 A Dieu le capital, au prochain l'intérêt.

N'est-il pas sur la terre
 Muints bipèdes larngeux,
 A l'encolure fière,
 Bien plus lâches que vieux ;
 Dormant sur leur avoir, au milieu de leur vie ;
 A l'heure du danger, laissant là leur patrie,
 Quand ils sont bien repus ; mais crevant de fureur
 Quand la jeunesse veut pour eux avoir du cœur ?

CHS. LABERGE.

Les Plaines d'Abraham et leurs Monuments.

Le nom de Plaines d'Abraham se donne dans notre histoire à tout ce vaste plateau qui s'étend sous les remparts de Québec et qui se termine au sud par une côte abrupte et dentelée de petites anses sur le St. Laurent, et de l'autre par un coteau moins élevé qui le sépare de la vallée de la rivière St. Charles.

Le nom biblique, que porte cet endroit à jamais célèbre, n'a qu'un rapport très-éloigné avec le père des hébreux ; il lui vient d'un certain Abraham Martin, qui possédait autrefois une partie de cette étendue de terre et qui ne songeait guère à se faire connaître de la postérité (1).

Si du reste il n'était point si remarquable au point de vue histo-

(1) Abraham Martin dit l'Écossais, pilote, acquit par donations du 10 octobre, 1648, et du 1er février, 1652, vingt arpents de terre d'Adrien Duchesne, et par concession de la compagnie de la Nouvelle-France, le 16 mai, 1650, douze autres arpents. Sa terre était renfermée entre la rue Ste. Geneviève, qui descend vis-à-vis du cimetière protestant ; la rue Claire-Fontaine, qui passe devant l'église St. Jean ; la grande rue Saint Jean et une ligne suivant la crête du coteau Ste. Geneviève et se terminant à la descente nommée côte d'Abraham. Les deux premiers baptêmes qui sont inscrits dans les registres de la paroisse de Notre-Dame de Québec, sont ceux de deux enfants d'Abraham Martin et de Marie Langlois, son épouse. Un autre de leurs enfants, Charles Amador, fut le second natif du Canada appelé à la prêtrise, et il fut nommé chanoine à l'érection du chapitre de Québec. Outre ces renseignements, on trouve dans les *Notes*, sur les registres de Québec,

rique, ce lieu ne laisserait point que de mériter une grande réputation par la beauté du paysage que l'on y découvre. Deux grandes voies parallèles le parcourent, l'une du côté du St. Laurent, l'autre du côté de la rivière St. Charles ; la première s'appelle la *Grande-Allée* ou chemin St. Louis, l'autre le chemin de Ste. Foye.

La première passe le long d'un vaste champ de course, que le vulgaire connaît plus particulièrement sous le nom des *plaines* ; c'est là qu'à du se passer la plus grande partie de la première bataille.

De ce côté, les faubourgs n'ont pas encore envahi le plateau aussi loin que dans la direction de Ste. Foy. la Grande-Allée est à peine bordée de maisons d'un côté ; l'autorité militaire s'étant réservée de grands espaces, afin que l'on ne construise point trop près de la citadelle.

La vue n'y est point aussi étendue ; mais elle offre un coup d'œil plus singulier, surtout à l'endroit appelé *Battes-d-Nerou*, et qui fut longtemps le lieu des exécutions. De là, on voit une partie du bassin sans presque soupçonner l'existence d'une ville aussi grande que Québec, laquelle se trouve dérobée aux regards par les fortifications et les accidents du terrain. A peine quelques clochers et quelques toits de maisons révèlent-ils la présence de la vieille capitale. A gauche, le faubourg St. Jean se trouve en partie caché par la déclivité, et le faubourg St. Roch ainsi que la plus grande partie de la rivière St. Charles sont tout à fait invisibles. Les hauteurs de Lorette et de Charlesbourg, Beauport et la côte de Beauport paraissent tout rapprochés, et il semble qu'en descendant une petite côte on se trouverait de suite au milieu de ces belles campagnes dont les champs de toutes les nuances, les bosquets et les riantes et blanches habitations forment un tableau à la fois doux et austère, couronné par les Laurentides aux teintes d'un bleu sombre, dont les gorges et les découpures indiquent les régions inhospitalières qui s'étendent entre les comtés de Québec et de Montmorency et la vallée du lac St. Jean.

Si, par un jour d'automne, vous suivez cette route, tandis que des troupes paraded sur le vaste champ de manœuvre au son des clairons, et que, dans cette partie du bassin de Québec, qui est visible un peu vers votre gauche, les blanches voiles de la *flotte d'automne*, se succèdent les unes aux autres ; vous devez sentir battre votre cœur et votre esprit s'exalter aux souvenirs historiques du 1759.

Le chemin de Ste. Foy offre un spectacle un peu différent. Il était moins facile peut-être avant l'érection du monument de 1760 de s'y absorber dans la méditation des événements passés. La route est bordée de nombreuses villas, et au-dessous s'étend la vallée riche et animée de la rivière St. Charles. Les populeux faubourgs de St. Roch et de St. Sauveur, leurs chantiers de construction, les cheminées de quelques usines que l'on découvre en avançant, nous ramènent à la réalité, au présent moins héroïque et plus industriel. Et puis l'on ne tarde guère à entrer dans le grand faubourg St. Jean, qui occupe précisément le site de la terre d'Abraham Martin.

Les deux combats du 13 septembre, 1759, et du 28 avril, 1760, ont occupé presque tout le plateau ; mais on peut dire que le premier s'est surtout livré sur le chemin St. Louis et le second sur le chemin Ste. Foy.

Chaque position a aussi son monument, l'un élevé en l'honneur de Wolfe, à l'endroit même où il succombait, l'autre en l'honneur des braves de 1760, à l'endroit où se livrait le plus fort de la bataille, sur le site du moulin de Dumont.

Chacune de ces deux mémorables journées semble avoir eu sa mission providentielle.

Le combat du mois de septembre récompensait l'audace de Wolfe, châtiait les infamies du règne de Bigot et des autres manieurs d'argent, et soustrayait le pays au châtement terrible que la France elle-même allait subir pour l'immoralité et l'impunité de ce siècle.

Le combat du mois d'avril était une belle revanche accordée au petit peuple fidèle et valeureux que le désastre de l'année précédente avait si cruellement désolé ; c'était le couronnement, utile seulement au point de vue moral, de toutes les inutiles victoires remportées dans les campagnes précédentes ; c'était, enfin, un dernier titre de noblesse ajouté à tous ceux qui devaient nous concilier l'estime et le respect de nos vainqueurs.

Mais cette seconde bataille, plus considérable sous quelques

par M. Ferland, que la postérité d'Abraham Martin, sans être aussi nombreuse peut-être que celle de son patron, s'étend aujourd'hui sur une très-grande partie du pays. N'y a-t-il point aussi une bien singulière coïncidence dans les noms de l'Écossais et de Langlois, portés par les premiers possesseurs d'une terre sur laquelle les troupes anglaises et écossaises devaient plus tard jouer un si grand rôle ?

rapports que la première, a été pendant longtemps relativement inconnue, et comme jetée dans l'ombre par l'immense résultat que le 13 septembre avait acquis et que les événements subséquents confirmèrent. La mort des deux généraux, Wolfe et Montcalm, avait aussi donné à ce jour une auguste et touchante consécration, participant du martyre et de l'apothéose qui, plus que toute autre circonstance, était propre à frapper vivement toutes les imaginations. Quel beau sujet, en effet, pour la poésie et la peinture, ces auxiliaires si puissants de l'histoire!

Ce fait, assez rare, de deux armées privées de leur chef au milieu de la bataille, s'était déjà vu dans nos guerres. M. de Beaujeu et le général Braddock, avaient tous deux succombé à la journée de la Monongahéa, et cette fois là, comme aux Plaines d'Abraham, celui dont l'armée devait être victorieuse, était tombé le premier.

Tout concourait du reste à faire de la bataille du 13 septembre un grand événement historique. L'Europe, depuis ce temps, n'a guère su de nous autre chose. La chute de Québec, non-seulement décidait de la grande rivalité de la France et de l'Angleterre en Amérique, mais encore elle ajoutait un immense prestige à la Grande-Bretagne, en lui assurant pour toujours, vis-à-vis de la France, la suprématie maritime qu'elle possédait déjà; chose dont on n'a compris toute l'importance que plus tard, lorsque Lemer cier a pu écrire :

"Le trident de Neptune est le sceptre du monde."

Cet événement hâta, il est vrai, la révolution américaine qui devait diviser l'empire des mers; mais s'il est certain que c'est au détriment de l'Angleterre, il est encore douteux que ce soit au profit de la France.

Bien des choses avaient conspiré pour le succès de Wolfe, en dépit des obstacles insurmontables qui semblaient se dresser devant lui. L'arrivée de la flotte, saine et sauve, dans le port de Québec, après que plusieurs autres expéditions navales eussent échoué devant les difficultés de la navigation du golfe et du fleuve, le peu de succès des brûlots formidables qui avaient été préparés à grands frais, ces circonstances presque merveilleuses avaient été suivies d'autres plus merveilleuses encore. Ainsi, après avoir été défaits à Montmorency, où ils avaient essayé de déloger l'aile gauche de l'armée du général Montcalm, après avoir dévasté l'île d'Orléans et une grande partie de la côte du sud et impitoyablement bombardé et incendié Québec, sachant que les seuls points abordables de la rive nord au-dessus de cette ville étaient gardés par le colonel Bougainville, qui, à la Pointe-aux-Trembles, avait repoussé deux fois le général Murray, ce fut, pour les chefs de l'armée anglaise, une heureuse inspiration que celle de risquer un débarquement dans un endroit que Montcalm croyait inaccessible. Le succès des diverses feintes qui consistaient à simuler une attaque au Cap-Rouge et une autre sur le camp de Beauport, l'obstination de Montcalm, qui ne voulait point diminuer ses forces à Beauport, affirmant toujours que le moindre détachement suffirait à culbuter l'ennemi s'il osait gravir la côte escarpée qui borde le St. Laurent au-dessus de Québec, l'heureux stratagème par lequel Wolfe sut faire passer ses troupes pour un convoi de ravitailllement attendu à Québec et tromper ainsi la vigilance des sentinelles françaises, enfin, l'ineptie de Vergor, qui commandait le poste en haut de la côte, à l'endroit du débarquement; toutes ces choses forment un enchaînement bien étonnant et qui a frappé les écrivains anglais tout les premiers. Le tout fut couronné par l'imprudence et la précipitation avec lesquelles le général Montcalm livra la bataille, avec une partie seulement de son armée, sans attendre les troupes de la garnison et le corps d'armée de Bougainville, qu'il pouvait faire revenir du Cap-Rouge de manière à mettre les Anglais entre deux feux.

Aussi, malgré l'incontestable valeur des milices canadiennes et des troupes françaises, l'armée de Wolfe, supérieure en nombre et commandée avec plus de sang-froid, ayant pour elle la nécessité de vaincre, (car reculer était chose impossible,) eut-elle en peu de temps vaincu ses ennemis.

Outre la mort des deux chefs, la bataille fut, comme toutes celles de cette époque, meurtrière surtout pour les officiers. Plus de mille hommes manquaient à l'armée française, tués ou mis hors de combat, et près de 250 prisonniers avaient été faits par les Anglais. Ceux-ci n'accusent, dans leurs dépêches, que 71 morts et 593 blessés. Parmi les blessés se trouvaient le général Monckton, commandant en second, ce qui fit passer le commandement entre les mains du général Townshend, le général Carleton, qui fut depuis si longtemps gouverneur de la colonie, et l'adjutant-général Barré.

Du côté des Français, les deux officiers qui commandaient en second, M. de Senezergues et M. de St. Ours, moururent de leurs

blessures; un grand nombre d'autres officiers furent tués ou dangereusement blessés. (1)

Tout ce qui se passa à la suite eut le même caractère de fatalité pour la France. Les débris de l'armée battue, les troupes qui étaient restées au camp de Beauport et celles de Bougainville, au Cap-Rouge, réunies sous le commandement du chevalier de Lévis, descendu en toute hâte de Montréal, formaient encore une masse imposante et auraient pu tenter, avec bonheur, une seconde affaire. De Lévis n'en doutait point, et, après s'être concerté avec M. de Vaudreuil, il fit dire à M. de Ramesay et à la garnison de tenir bon. Ce dernier était certainement un homme de mérite, et il appartenait à une famille dont tous les membres avaient fait bon marché de leur vie au service de la France; cependant, sous l'impression pénible qu'avait causée la mort de Montcalm et pressé par les marchands, il céda, malgré les avis, ou plutôt les ordres de ses supérieurs, et il conclut une capitulation, qui lui avait été accordée par le général Townshend, trop heureux d'en finir aussi aisément. Dans le conseil de guerre, qui fut tenu chez M. Daine, maire et lieutenant de police, un seul des officiers de la garnison, M. de Piedmont, jeune homme dont le nom, dit M. Garneau, mérite d'être conservé, s'opposa à la reddition de la place. (2)

Le général de Lévis, furieux de voir ainsi frustrer ses légitimes espérances, s'en exprima de la manière la plus énergique. Mais s'il ne put de suite venger l'aïllon que la France venait de recevoir, s'il ne lui fut pas même donné, plus tard, de reprendre Québec, du moins une éclatante revanche illustra son nom, auquel la postérité vient de rendre de tardifs, mais de glorieux hommages.

De retour à Montréal avec M. de Vaudreuil, il expédia en France M. LeMercier sur un navire qui, par une chance inexplicable, traversa la flotte anglaise à Québec sans encombre; et il ne songea plus qu'à se préparer pour attaquer cette ville au printemps, afin de s'en emparer et d'y recevoir les secours qu'il sollicitait avec instance. Comme deux autres armées étaient entrées dans la colonie, l'une par l'ouest et le fort Niagara, dont elle s'était emparé, l'autre par le lac Champlain, la domination française se trouvait réduite à l'espace compris entre le fort Jacques-Cartier, à la rivière de ce nom, près de Québec, l'île-aux-Noix et le fort de Lévis, à la tête des rapides du St. Laurent. Les postes que la France possédait dans l'intérieur, à l'ouest et au sud-ouest, se trouvaient isolés et comme perdus. Le territoire conquis, surtout aux environs de Québec, était ravagé et dévasté de la manière la plus cruelle. Sept ou huit mille hommes étaient tout ce que M. de Lévis pouvait réunir, en y comprenant des vieillards et des adolescents, et il n'avait qu'une artillerie de siège insuffisante. Ne point désespérer dans un tel état de choses, c'était d'un incroyable héroïsme. De fait, si le général Murray eût soupçonné que la France n'enverrait point de renforts, et s'il eût connu le véritable état des choses, il fut resté dans ses retranchements et n'eut point risqué une défaite inutile à son vainqueur.

Si les grandes actions se mesurent à la difficulté de l'entreprise, à l'exaltation du sentiment qu'il faut pour les tenter, la bataille du 28 avril mérite que l'histoire accorde au chevalier de Lévis une place au moins égale à celle de Wolfe. Il n'a pas tenu qu'à lui de mourir au milieu de sa victoire; mais il n'en a été que plus malheureux; le sort de Wolfe lui eût épargné la douleur de voir son triomphe inutile et la cour de France l'abandonner avec une si cruelle lâcheté; il n'aurait pas eu à souffrir les tortures morales qu'il dut éprouver lorsque, enveloppé dans Montréal par trois armées anglaises, il vit refuser les honneurs de la guerre à la

(1) Ce fut le cas dans beaucoup de combats livrés en Canada. Aux commandants Beaujeu, Braddock, Montcalm, Wolfe, Senezergues, St. Ours, on peut ajouter le général Montgomery, tué sous les murs de Québec, et le général Brock, tué ainsi que son aide-de-camp, le colonel McDonald, au moment de leur victoire sur les hauteurs de Queenston. Deux monuments ont été successivement élevés à ce dernier général; le premier ayant été détruit pendant l'insurrection de 1837. Le nouveau monument est certainement le plus beau qu'il y ait sur ce continent. Pour sa description, voyez notre journal anglais du mois d'octobre, 1859.

(2) Mais on ne conserve pas un nom si aisément. La copie des *Documents de Paris* à Albany porte Piedmont. Quelques personnes ont cru que c'était peut-être Firmont. M. l'abbé Ferland a trouvé à Paris une lettre de M. de Vaudreuil, où il dit que l'artillerie était dirigée par M. le Chevalier Lemercier et par M. Firmont. Le nom de Firmont ne serait pas malheureux. Le Dr. O'Callaghan, dans une note, dit que c'est le même qui est nommé "Jacan de Piedmont," dans un mémoire publié par la société Lit. et Hist. de Québec. Mais le commandeur Viger a corrigé l'exemplaire de ce mémoire qui lui appartenait, pour mettre *De Firmont*. C'est un point à éclaircir en France, et il en vaut la peine. Dans les *Documents de Paris*, (copie d'Albany) on trouve en d'autres endroits le *Sieur Jacquesau*, capitaine d'artillerie, qui paraît être le même que "Jacan de Piedmont" ou "de Piedmont."

poignée de braves qu'il commandait, menaça de se retirer avec eux dans l'île de Ste. Hélène pour s'y défendre jusqu'à la dernière extrémité, et ne posa les armes que sur l'ordre formel de M. de Vaudreuil.

Les contre-temps, grands et petits, ne manquèrent point non plus dans cette nouvelle expédition. Lévis dut remonter le long de la rivière du Cap-Rouge, trop bien défendue à son embouchure, et déboucher, à la pluie et au tonnerre, sur les hauteurs de Ste. Foye par les marais de la Suède. Murray avait été prévenu de son arrivée, qu'il croyait secrète, et il trouva plus de 2000 hommes rangés sur le plateau, où il avait du reste tant de difficulté à s'établir.

L'espèce de malheur qui s'attachait à chaque instant à la cause de la France, dans les plus petits détails, a été vivement sentie par tous les écrivains contemporains, et la Religieuse de l'Hôpital Général, qui nous a laissé une relation du siège de Québec (3), en a été surtout frappée.

Parlant de l'aventure extraordinaire du canonier de l'armée de Lévis, recueilli sur les glaces dans le port de Québec, elle dit : "Le pauvre homme, saisi et effrayé des risques qu'il venait de courir, ne fut pas en état de dissimuler ; il dit avec franchise qu'il était un des canonniers de l'armée, qui était à deux lieues de Québec ; qu'en voulant monter un canon, le pied lui avait manqué ; que la glace l'avait emporté et fait dériver malgré lui ; jusque-là, la marche de l'armée avait été secrète. Pour le moment, ce secret développé nous parut de mauvais augure, et dirigé par une puissance à laquelle on ne put s'opposer."

Et plus loin : "Notre armée, ignorant le trait de Providence qui venait de se passer à l'avantage de l'ennemi, continua sa marche. La nuit du 27 au 28 fut des plus terribles. Le ciel semblait vouloir combattre contre nous. Le tonnerre et les éclairs, peu communs dans cette saison en ce pays, nous annonçaient par avance les coups de foudre auxquels les nôtres allaient être exposés. La pluie, qui tombait à seaux, et les chemins impraticables par la fonte des neiges, ne lui permettaient point de marcher en ordre. M. de Bourglamarque, second général des troupes de terre, se trouva à la vue des ennemis, à la tête des premiers bataillons, sans avoir eu le temps de les ranger."

Le chevalier de Lévis arracha, pour bien dire, cette dernière victoire à la Providence ; car les avantages étaient tous du côté de l'armée de Murray, dont les forces, quoiqu'en aient dit plusieurs écrivains, étaient à peu près égales aux siennes.

À la bataille du 13 septembre, Montcalm avait sa droite sur le chemin de Ste. Foye, et sa gauche sur le chemin St. Louis, à la hauteur des Buttes-à-Neveu. Wolfe lui faisait face sur toute la ligne et commandait en personne, à la droite, les grenadiers de Louisbourg ; ce fut en chargeant à leur tête qu'il reçut les coups de feu dont il mourut.

À la bataille du 28 avril, le général Murray avait aussi étendu sa ligne sur la plus grande partie du plateau, sa droite s'appuyait

au coteau Ste. Geneviève, sa gauche à la falaise qui borde le St. Laurent.

Le 28 avril, les Anglais attaquèrent les premiers, jouant le rôle qu'avait joué les Français le 13 septembre.

Mais il y avait cette immense différence qu'au 13 septembre, les Anglais étaient déjà bien établis et bien rangés en bataille, lorsque l'armée de Montcalm, après avoir laissé en toute hâte le camp de Beauport, arriva sur les plaines ; tandis que, le 28 avril, l'armée du général Lévis n'avait pas encore pris position lorsqu'elle fut attaquée ; de plus, elle devait être excédée de fatigues, ayant passé deux jours en marche ou en escarmouches par un temps affreux.

Lévis n'avait que 3 pièces d'artillerie à opposer à 22 bouches à feu.

Aussi le dernier combat fut-il plus acharné que le premier. La lutte fut surtout terrible au centre où se distingua M. de Repentigny à la tête des milices de Montréal et sur l'aile gauche de l'armée française, au moulin de Dumont, abandonné, pendant la nuit, aux troupes françaises, que celles-ci avaient évacuée à leur tour et que les grenadiers de la reine, sous le commandement de M. d'Aigu

guelles, reprirent après un combat furieux contre les montagnards écossais de col. Frazer. La déroute de l'aile gauche de l'armée anglaise, vivement attaquée par le colonel Poularier, à la tête du Royal Roussillon, et par M. de St. Luc avec un corps de Canadiens, décida du sort de la bataille.

On ne s'accorde point sur le nombre des tués et des blessés pas plus que sur le nombre des troupes engagées. On peut dire, cependant, que près de 3000 hommes furent mis hors de combat, ce qui est une forte proportion sur le nombre des combattants. (4)

Dans sa perte, l'armée française comptait cent quatre officiers tués ou blessés ; parmi les premiers se trouvait le brave colonel Bécarme, qui commandait un des bataillons de la milice de Montréal, et parmi les derniers, M. de Bourlamaque, qui commandait l'armée en second.

Tels sont, en peu de mots, les deux événements qui ont illustré les plaines d'Abraham.

Ce ne fut que longtemps après que l'on songea à en perpétuer la mémoire par des monuments. Le professeur Sil-

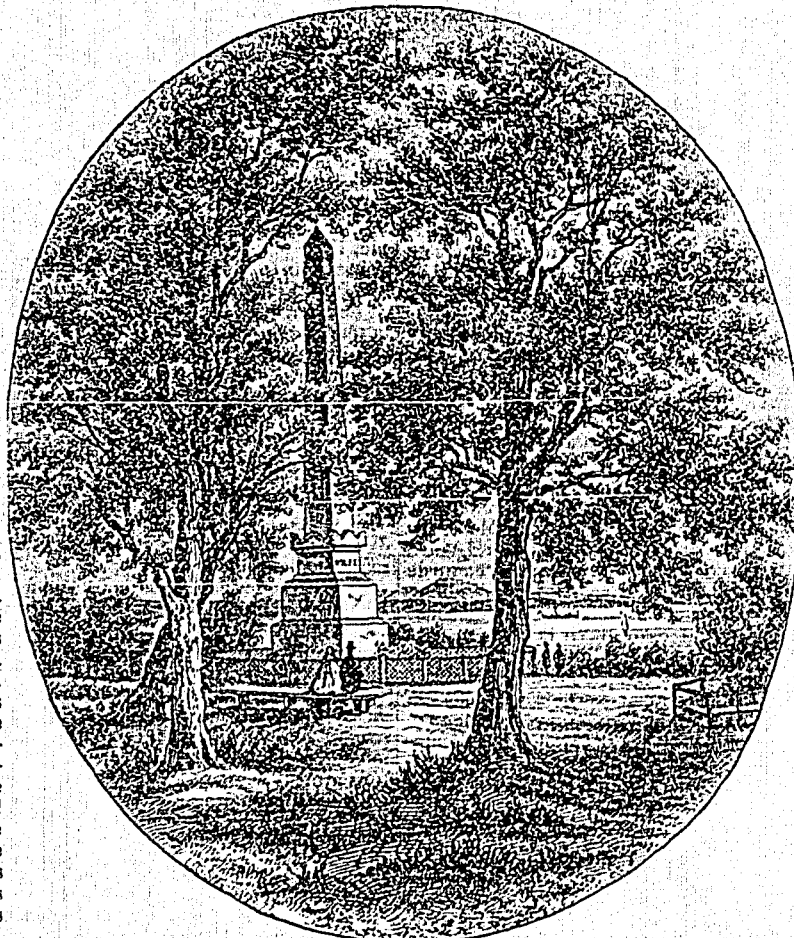
liman, lorsqu'il visita Québec, en 1819, fut étonné de ne trouver d'autres souvenirs de Wolfe que la curieuse statue en bois peinte qui se voit dans une niche au coin de la rue du Palais. "Quand j'exprimai, dit-il, ma surprise à un officier de l'armée anglaise, il me fit observer (ce qui aurait dû me flapper moi-même si j'y eusse réfléchi quelques instants) qu'il fallait tenir compte des sentiments de la population française, et que l'érection d'un monument à la gloire du général Wolfe pourrait l'offenser."

Quelques années plus tard, Lord Dalhousie, par une heureuse et noble inspiration, sut honorer à la fois la mémoire de Wolfe et celle de Montcalm. Le 1er de novembre, 1827, il convoqua, au

(3) Mémoires Historiques publiés par la Société Littéraire et Historique de Québec, 2e volume.

On trouve aussi cette relation en brochure, publiée chez Carey, 1855.

(4) M. de Vaudreuil dit, dans sa dépêche, (Documents de Paris) : "M. de Lévis estime la perte des Anglais de 12 à 1500 hommes, et l'ennemi en convient lui-même. La nôtre ne saurait être beaucoup moindre." Ce qui donnerait de 2400 à trois mille hommes tués et blessés.



Château St. Louis, une assemblée des citoyens, y prononça un discours et nomma un comité chargé de l'exécution de son projet. Le 27, il posa solennellement la première pierre du monument qui se voit dans le jardin du gouvernement. Ce site fut alors préféré à celui des Plaines d'Abraham, parce que l'on se proposait d'élever une colonne à l'endroit où, d'après la tradition, Wolfe mourut entouré de quelques-uns de ses officiers. Le site choisi offrait plusieurs avantages; celui de frapper d'abord la vue de l'étranger et de tenir constamment sous les yeux de la population les noms des deux héros. Placée au milieu d'arbres déjà vieux, quoique encore très-beaux et verdoyants, commandant la vue de toute la rade, l'obélisque de Wolfe et de Montcalm est un des objets qui se gravent le plus fortement dans la mémoire de tous ceux qui visitent Québec. (1)

La cérémonie de la pose de la première pierre fut faite avec une grande pompe civile et militaire; une courte allocution fut prononcée par Lord Dalhousie, et des discours en forme de prière par l'aumônier, (chaplain,) de la garnison, le Dr. Mills, et par l'aumônier provincial, le Dr. Harkness. Un ancien compagnon d'armes de Wolfe, M. Thompson, alors âgé de 95 ans, fut invité, par Lord Dalhousie, dans les termes les plus flatteurs, à donner sur la pierre les trois coups d'usage. (2)

Le monument a, en tout, 65 pieds de hauteur. Sur le cénotaphe, au bas de l'obélisque, est cette belle inscription, due au Dr. Fisher :

Mortem Virtus Communem
Famam Historia
Monumentum Posteritas
Dedit.

Cette inscription est du côté du fleuve. En arrière est celle-ci :

Hujusce
Monumenti in Virtutum Illustrium Memoriam
WOLFE ET MONTCALM
Fundamentum P. C.
Georgius Comes de Dalhousie
In Septentrionalis Americæ Partibus
Ad Britannos Pertinentibus
Summam Rerum Administrans ;
Opus per Multos Annos Prætermissum
Quid Duci Egregio Convenientius ?
Auctoritate Promovens, Exemplo Stimulans
Munificentia Fovens
A. S. MDCCCXXVII
Georgio IV Britanniarum Rege.

Du côté du nord on lit, le nom de MONTCALM, et du côté du sud celui de WOLFE, l'un et l'autre en gros caractères.

Deux monuments à la mémoire de Wolfe ont été élevés en Angleterre, l'un dans sa paroisse natale, Westerham, dans le comté de Kent, et l'autre dans l'église de Westminster, aux frais de l'État et sur un vote de la Chambre des Communes du 21 de novembre, 1759. La prise de Québec avait été annoncée au Parlement par les Commissaires du Roi, dans le discours d'ouverture, le 13 de novembre, dans les termes suivants : " La conquête de tant de places importantes en Amérique, ainsi que la défaite de l'armée française en Canada et la prise de Québec, capitale de ce pays, font le plus grand honneur au courage et à l'habileté des officiers de l'armée et de la marine, et jettent le plus grand éclat sur l'intrépidité de nos troupes."



Lord Aylmer voulut que l'endroit même où le héros anglais mourut fut aussi consacré par un monument, et il y fit ériger une petite colonne tronquée avec cette simple inscription :

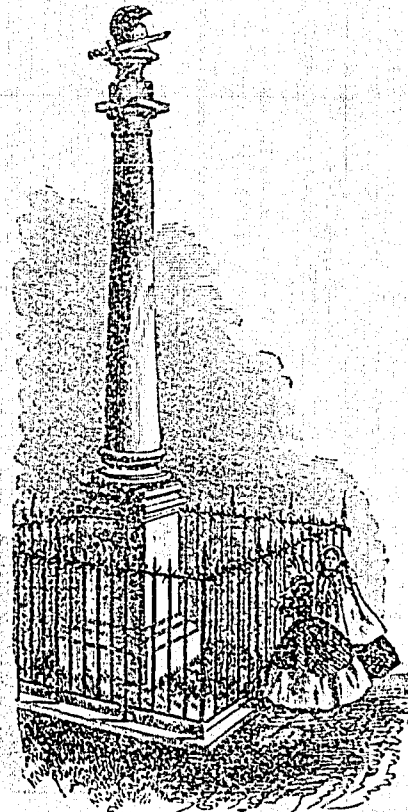
(1) Le dessin en fut fait par le Capt. Young, du 79e, ou " Cameron Highlanders."

(2) M. Thompson est mort en 1830, dans sa 98e année.

Hæc dicit
WOLFE
Victoriosus
Sept. XIII
MDCCCLIX

On lit dans le grand ouvrage de Bouchette, qu'un des quatre blocs de granit que le major Holland, alors arpenteur-général, avait placés sur les Plaines d'Abraham pour y indiquer la méridienne qu'il y avait tracée, occupe précisément le coin d'une redoute où Wolfe expira. Il n'y avait donc pas à s'y tromper. On trouve, sur les plaines, un grand nombre de ces blocs erratiques de gneiss, de granit, ou de hornblende, qui paraissent appartenir à la formation des Laurentides; et le lieutenant Baddley, dans sa description géologique des environs de Québec, a dit, avec raison, qu'une pyramide, composée de ces énormes pierres, formerait peut-être le plus beau monument qu'on pût élever aux héros du 13 septembre. Toutefois, cette idée ne fut point suivie, et lorsque le monument de Lord Aylmer commença à tomber en ruines, tant à cause du climat que de l'absence de toute protection contre les vagabonds qui se sont assez longtemps donné rendez-vous dans les environs de ce lieu célèbre, une colonne, surmontée d'un casque et d'une épée antiques, fut élevée par l'armée anglaise. Voici l'inscription que porte le piédestal de la nouvelle colonne, en sus de la première qu'on y a copiée.

" This pillar was erected by the British Army in Canada, A. D. 1819. His Excellency, Lieutenant General Sir Benjamin d'Urban being Commander of the Forces, to replace that erected by Governor General Lord Aylmer in 1812, which was broken and defaced, and is deposited beneath."



Lord Aylmer suivit en outre l'exemple de Lord Dalhousie, et, dans sa sollicitude pour la mémoire de Wolfe, il n'oublia pas non plus celle de son illustre rival. Comme la tombe de Montcalm attendait encore l'épithaphe composée, peu de temps après l'événement, par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, dont ce héros était membre, il fit mettre, dans l'église des Ursulines, un marbre portant ces brèves et sublimes paroles :

Honneur à Montcalm !
Le destin, en lui dérobant la victoire,
L'a récompensé par une mort glorieuse.

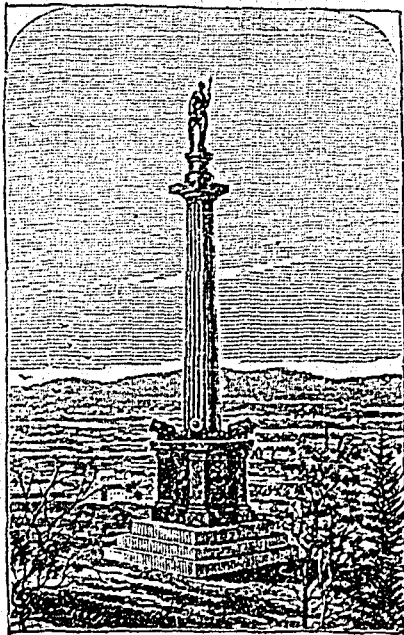
A l'anniversaire séculaire de l'événement, les citoyens de Qué-

bec eurent la satisfaction de placer, près du chœur de cette église, un cénotaphe de marbre blanc portant les armes des Montcalm et l'inscription de l'Académie. Le marbre que M. de Bougainville avait expédié, au Canada, en 1761, avec la permission du Roi d'Angleterre, ne s'est jamais rendu à sa destination; on croit que le vaisseau à bord duquel il fut mis fit naufrage.

Cette inscription, toutefois, (dont on trouvera le texte latin dans notre journal anglais, et le texte français dans notre journal français de septembre, 1859,) mentionne une circonstance qui est fort contestée, celle de la fameuse bombe qui aurait creusé d'avance la sépulture de Montcalm.

Le souvenir de la seconde bataille des Plaines d'Abraham a été, pour bien dire, évoqué par le beau chapitre que M. Garneau lui a consacré dans son *Histoire du Canada*: et la découverte de nombreux ossements, près du chemin de Ste. Foye, suggéra à la Société St. Jean-Baptiste de Québec l'idée d'élever une colonne à la mémoire de Lévis et de Murray, et à celle des braves qui combattirent sous leurs ordres. Trois imposantes cérémonies ont permis à plusieurs représentants successifs de notre gracieuse souveraine de prendre part à ce grand acte de justice. Le général Rowan, le 5 juin, 1854, à l'occasion de la cérémonie funèbre par laquelle on donna la sépulture chrétienne aux ossements retrouvés; Sir Edmund Head, le 19 juillet, 1855, lors de la pose de la première pierre, et, enfin, Lord Monck, le 19 octobre dernier, lors de l'inauguration du monument complété par la statue donnée par le Prince Napoléon, ont noblement terminé l'œuvre commencée par Lord Dalhousie et continuée par Lord Aylmer.

La présence du commandant Belvéze, en 1855, avec l'équipage du premier vaisseau de guerre français qui ait remonté le St. Laurent depuis la cession du pays, et, cette année, celle du baron Gaufrée Boilleau, le premier consul général que la France ait accredité en Canada, sont aussi deux coïncidences on ne peut plus heureuses.



Le nouveau monument consiste en une colonne de bronze cannelée placée sur un piédestal de belles proportions, qui repose lui-même sur une base en pierre. Une statue de Bellone la couronne: elle porte la lance et le bouclier mythologiques et est tournée vers cette partie du champ de bataille qu'occupait l'armée française. Quatre mortiers en bronze sont placés à chaque coin du piédestal. La face qui regarde le chemin de Ste. Foye porte cette inscription: "AUX BRAVES DE 1760—ÉRIGÉ PAR LA SOCIÉTÉ ST. JEAN-BAPTISTE DE QUÉBEC, 1860." Du côté de la ville, le nom de MURRAY se lit au-dessus des armes et des emblèmes de l'Angleterre; du côté de la campagne, celui de LÉVIS, au-dessus des armes et des emblèmes de la vieille France. En arrière, se trouve un bas-relief représentant le moulin de Dumont et les armes et les emblèmes du

Canada (1). La statue a 10 pieds de hauteur, et le monument en a 75 en tout.

Rien ne manque plus aujourd'hui à la gloire des combattants du dernier siècle, de ceux qui ont été les nobles instruments de la Providence dans les plus grands événements de notre histoire. Le Canada a racheté sa longue indifférence, et il est démontré, une fois de plus, que ce n'est pas une vaine formule dont on se sert lorsqu'on en appelle tous les jours à la justice de la postérité.

PIERRE J. O. CHAUVÉAU.

SCIENCE.

Jugement erroné de M. Ernest Renan sur les langues sauvages.

Voici en quels termes s'exprime cet écrivain si tristement fameux, dans un de ses trop nombreux ouvrages, lequel n'a pourtant pas laissé d'être couronné par l'Académie:

"On n'a pas un seul exemple d'une peuplade sauvage qui se soit élevée à la civilisation. Il faut donc supposer que les races civilisées n'ont pas traversé l'état sauvage, et ont porté en elles-mêmes dès le commencement le germe des progrès futurs. Leur langue n'était-elle pas, à elle seule, un signe de noblesse et comme une première philosophie? Imaginer une race sauvage parlant une langue sémitique ou indo-européenne, est une fiction contradictoire à laquelle refusera de se prêter toute personne initiée aux lois de la philologie comparée et à la théorie générale de l'esprit humain."—(Renan. *Hist. général et système comparé des langues sémitiques.*)

On est peiné en lisant ces lignes, surtout quand on a connu particulièrement celui qui les a écrites. A un ton aussi irascible, à un style aussi prétentieux, certes on ne reconnaîtrait pas cette douce et timide réserve qui distinguait M. Renan encore jeune, encore ecclésiastique. On voit au changement de ses allures, que l'ancien séminariste a tout à fait changé de maîtres. Ce ne sont, en effet, dans l'un et l'autre volume de l'ouvrage cité, presque à chaque page, que des assertions plus ou moins hardies, des affirmations sans preuves, des propositions contraires à la Révélation ou opposées à la croyance générale, le plus souvent beaucoup de grands mots dans des phrases alambiquées; en un mot, le style nébuleux des modernes critiques d'Allemagne. Telle est la source où M. Renan est allé puiser ses inspirations. La philosophie allemande a remplacé pour lui les leçons trop modestes, il faut croire, de M. Gotofrey, (1) et son professeur d'Hébreu, M. Lehir, en grande estime pourtant parmi les savants, a dû céder la place aux rationalistes et aux Exégètes de l'Allemagne moderne.

Ainsi, entre autres exemples, M. Renan a embrassé l'opinion erronée de quelques philologues d'outre-Rhin, relativement à ce qu'ils sont convenus d'appeler les *langues sauvages*. "Chez les nations sauvages, dit l'un de ces philologues, (2) la langue se morcelle en une multitude d'idiomes aussi vagues et aussi mobiles qu'ils sont bizarres et incohérents; chez les nations civilisées au contraire, la langue se perfectionne. C'est ainsi que les idiomes de l'Europe ont tous une physionomie commune, tandis que ceux des naturels de l'Amérique diffèrent presque dans chaque bourgade..." Un peu plus loin, ce même auteur avance tout simplement que les langues sauvages ne sont autre chose que des "cris discordants." A ces citations, on pourrait en ajouter bien d'autres; mais celles-ci suffisent pour montrer combien c'est une chose triste que des hommes de talent, des hommes pleins de science, non contents de parler de tout ce qu'ils savent, veillent encore parler et parler perlinement de choses dont ils n'ont pas la moindre idée.

Car c'est n'avoir pas la moindre idée des langues d'Amérique que de s'imaginer qu'elles ne sont que des *cris discordants*, qu'elles diffèrent presque dans chaque bourgade, qu'elles sont vagues, mobiles, bizarres, incohérentes. Dites plutôt le contraire de cela, et vous serez dans le vrai.

(1) Le dessin de ce monument a été fait par M. Charles Baillargé. Notre gravure par M. Walker est faite sur une photographie de M. Livois. On trouvera, dans notre dernier journal anglais, un compte-rendu détaillé de la cérémonie de l'inauguration, emprunté à *Morning Chronicle*, ainsi que les discours et les poésies composés pour cette occasion.

(2) Feu M. Gotofrey, mort dans l'exercice du St. Ministère, durant le terrible typhus de 1847, et dont la perte fut vivement sentie de toute la population catholique de Montréal, avait été le professeur de philosophie de M. Renan, au séminaire d'Issy.

(2) Eichhoff.

Et que dirait M. Renan, si on lui montrait, non pas seulement une race sauvage, mais plusieurs races sauvages parlant une langue au moins aussi belle, pour ne pas dire plus belle que n'importe quelle langue sémitique ou indo-européenne? En présence d'un tel phénomène, changerait-il de sentiment, ou bien, parce qu'il est initié aux lois de la philologie comparée et à la théorie générale de l'esprit humain, persisterait-il à ne voir là qu'une fiction contradictoire?

Qu'il prit ce dernier parti, nous n'en serions pas très-étonnés.

Car, hélas! on peut s'attendre à tout d'un homme pour qui les vérités les plus saintes et les plus incontestables, ne sont que des imaginations et des mythes; d'un homme qui, entiché d'un système, s'efforce de faire passer pour autant de réalités les vaines inventions de son esprit, et ne voudrait rien moins que substituer son propre enseignement aux enseignements que Dieu lui-même a daigné nous donner dans ses saintes écritures.

Mais quant à ceux d'entre les philologues qui ne mettent pas leur propre esprit au-dessus de l'esprit de Dieu et de son Eglise, nous sommes assurés d'avance qu'ils ne manqueront pas de trouver dans les langues sauvages d'Amérique ce que M. Renan admire si fort dans celles des races civilisées, et qu'il appelle un *signe de noblesse, et comme une première philosophie*. Frappés de la prodigieuse fécondité de ces langues, ils rendront gloire à Dieu qui seul a pu en être l'auteur, et ils se demanderont à eux-mêmes, si les diverses nations qui les parlent ne porteraient pas, elles aussi, en elles-mêmes la germe des progrès futurs; s'il est bien certain qu'un peuple sauvage l'a toujours été et le sera toujours, s'il est nécessairement sauvage et ne peut cesser de l'être, et si une nation civilisée ne pourrait pas tomber dans la barbarie et dans l'état sauvage.

Un membre de l'Institut de France, honoré par le gouvernement de plusieurs missions scientifiques, auteur de plusieurs ouvrages, ayant à son service les presses de l'imprimerie impériale, entretenant une correspondance active avec les savants du monde entier, et pour tout dire, en un mot, M. Renan! pourra, sans grande témérité, s'aventurer à énoncer certaines propositions du genre de celles-ci:—*Les langues des races sauvages ne sauraient entrer en parallèle avec celles des races civilisées. Imaginer une race sauvage parlant une langue sémitique ou indo-européenne, est une fiction contradictoire. Chez les nations sauvages, la langue se morcelle en une multitude d'idiomes aussi vagues et aussi mobiles qu'ils sont bizarres et incohérents. Les langues américaines ne méritent pas de fixer l'attention des linguistes, attendu qu'elles ne sont qu'un composé de cris discordants.*

M. Renan est à peu près assuré de ne pas trouver un seul contradicteur parmi ses confrères de l'Institut, dont, quelques-uns peuvent, comme lui, posséder un certain nombre de langues sémitiques ou indo-européennes, mais dont aucun, probablement, ne connaît guère les langues du nouveau monde. A plus forte raison n'a-t-il rien à redouter du commun des lecteurs, et peut-il espérer qu'en matière de linguistique sauvage, ses assertions les plus gratuites passeront sous les yeux du public sans soulever la moindre difficulté et sans exciter le plus léger soupçon sur leur exactitude. Qui en effet, connaît en Europe, les langues, par exemple des naturels de l'Amérique Septentrionale, le Sionx, le Potawatomis, le Illon, l'Iroquois, l'Algonquin, l'Abénaquis, le Micmac, le Neskopi? Tout ce que nos savants transatlantiques peuvent en savoir, ils l'ont puisé malheureusement d'ordinaire, dans des sources bien peu sûres, c'est-à-dire aux renseignements nécessairement très-inexactes des voyageurs et des touristes; (1)

Cela étant, M. Renan croit pouvoir, tout à son aise, déverser son arrogant mépris et sur les races sauvages et sur leurs idiomes.

Si la chose ne tirait pas à conséquence, c'est-à-dire, si la reli-

gion elle-même ne se trouvait pas attaquée, nous aurions continué à garder le silence et à contenir l'envie que nous avons depuis longtemps de causer un peu de confusion, s'il est possible, à cet inqualifiable présomptueux, dont l'orgueil s'accroît d'heure en heure; et qui, tout récemment, vient d'épouvanter le monde chrétien par ses blasphèmes contre la personne adorable de notre divin Rédempteur, dans une nouvelle éclabration malheureusement devenue trop fameuse. Car, il ne faut pas s'y tromper, dans cette question assez futile, en apparence, des langues sauvages, la religion, la foi elle-même est en jeu. En effet, la foi repose sur la parole de Dieu comme sur son fondement; mais, si ce fondement est ébranlé, tout l'édifice s'écroule. Or tel est le but des efforts de nos modernes rationalistes; ils veulent à tout prix renverser de fond en comble la religion révélée; et, pour réussir dans leur dessein criminel, ils emploient toutes les ressources de leur esprit et mettent à contribution toutes les sciences et découvertes modernes, dans le chimérique espoir de trouver en défaut la vérité de nos Saintes Ecritures et de saper ainsi l'édifice par sa base. Ainsi, pour nous borner à un seul exemple, afin de ne pas sortir de notre sujet, c'est un fait incontestable, puisqu'il est appuyé sur le témoignage exprès de l'Ecriture, que tous les hommes répandus sur la surface du globe, descendent de Noé, et, par Noé, remontent jusqu'à Adam. Mais voici le philologue Renan qui, enfilé de son érudition germanique, traite ce fait divin de fiction; pour mieux réduire ses lecteurs; il s'élève à de nébuleuses considérations philosophiques sur la différence essentielle qui existe, prétend-il, entre les races sauvages et les races civilisées, entre le langage des uns et le langage des autres. C'est alors que ses adeptes l'applaudissent à l'envie. "Voilà, s'écrie l'un d'eux, (Francisque Sarcy), avec une sorte d'enthousiasme mêlé d'attendrissement; voilà un homme vraiment admirable; où trouvera-t-on un savoir si étendu, un esprit si large, une intégrité si parfaite? Que de longs travaux, que de patientes recherches faites avec un amour infini de la vérité!" Tel est le ton d'un des nombreux panégyristes de notre héros; par cet échantillon, on peut juger du reste.

Les seules sources où l'on puisse puiser en sûreté des renseignements exacts sur nos langues américaines, ce sont les écrits des missionnaires. Outre les missionnaires, il y a encore des auteurs dont on peut consulter les ouvrages avec fruit. Tels sont, entre autres, les P. P. Lafitau et Charlevoix qui vinrent passer au Canada plusieurs années dans le but d'étudier, à l'aide des missionnaires, leurs confrères, l'histoire, les mœurs, et la langue des différentes tribus sauvages. Qu'on lise ces deux derniers, par exemple, et on remarquera qu'ils sont loin d'être aussi dédaigneux que nos modernes critiques; l'un et l'autre trouvent même l'occasion de distribuer ça et là des éloges, soit à des individus isolés, soit même quelquefois à des tribus entières, et certes leurs appréciations valent bien celles des Ethnographes d'aujourd'hui, tout comme aussi, n'en déplaise à M. Renan, quoique leur ton soit plus modeste, ils n'en sont pas moins bons linguistes et moins bons philologues.

Nous appuyant donc sur l'illustre auteur de l'histoire de la Nouvelle France, sur l'auteur non moins illustre des *Mœurs des sauvages d'Amérique* et sur plusieurs autres écrivains estimables, dont quelques-uns ne sont malheureusement pas assez connus, nous espérons réhabiliter les peuples sauvages dans l'estime de ceux que la lecture des philosophes modernes auraient égarés. Dans ce dessein, nous tâcherons de réhabiliter les langues sauvages elles-mêmes dans l'esprit de ces philologues.

Si l'on jette les yeux sur la carte de l'Amérique du Nord, on y remarquera dans toutes les directions et presque sur tous les points, des noms géographiques de langue iroquoise ou algonquine, preuve évidente de l'extension prodigieuse de ces deux langues et de l'importance des nations qui les ont parlées. Quand Jacques-Cartier fit la découverte du Canada, les deux rives du St. Laurent étaient habitées par des tribus de langue iroquoise. On retrouva plus tard cet idiome dans les pays qui vinrent occuper les colonies parties de Suède et de Hollande; et s'étendait sur tous les bords du lac Erie, du lac Ontario, et allait même bien loin au delà du lac Huron. C'est déjà un préjugé favorable pour une langue qu'elle ait une grande diffusion et soit entendue d'un grand nombre de peuples. A cet égard, la palme peut être revendiquée par les sauvages de race algonquine. Car, à l'époque de Christophe Colomb, il n'existait peut-être pas de langue vivante soit sémitique soit indo-germanique qui fût aussi répandue que l'était alors et l'a été longtemps depuis, la langue de cette nation. (1)

Revenons maintenant à M. Renan; voici ce qu'il dit à la page 151 de son ouvrage déjà cité: "Quant aux races inférieures de l'Afrique, de l'Océanie, du Nouveau-Monde, et à celles qui précédèrent presque partout sur le sol, l'arrivée des races de l'Asie cen-

(1) L'amour de la vérité nous impose un pénible devoir en nous obligeant à prémunir ici les linguistes d'Europe contre certains documents qui leur viennent de l'autre côté de l'Atlantique. Nous ne voulons nommer personne; mais combien n'en pourrions-nous pas nommer, de ces prétendus savants de notre nouvelle hémisphère qui s'avisent de parler de choses qu'ils ignorent, et qui, partout, tombent dans les fautes les plus grossières? Ce qu'il y a de plus déplorable, c'est que, souvent, leurs bévues font le tour du monde, passant partout pour autant de vérités. Les hommes les plus éminents acceptent non-seulement sans défiance, mais avec enthousiasme, ce qu'ils s'imaginent être de précieuses découvertes pour la science, et ils se donnent une peine infinie pour tirer le meilleur parti possible du faux trésor qui leur arrive de l'autre côté de l'Océan. Et de là, que de systèmes ruineux construits à grands frais et au prix de sueurs et de veilles qui auraient pu être mieux employés! C'est de la sorte, apparemment qu'aura été induit en erreur un très-estimable écrivain, dans un article intitulé: *Parenté du Japonais avec les langues tartares et américaines*, et publié dans les *Annales de Philosophie Chrétienne*.

(1) Voyez Châteaubriand, Voyage en Amérique.

trale, un abîme les sépare des grandes familles dont nous venons de parler."

"Ces grandes familles" dont M. Renan a parlé, sont, non pas seulement les Semites et les Ariens, mais encore ce qu'il appelle les *racés civilisés dans le sens matériel*, savoir: les Chamites, les Conchites et les Chinois. (*Loc. cit. p. 496 et seq.*)

A la page 18, l'auteur décrit le caractère propre des langues sémitiques. "L'abstraction leur est inconnue, dit-il, la métaphysique impossible." (5) Il faudra donc déjà que les langues sémitiques baissent pavillon devant les langues sauvages d'Amérique, et que M. Renan se rétracte dès le début; car, ce qui, d'après lui, manque aux langues sémitiques, il est incontestable que les deux principales langues de l'Amérique du Nord n'en sont pas dépourvues. En effet, ces deux langues possèdent une *syntaxe assez compliquée*, peuvent *varier leur constructions*, ont presque toutes ces *conjonctions qui établissent entre les membres de la pensée des relations si délicates*. Si cela est, comme nous le démontrerons dans un prochain article, M. Renan devra avouer que les idiomes d'Amérique ne sont pas impropres aux sujets philosophiques.

Il ajoute: "Les langues sémitiques sont peu précises, et ne disent les choses qu'à peu près. Leurs formules n'ont pas cette exactitude, qui chez nous, ne laisse point de place à l'équivoque. Quand on cherche à traduire dans nos langues européennes, où chaque mot n'a qu'un sens, (est-ce bien vrai?) les plus anciens monuments de la poésie hébraïque, on éprouve le besoin de s'adresser des questions, et de faire une foule de distinctions auxquelles l'auteur ne pensait point, mais auxquelles le mécanisme de nos idiomes nous force de songer." Si M. Renan s'était adonné à l'étude des langues d'Amérique, il pourrait remarquer lui-même qu'il en est tout autrement de ces langues; leurs termes ont ordinairement un sens tellement précis que l'amphibologie y est beaucoup plus rare qu'en nos langues d'Europe, les plus claires et les moins sujettes à l'équivoque.

Poursuivons notre parallèle: "La conjugaison qui se prête avec une merveilleuse flexibilité à prendre les relations extérieures des idées, est tout à fait incapable d'en exprimer les relations métaphysiques, faute de temps et de modes bien caractérisés. Par les formes diverses d'une même racine verbale à laquelle sera, je suppose, attachée l'idée de *GRANDUR*, l'hébreu pourra exprimer toutes ces nuances: *être grand, se faire grand, s'agrandir, rendre grand, déclarer grand, être rendu grand*, etc., et il ne saura dire avec exactitude s'il s'agit du présent ou de l'avenir, d'une vérité conditionnelle ou subordonnée."

L'Américain le saura dire avec exactitude. Il y a abondance et surabondance de temps et de modes dans les langues d'Amérique. Des modes ariens, il ne leur manque que le mode vague et indéterminé de l'infinitif, et elles y suppléent avantageusement par d'autres, inconnus aux langues ariennes et sémitiques. Quant aux *relations extérieures des idées*, la conjugaison AMÉRICAINE se prête à les peindre avec une flexibilité plus merveilleuse encore que ne fait la conjugaison sémitique. Nous allons en appeler tout à l'heure au jugement de M. Renan lui-même.

Continuons: "Le nom n'a que peu de flexions."

Le nom américain en a un très-grand nombre, beaucoup plus que n'importe quelle langue indo-européenne. Et il ne faudrait pas se figurer que ces flexions ne sont autre chose que les *monosyllabes parasites, s'agglutinant soit au commencement, soit à la fin des mots*. Ce sont de véritables flexions comme dans le latin, le grec, le basque et l'allemand.

M. Renan ajoute: "Les autres particules constituent moins une classe de mots à part qu'un certain emploi du substantif privé de toute signification déterminée et réduit à un rôle purement abstrait." Il n'en est pas ainsi des langues parlées par les *racés inférieurs* du Nouveau-Monde. Les pronoms, les adjectifs, les adverbes, les conjonctions, les interjections forment autant de classes à part, ainsi que dans les langues indo-européennes. Avouons pourtant, ce qui du reste a lieu, plus ou moins, dans toutes les langues même les plus perfectionnées, avouons que certains adverbes, dans les langues américaines, sont empruntés à une autre classe de mots soit substantifs, soit verbes. Avouons aussi que ces langues ont, en général, peu de prépositions. Nous dirons plus tard la manière admirable dont on y supplée.

N. O.

(A continuer.)

(5) Cette proposition pourra paraître vraie à ceux qui, comme M. Renan, n'admettent pour bonne philosophie que la philosophie allemande; mais elle sera rejetée comme fautive par tous ceux qui voient dans le livre de la sagesse un excellent traité de philosophie.

EDUCATION.

De l'enseignement de la Lecture.

Il serait superflu d'insister sur l'importance de la lecture: ce n'est pas seulement la clef de toutes les autres connaissances, c'est encore le moyen le plus efficace de cultiver et de développer les principales facultés de l'esprit. Il n'est donc pas étonnant de voir les maîtres et les auteurs revenir sans cesse sur cette question. Mais on a déjà fait remarquer plus d'une fois, et en particulier dans ce recueil, que l'attention des uns et des autres s'est depuis bien des années concentrée presque uniquement sur les différentes méthodes et sur le choix qu'il convient de faire entre elles.

On comprend la préoccupation des instituteurs à ce sujet. L'enseignement des premiers éléments de la lecture est la partie la plus pénible de leur tâche: c'est celle par où ils débütent avec tous les enfants, et celle qui les retient comparativement le plus longtemps; c'est aussi la plus aride, pour l'élève aussi bien que pour le maître. Comme on ne peut, pour ainsi dire, rien faire, rien apprendre, tant qu'on n'est pas sorti de cette étude préliminaire, on conçoit que chacun ait hâte d'en être débarrassé. Nous nous rendons donc bien compte des motifs qui dirigent les maîtres sous ce rapport, et nous sommes loin d'adresser à cet égard un blâme à personne.

Cependant on peut regretter que l'attention accordée à cette partie de la lecture fasse souvent méconnaître l'importance des autres. Il est sans doute d'un haut intérêt de franchir promptement les difficultés que présente l'étude des premiers éléments. Mais ce n'est pas tout: le mécanisme de la lecture ne constitue pas la lecture elle-même. Savoir lire couramment et avec facilité ne suffit même pas, il importe encore plus de comprendre ce qu'on lit, afin de pouvoir tirer profit de la lecture: c'est par là surtout qu'elle devient utile.

Mais peut-être est-ce parce que cette partie de leur instruction a été trop négligée que tant d'élèves ne lisent plus à leur sortie de l'école. Comme la lecture reste une fatigue pour eux et qu'ils y trouvent une peine sans profit, ils cessent souvent de lire, et en cessant de lire, ils oublient parfois ce qu'ils avaient appris. C'est ce que met hors de contestation le fait malheureusement établi par les conseils de révision, que, à l'heure qu'il est, trente pour cent des jeunes gens de l'âge de vingt ans ne savent ni lire ni écrire, quoique la proportion des enfants qui ne fréquentent pas les écoles n'atteigne pas en France un dixième en moyenne: résultat fâcheux qui fait encore mettre en doute par quelques personnes les progrès de l'enseignement primaire en France.

C'est que dans les écoles, à l'exception des premiers éléments, la lecture est en général trop négligée. Il semble que tout soit fait quand les élèves savent à peu près lire couramment. On se hâte d'en venir là afin de pouvoir les mettre en état de faire des devoirs, et, une fois arrivé à ce point, on a tant de choses à leur apprendre, et ils passent si peu de temps dans les écoles, qu'on croit pouvoir abandonner en grande partie les leçons de lecture, dans la pensée qu'ils se perfectionneront eux-mêmes.

Il y a là une grave erreur, dont les conséquences s'étendent sur toute la suite des études. C'est au contraire lorsque les élèves sont arrivés à la lecture courante que commence la partie de cet enseignement la plus profitable pour l'esprit. Aussi n'est-ce pas exagérer que de dire, avec d'excellents juges, qu'en moyenne, un tiers du temps que les enfants passent dans les écoles, depuis leur entrée jusqu'à leur sortie, devrait être consacré à la lecture et aux exercices qui s'y rattachent.

Nous voudrions, autant qu'il dépend de nous, prévenir les regrettables conséquences dont nous venons de parler

en appelant principalement l'attention sur les points dont quelques maîtres paraissent portés à se moins préoccuper. Prenant donc la question de l'enseignement de la lecture au point où l'on cesse parfois de la traiter, c'est-à-dire après le choix de la méthode, nous signalerons de préférence les différents points qu'il importe de prendre davantage en considération.

Et tout ce qui se rapporte à l'enseignement de la lecture nous paraît pouvoir être classé sous les chefs suivants :

- 1^o Mécanisme de la lecture ;
- 2^o Etude des mots et connaissance du langage ;
- 3^o Développement de l'intelligence et culture du sens moral ;
- 4^o Acquisition de connaissances et de notions diverses ;
- 5^o Art de lire à haute voix.

Nous examinerons séparément chacune de ces parties, passant rapidement sur les questions les plus rebattues, et nous arrêtant principalement sur celles dont l'importance paraît un peu méconnue dans la pratique. Cependant nous n'avons pas la prétention d'entrer ici dans un examen détaillé de chacune, parce que cette étude nous mènerait trop loin. Nous nous bornerons à présenter en quelque sorte un résumé sommaire des principales propositions, laissant aux instituteurs à compléter par leurs propres réflexions et par leurs observations personnelles ce que nous ne faisons qu'indiquer.

I.—*Mécanisme de la lecture.*

On comprend sous ce nom tout ce que les élèves doivent connaître pour arriver à la lecture courante, c'est-à-dire tout ce qui a trait à l'étude des lettres, à la formation des syllabes, à la décomposition des mots, à l'étude des sons et des articulations semblables, aux différentes manières de représenter les mêmes sons ou les mêmes articulations, aux lettres nulles, aux liaisons, enfin à toutes les difficultés de la lecture. C'est là, en effet, la partie mécanique de l'art de lire. Arrivé là, on dit ordinairement que l'enfant sait lire, qu'il n'a plus qu'à s'exercer. Il vaudrait mieux dire que l'enfant sait déchiffrer, car lire ainsi n'est pas encore savoir lire.

Tout ce que nous venons d'énumérer est l'objet des méthodes de lecture, dont on a parlé si souvent et si longuement. Nom des lettres, système d'ancienne ou de nouvelle épellation, classement des lettres, ordre à suivre dans l'étude des éléments, décomposition des syllabes, étude des principales difficultés de la lecture, nature et gradation des exercices : on a tant écrit à ce sujet que nous croyons pouvoir nous dispenser d'y revenir. Ce n'est pas, comme nous l'avons déjà dit, que nous méconnaissions l'importance que ces questions doivent avoir pour les instituteurs ; mais on les a déjà traitées si souvent qu'elles doivent avoir perdu de leur intérêt. Elles sont d'ailleurs si nombreuses et elles ont une telle gravité que, pour les examiner avec le soin qu'elles méritent, il nous faudrait un plus grand espace que celui dont nous pouvons disposer ici. Nous passerons donc immédiatement à des questions moins importantes en apparence, et pour cela peut-être moins souvent étudiées.—*Journal des Instituteurs.*

(A continuer.)

AVIS OFFICIELS.

ERECTIENS DE MUNICIPALITÉS SCOLAIRES.

Il a plu à Son Excellence, le Gouverneur Général, par minute en Conseil du 28 d'octobre dernier :

Du distraire de la municipalité scolaire de la Rivière-du-Loup, dans le comté de Maskinongé, la partie de territoire ci-après décrite, et de l'ériger en municipalité sous le nom de *Municipalité scolaire de la Rivière-du-Loup, No. un* ; savoir :

Bornée, vers le nord et sur la rive droite de la grande Rivière-du-Loup, par la terre de Moïse Caron, et, sur la rive gauche de la même rivière, par la terre d'Alphonse Déclous ; à l'est, par le lac St. Pierre ; au sud, sur la rive droite de la susdite rivière, par la terre de Chs. Edouard Gagnon, Ecuyer, et, sur la rive gauche, par celle d'Antoine Arseneau ; à l'ouest, partie par la petite Rivière-du-Loup et partie par le chemin royal de la concession de cette dernière rivière.

Et en date du 30 de novembre courant :

Son Excellence a bien voulu faire le changement suivant dans les limites de la même municipalité ; savoir :

Bornée, au sud et sur la rive droite de la grande Rivière-du-Loup, par la terre de Félix Houde, inclusivement, au lieu de l'être, comme ci-haut, par la terre de Chs. Edouard Gagnon, Ecuyer.

Et en date du 19 de novembre courant :

20. De distraire de la municipalité scolaire de Matapédia, dans le comté de Bonaventure, la partie de territoire ci-après décrite et de l'ériger en municipalité séparée sous le nom de *Municipalité Scolaire de Rustico* ; savoir :

Bornée, au nord, par la rivière Matapédia ; à l'est, par le premier rang sud de Matapédia ; à l'ouest, par les lots Nos. 24 et 27 et par les terres non-arpentées de la couronne.

NOMINATIONS.

EXAMINATEUR.

Il a plu à Son Excellence, le Gouverneur Général, par minute en Conseil du 19 de novembre courant, de nommer le Révérend Henry D. Powis, membre du Bureau des Examineurs Protestants de Québec, en remplacement de William Andrews, Ecuyer, décédé.

COMMISSAIRES D'ÉCOLE.

Son Excellence, le Gouverneur-Général, a bien voulu, par minute en conseil du 19 de novembre courant, approuver les nominations suivantes :

Comté de Bonaventure.—Rustico : Le Révérend P. J. Saucier, Curé, M. Maurice Blaquière, Fabien Deiron, Firmin Gallant et Basile Gallant.

Comté de Pontiac—Thorne : MM. Edward Johnson et Joseph Martin.

Même comté.—Portage-du-Fort : James Rimer, G. A. Purvis, G. E. White, J. Amy et A. Findlay, Ecuyers.

Comté de Lévis.—St. Lambert : M. Théodore Dussault.

Comté de Compton.—Lingwick : MM. John Keenan et Neil McKay.

Et en date du 30 de novembre courant :

Comté de Maskinongé.—Rivière-du-Loup, No. un : Le Révérend Joachim Boucher, Curé, MM. Moïse Villeneuve, Edouard Lemaitre-Angé, Antoine Legris et Léandre Lamothe.

SYNDIC D'ÉCOLES DISSIDENTES.

Son Excellence, le Gouverneur Général, a bien voulu, par minute en conseil du 19 de novembre courant, approuver la nomination suivante d'un syndic d'école :

Comté de Lévis.—St. Romuald : M. John Porter.

BUREAU DES EXAMINATEURS CATHOLIQUES DE MONTRÉAL.

MM. Alfred David Lacroix, Henri Edouard Martineau et Mlle. Glacière Lassier ont obtenu des diplômes d'écoles modèles de 1ère classe, F. MM. Thomas McCormick et William McKay, des diplômes d'écoles modèles de 1ère classe, A.

Diplômes pour écoles élémentaires de 1ère classe, F. : Madame F. X. Dequoy, née Emma Plante, Mlles. Marie Delina Beauregard, Marguerite Bertrand, Mélina Brisson, Marie Brouillard, Mélina Daout, Catherine Destroimaisons, Emilie Dafort, Marie Alphonsine Laberge, Luce Lachapelle, Elodie Majeau, Esther Philomène Ménard, Marie Céline Monjeau, Geneviève Victoire Piché, Marie Eugénie Proulx et Marie Thérèse Vincelette.

Diplômes pour écoles élémentaires de 1ère classe, A. : MM. Michael Ralph et William Rowan.

Diplômes pour écoles élémentaires de 2ème classe, F. : Madame Landry, née Emilie Richard, et Mlle. Delphine McGowan.

Diplômes pour écoles élémentaires de 2ème classe, A. : M. John McDonnell.

Oct. les 3 et 4 nov., 1863.

F. X. VALADE.
Secrétaire.

BUREAU DES EXAMINATEURS DE TROIS-RIVIÈRES.

Diplômes d'écoles élémentaires de 1ère classe, F. :

Mlles. Emilie Beaupré, Marie Ombéline Dugmy, Léocadie Lecomte.

Diplômes de 2ème classe, F. :

Mlles. Marie Elide *alias* Héloïse Forcier, Eléonore Maillot, Hélène Martel, Emilie Louise Georgiana Richer et Marie Gélaine Terrien.
Oct. le 3 nov. 1863.

J. M. DESILETS.
Secrétaire

BUREAU DES EXAMINATEURS CATHOLIQUES DE QUÉBEC.

Diplômes d'écoles élémentaires de 2ème classe, F :
Mlles Marie Bergeron, M. Zoé Boutin, Octavie Lemay, M. Philomène Noël et Joséphine Sauvageau.
Oct. le 3 nov. 1863.

N. LACASSE.
Secrétaire.

BUREAU DES EXAMINATEURS PROTESTANTS DE QUÉBEC.

MM. Hugh Dickson, Joseph Richardson, Neil Edwin McKillop et Mlle. Isabella McKillop ont obtenu des diplômes d'écoles élémentaires de 1ère classe, A :

M. James McConechy et Mlle. Elizabeth Somerset ont obtenu des diplômes d'écoles élémentaires de 2ème classe, A.
Oct. le 3 nov. 1863.

Diplôme d'écoles modèles de 1ère classe, A : M. Wm. Cameron.
Oct. le 12 nov. 1863, (séance ajournée).

D. WILKIE,
Secrétaire.

BUREAU DES EXAMINATEURS DE LA BEAUCÉ.

M. Lemuel Hathaway a obtenu un diplôme d'écoles élémentaires de 2ème classe, A :

Mlles. Parméla Hamel et Marie de Lima Roy ont obtenu des diplômes d'écoles élémentaires de 2ème classe, F.
Oct. le 3 nov. 1863.

J. T. P. PROULX,
Secrétaire.

BUREAU DES EXAMINATEURS DE CHICOUTIMI.

Mde. Eudoxie Boily, Mlles. M. Elisa Duperré et Philomène Pelletier ont obtenu des diplômes d'écoles élémentaires de 1ère classe, F.
Oct. le 3 nov. 1863.

THOMAS Z. CLOUTIER,
Secrétaire.

BUREAU DES EXAMINATEURS DE BONAVENTURE.

MM. William Firth et Nathanael Johnston ont obtenu des diplômes d'écoles élémentaires de 1ère classe A :

MM. Richard Alexander McCoubrey et William Cooke, aîné, des diplômes d'écoles élémentaires de 2ème classe, A ; et Mlles. Delphine LeBlanc et Louise Querrie, des diplômes d'écoles élémentaires de 2ème classe, F. pour la première et F. et A. pour Mlle. Querrie.
Oct. le 3 nov., 1863.

CHARLES KELLY,
Secrétaire.

BUREAU DES EXAMINATEURS DE RICHMOND.

Diplômes d'écoles élémentaires de 1ère classe, F. :
M. Adolphe Tobie Tessier, Mlles. Louise Dubois et Hélène Hamel.

Diplômes d'écoles élémentaires de 2ème classe, F. :
M. Joseph Dontaill Boisvert.

Diplômes d'écoles élémentaires de 1ère classe, A :
M. James White, Mlles. Margaret Allen, Rebecca Jane Bothwell, Louise Chappuis, Elizabeth Elwin, Jane Elwin et Melvina Cécilia Labonté.

Diplômes d'écoles élémentaires de 2ème classe, A :
Mlles. Elizabeth Bennett, Julia Brady, Hannah Maria Hood et Mary Thompson.
Oct. le 3 nov. 1863.

J. H. GRAHAM,
Secrétaire.

BUREAU DES EXAMINATEURS PROTESTANTS DE BEDFORD.

Diplômes d'écoles élémentaires de 1ère classe, A :

MM. Albert A. Ayer, Asaph A. Bryant, Jesse R. Bridge, William Callaghan, Miles L. Clow, William G. Hulbert, William E. Holbrook, Albert E. Mitchell, James C. Pettes, William Payne, W. G. Scofield, Loftus J. Smith, Chester L. Scott, Mlles. Ellen Crowhurst, Mary M. Draper, Azuba Gage, Jennie G. Golden, Sarah A. Lee, Ruth A. Livingston, Hattie G. Newell, Adelia A. Smith, Jane L. Scofield et Isabella Taylor.

Diplômes d'écoles élémentaires de 2ème classe, A :
MM. William H. Bridge, Charles H. Smith, George Scott, Abial R. Terrill, Zeno V. Whitman, Mlles. Jenny Burns, Margaret Jane Donaldson, Sarah Drew, Anna E. Harvey, Jennie Jennings, N. J. Mandigo, Augusta A. Smith, Emma C. Seigel, Ellen L. Seigel, Mary E. Sweet, Lucy J. Stevens et Sophia Wilkinson.
Oct. les 3 et 4 nov., 1863.

WM. GIBSON,
Secrétaire.

BUREAU DES EXAMINATEURS DE L'OUTAOUAIS.

Diplôme d'écoles élémentaires de 1ère classe, A. : Mlle. Rhoda G. McKay.

Diplôme d'écoles élémentaires de 2ème classe, F. : Mlle. Philomène Landriault.

Oct. le 3 nov., 1863.

JOHN R. WOODS,
Secrétaire.

BUREAU DES EXAMINATEURS DE MIERBROQUE.

Diplôme pour académies, 2ème classe, A. : M. William H. Mayo.

Diplôme d'écoles élémentaires de 1ère classe, A. : Mlle. Elizabeth Jane Taylor.

Diplôme d'écoles élémentaires de 2ème classe, A. :
Mlles. Rhoda A. Berwick, Mary Jane Cook, Marion Gillies et Agnes Z. Hall.

Oct. le 3 nov., 1863.

S. A. HURD,
Secrétaire.

BUREAU DES EXAMINATEURS DE STANSTEAD.

Diplômes d'écoles élémentaires de 1ère classe, A. :

Mlles. Caroline V. Davis, Amelia Lawrence et Miranda Webber.

Diplômes d'écoles élémentaires de 2ème classe, A. :

MM. Lawson B. Davis, Henry W. French, Charles S. Knight, John W. Merry et Mlle. Ellen A. Ladd.

Oct. le 3 nov., 1863.

C. A. RICHARDSON,
Secrétaire.

BUREAU DES EXAMINATEURS DE BIMOUSKI.

Diplôme d'écoles élémentaires de 2ème classe, F. :

Mlle. Mary Ann Grant.

Oct. le 3 nov. 1863.

P. G. DUMAS,
Secrétaire.

DONS OFFERTS A LA BIBLIOTHÈQUE DU DÉPARTEMENT.

De l'auteur : "L'Œuvre de Fogelberg," par Casimir Leconte, 1 vol. grand atlas.

De N. H. Bowen, *Ecuyer* : Transactions of the Literary and Historical Society of Quebec, nouvelle série, 1ère partie du vol. 1.

BIBLIOTHÈQUE DU DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Les personnes qui auraient en leur possession quelques-uns des volumes suivants, qui manquent depuis longtemps à la Bibliothèque, sont requises de les remettre le plus promptement possible.

Voyage en Palestine, par Mde Pfeiffer.

L'Empire Chinois, par M. Hue, ancien missionnaire apostolique en Chine, 2ème édition, Paris. Librairie de Gaumes frères, MDCCCLIV. Nous n'avons que le 1er vol.

La civilisation au 2ème siècle, par A. F. Ozanam. Le 1er tome manque.

Œtéchisme de persévérance, par l'abbé J. Gaume 7ème édition. Paris, chez Gaume frères. 1854. Les tomes 1 et 2.

Les chefs-d'œuvre de P. Corneille, à Paris. De l'imprimerie de P. Didot, l'aîné, 1814. Le tome 2ème.

A History of the late Province of Lower Canada, par Robert Christie. Le 1er vol.

Histoire du Canada, par F. X. Garneau, 2ème édition, les trois vols. 1ère édition : les vols. 1 et 3.

L'Art Chrétien, par Ric.

The Scientific Annual, les années 1859 et 1860 manquent.

A. BÉCHARD,
Bibliothécaire.

Les ouvrages suivants ayant été donnés incomplets à la Bibliothèque, ceux qui pourraient nous procurer les volumes qui manquent, rendraient un important service en nous en donnant avis.

Essai sur les mœurs, par Voltaire. Editeur : Firmin Didot. 1817. Les vols. 1, 2, 3 et 6 manquent.
 Political Philosophy, par Lord Brougham. Londres. 1846. Le 2ème vol.
 Causes célèbres, par M... avocat au Parlement. Les tomes 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 et les tomes postérieurs au tome 14.
 Œuvres posthumes de Pothier. Traité des fiefs, censives, relevoisons et champarts. Le 1er tome.
 Journées de la révolution française, 2ème édition augmentée, &c. A Paris, chez Mds. Vergne. 1829. Le 1er vol.
 Mémoire on Ireland, Native and Saxon, from 1172 to 1660, par O'Connell. Nous n'avons qu'un vol, le premier.
 Œuvres complètes de Madame de Lafayette, nouvelle édition revue, &c. A Paris, chez d'Hautel. 1812. Les tomes 1, 2, 3 et 4 manquent.
 Mémoires de Madame la Baronne de Staël, écrits par elle-même. A Londres. 1787. Le 2ème tome.
 Etudes sur Napoléon, par le Lieutenant-colonel Debaudus. Paris. Debécourt, MDCCCLII. Le tome 1er.
 The Public and Domestic Life of His late most gracious Majesty George the Third, par Edward Holt, Esq. In two volumes. Londres. Sherwood, Neely et Jones. 1829. Le 2ème vol.
 Voyage en Sicile et dans quelques parties des Apennins, par M. l'Abbé Spallanzani. Berne, chez E. Haller. 1795. Le 6ème tome.
 Traité général d'anatomie comparée, par J. F. Meckel. Le 1er vol.
 Œuvres choisies de Panard, par Armand-Gouffé. A Paris, chez Capelle. 1803. Le tome 1er.
 Œuvres de Regnard. A Paris, chez Pierre Didot, l'aîné, et Firmin Didot. 1817. Le tome 1er.
 La Christie ou le Paradis reconquis, pour servir de suite au Paradis perdu de Milton. A Bruxelles, chez Vase. MDCCCLIII. Nous n'avons que les 4 premiers vols. renfermant 8 chants.
 Discours et Mélanges littéraires, par M. Villemain. A Paris, chez Ladvocat. 1823. Le tome 1er manque.
 Lettres écrites de Suisse, d'Italie, de Sicile et de Malte. Amsterdam. MDCCCLXXX. Le tome 1er

Par ordre,

A. BÉCUAUD,
 Bibliothécaire.

JOURNAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

MONTRÉAL, (BAS-CANADA), NOVEMBRE ET DÉCEMBRE, 1863.

Nouvelle Législation.

Nous publions, dans cette livraison, la nouvelle loi touchant la perception des taxes d'école ainsi que les clauses et les formules de la loi municipale qui y ont rapport. Déjà les corporations scolaires avaient par la 85ème clause des statuts refondus, chapitre 15, le droit de transmettre le rôle de cotisation à la corporation municipale; et de se prévaloir de cette manière des procédures sommaires permises par l'acte municipal. Aujourd'hui, elles peuvent exercer directement les mêmes pouvoirs, et le président des commissaires d'école et leur secrétaire-trésorier remplissent le même rôle que celui qui était attribué par la loi au Maire et au secrétaire-trésorier du Conseil Municipal.

Bibliothèque du Département de l'Instruction Publique.

Nous appelons l'attention sur un avis publié dans une autre colonne. Les personnes qui ont les livres qui manquent sont priées de les renvoyer au plus vite. Celles qui pourraient compléter les ouvrages qui ont été donnés incomplets rendraient un grand service. La bibliothèque compte aujourd'hui près de 9000 volumes, et il en sera publié prochainement un catalogue. Quoique le peu de soin que l'on a mis à rendre les livres prêts empêche de les laisser circuler à l'avenir, la bibliothèque est ouverte aux personnes

qui font des études spéciales. Plusieurs jeunes gens s'en sont déjà servi avec profit pour eux-mêmes et pour la société.

Rapport du Surintendant de l'Education du Haut-Canada, pour l'année 1862.

Il y a quelques mois, nous avons publié le rapport du surintendant de l'éducation du Bas-Canada; aujourd'hui, nous mettons sous les yeux de nos lecteurs quelques extraits empruntés au rapport du Dr. Ryerson, surintendant de l'éducation du Haut-Canada.

M. Ryerson fait d'abord les remarques qui suivent relativement au règlement passé, il y a peu d'années, par le comité des deux branches de la législature et d'après lequel les statistiques des départements de l'instruction publique ne sont publiés au long que tous les trois ans.

" Dans la Grande-Bretagne et en Irlande, les tableaux statistiques, que renferment les rapports annuels sur les écoles du gouvernement, sont nombreux et pleins de détails minutieux; et le gouvernement et le public exigent des informations de tout genre sur tout ce qui a trait au fonctionnement des systèmes d'éducation pour lesquels ils contribuent largement. Dans l'état du Massachusetts, qui possède depuis longtemps un système d'éducation, les tableaux statistiques occupent un espace plus considérable que ceux que j'ai publiés dans mes rapports annuels, quoique le nombre d'élèves soit plus considérable ici que dans le Massachusetts.

" Dans cet état, comme dans la Grande-Bretagne, l'on considère qu'il est de la plus haute importance de donner au public des rapports annuels aussi complets, aussi détaillés et en aussi grand nombre que possible touchant le fonctionnement des écoles publiques. Je remarque aussi que le dernier rapport annuel du surintendant de l'instruction publique de l'état de New-York est plus volumineux et plus minutieux dans ses détails statistiques qu'il ne l'était les années précédentes.

" C'est pour les mêmes raisons que j'ai, durant plusieurs années, groupé dans mes rapports annuels les statistiques les plus variées et les plus circonstanciées sur la manière dont fonctionne chaque branche de notre système d'instruction publique, étant sous l'impression, en même temps, que la publication de ces renseignements était la meilleure réponse que l'on pût faire aux adversaires de ce système ainsi que le meilleur moyen de le consolider et de lui assurer d'autres avantages.

" On a dit que, comparativement, peu de personnes lisent les statistiques. Ceci est vrai; mais il est vrai aussi qu'elles sont examinées avec soin dans chaque localité auxquelles elles se rapportent; et il faut bien observer que c'est l'opinion du petit nombre de ceux qui font cet examen attentif qui forme l'opinion publique sur le mérite de notre système. Ceci s'applique également à toute espèce de statistiques. Elles sont d'un grand secours, d'un besoin indispensable au législateur comme à l'écrivain, au conseiller municipal comme à toute autre personne, qui ne pourrait, sans cela, se former une idée exacte sur l'efficacité d'aucun système établi dans le pays et subventionné à l'aide des deniers du public."

Ci-voit un sommaire de l'état des finances contenu dans ce rapport:

" 10. Le montant que le gouvernement a mis à la disposition du département et payé par ce dernier aux instituteurs, en 1862, a été de \$159,120, formant une augmentation de \$2,058 sur l'année précédente.

" 20. Le montant alloué pour achat de cartes, récompenses, bibliothèques, &c., a été de \$8,850, donnant une diminution de \$291. Les sommes affectées à ces objets ne sont délivrées aux diverses localités qu'au fur et à mesure qu'elles se sont cotisées pour un montant égal à celui qui est fourni par le département.

" 30. La loi exige que les municipalités scolaires, pour avoir droit à une subvention du gouvernement, prélève, au moyen de cotisations, au moins, un montant égal à celui qui leur est accordé; mais elles peuvent prélever toute somme additionnelle qu'elles croient nécessaire pour le soutien des écoles placées sous leur contrôle. Le montant prélevé par voie de cotisation a été de \$274,471, laissant une diminution de \$3,613 sur l'année précédente, mais formant encore une somme de \$115,351 en sus de la somme octroyée par le gouvernement.

" 40. Les syndics d'école, ainsi que les conseillers municipaux, ont le pouvoir de prendre les mesures nécessaires pour le soutien de leurs écoles, ainsi que celui de prélever une contribution sur les élèves, à moins que les contribuables ne se déclarent, en assem-

biée publique, en faveur d'une école gratuite. Le montant des cotisations prélevé par les syndics, outre les \$274,471 fournies par les municipalités rurales, a été de \$620,268, formant une augmentation de \$32,920.

50. Les élèves ont, en outre, à payer une taxe, là où les écoles ne sont pas gratuites; de sorte que le montant de cette contribution diminue ou augmente suivant le nombre de ces écoles; et les contribuables peuvent, à chaque assemblée annuelle, choisir entre l'école de cette dernière catégorie ou l'école sous contrôle. La somme produite par cette taxe, durant l'année, a été de \$73,859; diminution: \$9,022.

60. Le montant provenant des Réserves du clergé et d'autres sources a été de \$112,524 ou \$17,851 de moins que l'année précédente.

70. Le montant en caisse, en 1862, provenant de balances restées en main en 1861, a été de \$147,036; augmentation: \$10,566.

80. Les sommes totales affectées aux fins de l'éducation dans le Haut-Canada, durant l'année 1862, se sont élevées à \$1,396,123, formant une augmentation de \$14,843.

DÉPENSES.

10. Payé pour le salaire des instituteurs, \$959,776; augmentation: \$41,663.

20. Pour cartes, récompenses, bibliothèques, &c., \$22,316; augmentation: \$1,311.

30. Pour sites et construction de maisons d'école, \$114,719; augmentation: \$1,354.

40. Pour loyer et réparations de maisons d'école, \$37,960; augmentation: \$1,498.

50. Pour livres d'école, papeterie, combustible et autres dépenses, \$97,219; diminution: \$5,152.

60. Montant total des dépenses pour écoles élémentaires, \$1,231,993; augmentation \$40,575.

70. Balances en main à la fin de l'année, \$161,130; diminution: \$25,731."

L'étude des statistiques relatives au nombre d'élèves fréquentant les écoles offre beaucoup d'intérêt. L'on voit que les chiffres de cette catégorie dépassent près de moitié ceux du Bas-Canada, nonobstant la grande augmentation qui s'est opérée dans le chiffre de nos élèves depuis quelques années. Il faut observer, néanmoins, que cette différence est due en partie à ce que les enfants, dans l'autre partie de la province, assistent à l'école durant un plus grand nombre d'années qu'ici. S'il était possible de connaître exactement le nombre d'élèves qui ont été à l'école durant une période de temps donnée, durant 10 ans, par exemple, la différence contre nous ne serait pas aussi grande.

Le nombre d'enfants en âge d'aller à l'école, savoir: de 5 à 16 ans, a été de 403,302, donnant une augmentation de 18,332 sur l'année précédente. Le nombre total d'élèves (de tout âge) fréquentant les écoles a été de 343,733; augmentation: 13,815. Le nombre d'élèves en âge d'aller aux écoles et n'y allant pas, a diminué de 5,457; mais ce nombre a encore été de 42,314. C'est là quelque chose de bien triste, dit le surintendant; néanmoins, cet état de choses peut supporter la comparaison avec tout ce qui se passe dans d'autres pays.

En cela, comme pour toute autre chose, les chiffres seuls ne font pas connaître toute la vérité. Le chiffre significatif, s'il pouvait être obtenu, serait celui des adultes de 16 ans qui n'ont jamais fréquenté les écoles. Il existe aussi une grande différence entre les cas d'absence parmi les enfants des villes et ceux des campagnes. Ceux-ci, lorsqu'ils ne vont pas à l'école, sont en grande partie employés par leurs parents aux travaux des champs; ils assistent de fait à une école d'agriculture, où ils apprennent ce qui leur est nécessaire pour gagner plus tard leur vie; et plusieurs d'entre eux, s'ils n'ont pas été à l'école régulièrement, y sont allés suffisamment pour avoir pu au moins apprendre à lire et à écrire; tandis que les enfants des villes, la plupart errant dans les rues, n'apprennent que la paresse et le vice.

D'après les rapports, il y a, dans le Haut-Canada, 3,115 instituteurs et 1,291 institutrices; en tout: 4,406. La différence entre le nombre des instituteurs et des institutrices est donc la l'inverse de ce qu'elle est ici. Les instituteurs sont désignés dans l'ordre des dénominations religieuses auxquelles ils appartiennent, les presbytériens et les méthodistes étant les plus nombreux, c'est-à-dire 1,288 pour les premiers et 1,287 pour les seconds. Le nombre le plus élevé ensuite est celui des anglicans, 818, puis celui des catholiques, 484. Le nombre d'instituteurs employés et munis de diplômes de première classe obtenus aux écoles normales, était de 201; porteurs de diplômes de 2ème classe, 278; en tout: 479. Aujourd'hui, il y a près de 400 élèves-maîtres sortis des écoles normales du Bas-Canada et enseignant sous le contrôle des com-

missaires ou des syndics d'école. Si l'on considère que nos écoles normales ne sont en opération que depuis quelques années, le chiffre ci-dessus offre un joli résultat, comparé à celui du Haut-Canada.

Les traitements les moins élevés, à la campagne, sont de \$80; les plus élevés, de \$600. La moyenne des traitements des instituteurs, pension comprise, est de \$174; sans pension, \$265. Pour les institutrices, avec pension, la moyenne est de \$142; sans pension, \$170.

Dans les cités, le chiffre le plus élevé est de \$1,300, et le moins élevé, \$200. La moyenne des salaires, pour les instituteurs, est de \$577; pour les institutrices, \$299.

Dans les villes le maximum est de \$900; le minimum, \$249. La moyenne, \$471 pour les instituteurs, et \$242 pour les institutrices.

Dans les villages, le maximum est de \$800, et le minimum, \$140. La moyenne, pour les instituteurs, est de \$410, et \$188 pour les institutrices.

Ces traitements, et surtout leur chiffre moyen, sont beaucoup plus élevés que ne l'ont jamais été les traitements de nos instituteurs. Mais si l'on considère que la moyenne des salaires, dans le Haut-Canada, est beaucoup plus élevée dans les écoles des cités, des villes et des villages que dans les écoles des campagnes; si nous faisons attention en outre que nous avons ici moins d'écoles de la première catégorie que dans le Haut-Canada, cette différence nous paraîtra moins grande. Néanmoins, la moyenne des salaires à la campagne (\$265 pour les instituteurs et \$170 pour les institutrices) est encore près de 50 pour cent de plus que les salaires de nos écoles du même ordre.

Les extraits suivants donnant des renseignements sur les écoles catholiques, ne manqueront pas d'intéresser grandement plusieurs de nos lecteurs.

VI. TABLEAU E.

ÉCOLES CATHOLIQUES SÉPARÉES.

1. Nombre d'écoles.—Les rapports de cette année font voir le même nombre d'écoles que l'année précédente, c'est-à-dire 109.

2. Recettes. Le montant reparté et payé sur l'octroi du gouvernement, (suivant la moyenne d'enfants fréquentant l'école, comparée au nombre fréquentant les autres écoles de la municipalité) a été de \$7,836; augmentation: \$287.

3. Le montant payé pour cartes géographiques, récompenses, bibliothèques, &c., (une égale somme étant fournie par la localité) a été de \$47; diminution: \$90.

4. Le montant provenant des taxes scolaires prélevées dans les différentes localités sur les contribuables des écoles séparées, (le conseil municipal ne fournissant rien) s'est élevé à \$12,931; augmentation: \$581. Le montant provenant des souscriptions et d'autres sources a été de \$10,563; diminution: \$360. Le montant total est donc comme suit: \$23,494; augmentation: \$221. La somme accordée par le gouvernement en faveur de toutes les écoles séparées, a été de \$7,833; augmentation: \$197. Le montant provenant de toutes sources est donc de \$31,327, donnant une augmentation de \$438.

DÉPENSES.

1. Payé aux instituteurs, \$25,188; augmentation: \$659;

2. Payé pour cartes, récompenses, bibliothèques, &c., \$393; diminution: \$21.

3. Payé pour d'autres objets, \$5,797; diminution, \$196.

4. Elèves. Le nombre d'élèves des écoles séparées a été de 14,700; augmentation: 1,069. En 1861, il y avait une diminution de 1,077 élèves dans le nombre fréquentant les écoles. L'augmentation qui s'est fait sentir, en 1862, a porté le nombre d'élèves fréquentant les écoles au même chiffre de l'année 1860, moins 8.

5. Instituteurs. Les rapports réunis donnent 162 comme étant le nombre des instituteurs, formant une augmentation de 15. Sur ce nombre, il y a 87 instituteurs, ou 16 de plus que l'année précédente, et 75 institutrices, ou 1 de moins. Dix-sept des instituteurs et 40 des institutrices appartiennent à des ordres religieux.

6. Le même tableau fait voir les matières enseignées dans ces écoles, et le nombre d'élèves appartenant à chacune d'elles. On remarque avec plaisir qu'il y a une augmentation dans le nombre d'élèves étudiant les matières les plus avancées de l'enseignement, et qu'on a ajouté 79 cartes de géographie à celles que l'on possédait déjà."

Depuis peu, le Bureau d'Éducation du Haut-Canada s'est occupé fortement de la formation de *county grammar schools*. En 1862, il y en avait 92, c'est-à-dire 6 de plus que l'année précédente. Le nombre d'élèves était de 4,982, formant une augmentation de 216 élèves. Des 131 instituteurs employés dans ces

institutions, 45 appartenant à l'Église d'Angleterre, 46 étaient presbytériens, 21, méthodistes, 3, baptistes, 4, congrégationalistes, 1, catholique, 1, protestant, et 10 dont la croyance religieuse était inconnue.

Le rapport que nous traduisons renferme d'excellents renseignements sur les écoles normales et sur les écoles modèles. Il a été admis, durant la 1ère session de 1862, 148 élèves, dont 52 avaient déjà enseigné. Le nombre de ceux qui ont été admis durant la 2ème session de 1862, a été de 135 : sur ce nombre, 68 avaient déjà enseigné.

Il serait certain de se former une idée inexacte, celui qui, voulant juger de l'état de l'instruction publique dans un pays quelconque, ne prendrait pour base de ses recherches que la condition où se trouvent les écoles primaires et secondaires de ce pays. D'après les rapports, il se trouve dans le Haut-Canada 13 collèges, ayant 1,373 élèves et jouissent d'un revenu de \$94,800, provenant de différentes sources publiques, et retirant, en outre, de ses élèves la somme de \$33,750. Le nombre d'académies et d'écoles indépendantes est de 342 ; augmentation : 6 ; le nombre d'instituteurs, 481 ; augmentation : 59 ; le nombre d'élèves, 6,784 ; augmentation : 577.

Le reste du rapport est consacré aux bibliothèques publiques formées par le département et le musée de l'instruction publique. Sous ce rapport, nous sommes fâché de le dire, le Bas-Canada est bien en arrière du Haut-Canada. Le nombre de bibliothèques publiques est de 518, formant une augmentation de 37. Le département a fourni, durant l'année, pour la valeur de \$3,272 en volumes destinés à ces bibliothèques. La valeur totale des volumes fournis par le département, depuis 1855, s'élève à la somme de \$107,165 ; et le nombre de volumes est de 198,848.

Voici ce que dit le Dr. Ryerson, à la fin de son rapport, en parlant du système d'éducation du Haut-Canada, qu'il a souvent comparé, dans ses rapports précédents, avec celui des Etats-Unis.

"10. Dans mon rapport de 1857, j'ai parlé au long de notre système actuel d'éducation. J'ai expliqué alors les clauses de la loi qui ont trait à l'instruction religieuse dans les écoles publiques, et j'ai répondu, en même temps, aux objections qu'on avait soulevées contre cette partie de notre système. Depuis, il n'a été formulé aucune nouvelle objection ; on a seulement répété ce qui avait d'abord été dit à ce sujet.

"20. Dans le même rapport, je parlais aussi des clauses de la loi relatives aux écoles séparées ; et, tout en exprimant le regret qu'on eût, en 1841, (lors de l'union) adopté le principe des écoles séparées, étant sous l'impression que les dispositions de cette loi étaient plutôt défavorables qu'avantageuses aux catholiques, je donnais, en même temps, diverses raisons pour lesquelles on devait maintenir cette loi. Rien, depuis cette date, ne m'a porté à changer ou modifier mon opinion sur ce point.

"30. Dans le même rapport, je comparais le principe, le fonctionnement et les résultats de notre système d'éducation élémentaire avec le principe, le fonctionnement et les résultats des systèmes établis dans la Grande-Bretagne et en Irlande.

"40. Dans mon rapport de 1860, j'ai comparé les progrès de nos écoles, durant les dix dernières années, avec les progrès obtenus durant la même période dans les états du Massachusetts, de New-York et de la Pensylvanie.

"50. Je ne pense pas qu'il soit utile, aujourd'hui, de discuter, dans ce rapport, le mérite de notre système d'éducation. Comme chaque comté, cité, ville et village incorporé a le pouvoir de conserver ou de rejeter ce système, comme il était en son pouvoir, dans le principe, de l'adopter ou de ne pas l'adopter, c'est aux municipalités qu'il appartient de juger de son efficacité. La seule aide accordée par le gouvernement est celle de la subvention annuelle, qui sera octroyée tant que la vente des terres publiques contribuera à la formation d'un fonds d'éducation. Mais, dans l'état du Massachusetts, le fonds d'éducation avait, en janvier, 1862, un capital de \$1,588,263. Le montant prélevé, au moyen des taxes et pour le soutien des écoles publiques, c'est-à-dire seulement pour les salaires, la pension, le combustible, l'entretien des maisons d'école, &c., était de \$1,500,501. Le montant payé pour la surveillance (superintendance) des écoles et l'impression des rapports a été de \$51,948." La loi, dans cet état, exige que chaque township prélève une taxe d'une piastre et demie sur chaque enfant de 5 à 15 ans, pour avoir droit à une subvention du fonds d'éducation dont le capital, jusqu'à présent, n'a été que de \$93,500. "Le montant de la taxe prélevée, dans cet état, sur chaque enfant de 5 à 15 ans," a été de six piastres et une fraction pour chaque enfant. Le Massachusetts avait, en 1860, une population de 1,396,091 âmes. La population de l'état de New-York, durant la même année, était représentée par le chiffre suivant : 3,851,563 ; et, en 1862, le montant payé sur le fonds des écoles communes de

cet état était de \$320,000 ; le montant de la taxe imposée par l'état, (state school Tax) \$1,086,977 ; le montant des taxes locales, \$2,068,057 ; le montant de la taxe dans les districts ruraux (les écoles dans les cités et les villes étant toutes gratuites) était de \$407,009. La somme de \$56,000 a été payée aux "commissaires d'école," (ou surintendants locaux). Les dépenses de l'école normale de l'état et celles du Bureau de l'Éducation sont défrayées sur les deniers du revenu public et non pas sur ceux du fonds d'éducation. Les états de l'Ohio et de l'Illinois (surtout le dernier) font encore des sacrifices plus considérables en faveur de leurs écoles, soit par voie de cotisation, de taxes, &c. ; mais les statistiques qui précèdent suffisent pour faire voir la différence qui existe entre le fonctionnement de notre système et celui des principaux états qui nous avoisinent.

"60. Les lois d'éducation étant à présent adoptées sans opposition, même les dispositions de cette loi qui s'appliquent aux écoles séparées, il ne reste plus à la législature que de remédier aux défauts que renferme la loi connue sous le nom de *Grammar School Law*."

"70. Les progrès constants opérés par notre système d'éducation, en dépit des entraves que lui ont offerts notre commerce restreint et nos mauvaises récoltes, l'aide qui lui a été fournie de toutes parts, le désir bien prononcé que manifestent généralement les contribuables qu'il n'y soit rien changé, le zèle empressé avec lequel on a profité des moyens qu'il offre pour l'éducation de la jeunesse, tout cela nous fait bien augurer de la prospérité future du Haut-Canada."

Vingt-unième Conférence de l'Association des Instituteurs de la circonscription de l'École Normale Jacques-Cartier, tenue le 19 Octobre, 1863.

Présents : M. l'abbé Verreau, Principal de l'École Normale Jacques-Cartier, MM. les Inspecteurs Caron et Grondin ; MM. U. E. Archambault, Président, G. T. Dostaler, Secrétaire, D. Boudrias, Trésorier, O. Coutu, M. Emard, F. X. Hétu, P. Jardin et O. Tessier, Conseillers ; L. A. Auger, T. Beauregard, F. X. A. Coutu, F. X. Desplaines, N. Gervais, A. Lamy, D. Olivier, D. Partenais et MM. les élèves de l'École Normale Jacques-Cartier.

A 10 heures, M. le Président ouvrit la séance. Le procès-verbal de la dernière séance étant lu et adopté, le rapport du Conseil d'administration sur la formation et les règlements d'une Bibliothèque fut ensuite lu et adopté tel qu'il suit :

RÈGLEMENTS DE LA BIBLIOTHÈQUE DES INSTITUTEURS DE LA CIRCONSCRIPTION DE L'ÉCOLE NORMALE JACQUES-CARTIER.

ART. I.

Cette bibliothèque se nommera "*Bibliothèque des Instituteurs de la Circonscription de l'École Normale Jacques-Cartier*."

ART. II.

Auront accès à la bibliothèque, tous les membres de l'Association des Instituteurs en rapport avec l'École Normale Jacques-Cartier, qui auront payé leur contribution pour l'année courante et tous les arrérages qu'ils pourraient devoir à la dite Association.

ART. III.

Les Instituteurs de la Circonscription de l'École Normale Jacques-Cartier qui ne font pas partie de l'Association, pourront avoir accès à la bibliothèque, en payant un abonnement de deux piastres (\$2.00) par an.

ART. IV.

Le Conseil d'administration, en outre des droits et des devoirs qui lui sont dévolus par la Constitution et les règlements, sera chargé de proposer à l'association l'achat des livres dont il croira devoir recommander l'acquisition, et de veiller à ce que la bibliothèque ne contienne que des ouvrages instructifs, utiles et moraux. Le Conseil d'administration pourra faire tels règlements qu'il jugera à propos relativement à la circulation des livres, sauf à les faire approuver par l'Association.

ART. V.

Lors des élections générales, il sera nommé, au scrutin secret, un bibliothécaire, lequel sera compté au nombre des officiers généraux et, comme tel, fera partie du conseil d'administration.

ART. VI.

L'assistant-bibliothécaire sera nommé par Monsieur le Princi-

pal de l'Ecole Normale Jacques-Cartier et choisi parmi ses élèves. Il fera aussi partie du conseil d'administration.

ART. VII.

Le bibliothécaire est chargé du soin de la bibliothèque ; il doit tenir un catalogue des livres et journaux qui la composent, prendre note des dons qui seront faits ainsi que du nom des donateurs, être présent aux séances pour distribuer les livres et tenir un registre des prêts et récipiés, ainsi qu'une liste des membres qui ont accès à la bibliothèque. Cette liste sera fournie par le trésorier. L'assistant doit lui prêter son appui et le remplacer en cas d'absence.

Le bibliothécaire devra de plus prendre note de ceux qui perdront ou endommageront les livres et en faire rapport au conseil d'administration.

ART. VIII.

Les livres devront être bien couverts pour l'usage ordinaire et être rapportés bien enveloppés. Les membres de l'Association qui auront droit à la bibliothèque ainsi que les abonnés seront responsables des ouvrages par eux empruntés, et seront tenus, sur décision du Conseil d'administration, d'en payer la valeur en entier, lorsqu'ils les auront perdus ou endommagés. Personne n'aura le droit de prendre des livres à la bibliothèque à moins qu'il n'ait rapporté ceux qu'il pourrait avoir en sa possession.

ART. IX.

Les livres ne seront pas gardés plus longtemps que pendant l'espace qui s'écoulera d'une conférence à l'autre. Personne n'aura droit à plus de deux volumes d'ouvrages différents, ou à plus de trois volumes du même ouvrage ; chaque année d'un journal comptera pour un ouvrage.

ART. X.

La bibliothèque sera ouverte tous les jours de 10 heures A. M. à 2 heures P. M., excepté pendant la vacance. Les jours de conférence, la bibliothèque sera ouverte avant, entre et après les séances.

Après l'adoption de ces règlements, le Conseil reçut la proposition suivante de Monsieur le Principal de l'Ecole Normale Jacques-Cartier :

“ Le Principal de l'Ecole Normale Jacques-Cartier propose au Conseil d'administration de la Conférence des Instituteurs, de mettre à la disposition des membres de cette conférence les livres de la bibliothèque de l'Ecole Normale, aux conditions suivantes :

1o. Les livres devront être prêtés d'après les mêmes règles que ceux de la bibliothèque.

2o. En retour, les Professeurs et les élèves de l'Ecole Normale Jacques-Cartier pourront consulter et emporter hors de la bibliothèque les livres de la Conférence, pourvu qu'ils les remettent au moment où ils seront demandés par les instituteurs.”

Ces propositions furent unanimement adoptées.

Conformément aux règlements ci-dessus, on procéda immédiatement à l'élection d'un bibliothécaire : M. F. X. Desplains fut élu par l'assemblée, et Monsieur le Principal nomma M. Casgrain comme assistant-bibliothécaire.

M. A. Lamy donna ensuite une lecture sur l'influence de l'instruction sur la religion, la société, la colonisation et l'agriculture.

Le Président propose comme première question à être discutée : “ Laquelle des deux méthodes synthétique ou analytique est préférable pour l'enseignement de l'arithmétique ? ” Les discutants inscrits étant absents, cette question fut renvoyée à la prochaine conférence pour être discutée.

Voici le texte de la seconde question : “ Quel est le meilleur procédé pour enseigner les quatre premières règles de l'arithmétique ? ” Tous les instituteurs présents prirent part à cette discussion, et M. O. Tessier se chargea de faire un résumé de la discussion pour la conférence de janvier prochain.

Le Conseil d'administration fait ensuite rapport qu'il a choisi pour faire des lectures à la prochaine conférence, MM. F. X. A. Coutu, F. X. Hétu et J. S. Tanguay.

Sujet de discussion : “ Quel sont les meilleurs procédés pour enseigner les fractions et les parties aliquotes ? ”

Puis, sur motion de M. D. Boudrias, secondée par M. M. Emard, la séance est ajournée au dernier vendredi de janvier prochain, à 10 heures du matin.

Vingtième Conférence de l'Association des Instituteurs de la circonscription de l'Ecole Normale-Laval, tenue le 29 Août, 1863.

Furent présents : Le Révérend Jean Langevin, Principal ; MM.

les Inspecteurs Tanguay et Juneau ; MM. J. Létourneau, C. Dufresne, N. Lacasse, C. J. L. Lafrance, A. Doyle, C. Dion, J. B. Dugal, F. X. Gilbert, B. Pelletier, D. McSweeney, J. B. De Guise, D. Plante, Et. Gauvin, C. Gagné, F. Robitaille, Frs. Tremblay, F. X. Chabot, S. Côté, A. Girardin, P. Provensal, C. Lacombe, Jos. Pelletier, Frs. Parent, T. Lefebvre, O. Goulet, A. Esnouf, Jos. Ahern, et P. Drolet.

Présidence de M. J. Létourneau.

Après la lecture du procès-verbal de la dernière assemblée, M. le Principal suggéra que le mot *fameux* fut retranché et que le mot *propriétés* remplaçât le mot *particularités*.

Le procès-verbal ainsi amendé fut unanimement adopté.

On procéda ensuite, par scrutin, à l'élection des officiers pour l'année courante, et le résultat fut comme suit :

M. C. Dufresne, président ; M. N. Thibault, vice-président ; M. J. B. Cloutier, secrétaire ; M. A. Girardin, trésorier.

Membres du comité de régie : MM. J. Létourneau, N. Lacasse, J. C. L. Lafrance, D. McSweeney, A. Doyle, D. Plante, J. B. Dugal, C. Dion et F. X. Gilbert.

Présidence de M. C. Dufresne.

M. le secrétaire donne lecture de deux lettres, l'une de M. l'inspecteur Bardy et l'autre de M. Cloutier, dans lesquelles ces MM. motivent leur absence.

M. De Guise fait une lecture sur la géologie et en facilite l'intelligence par des démonstrations sur le tableau noir.

M. le Président propose ensuite de discuter des réponses aux questions d'écriture qui ont été soumises à la dernière assemblée.

Après le débat sur ce sujet, auquel prirent part M. le Principal et MM. Lacasse, Lafrance, Létourneau, De Guise et Gilbert, il fut unanimement décidé de répondre comme suit :

1o. Quand les enfants doivent-ils commencer à écrire ?

Rép. Aussitôt qu'ils commencent à lire.

2o. Est-il mieux qu'ils commencent sur l'ardoise ou sur le papier ?

Rép. Sur l'ardoise.

3o. Doivent-ils d'abord écrire avec le crayon ou avec la plume ?

Rép. Avec le crayon, afin d'apprendre la manière de commencer et de former les lettres.

4o. Quelles sont les plumes les plus avantageuses, pour les enfants ?

Rép. Les plumes d'acier un peu molles.

5o. Qu'est-ce que l'on doit d'abord leur faire tracer ?

Rép. Des barres ; puis les éléments des lettres ; ensuite les lettres minuscules, d'après les difficultés qu'elles présentent, à peu près dans l'ordre suivant : *i, u, a, m, v, w, r, o, c, e, a, s, x ; t, l, b, j, g, h, d, f, p, q, y, k, z* ; enfin les majuscules.

6o. Doit-on les faire sur une seule ligne, ou entre deux lignes ?

Rép. Entre deux lignes, même (en commençant) pour la *fine*. L'expédiée sur une seule ligne.

7o. Est-il préférable que le maître écrive lui-même les exemples ?

Rép. Non, il est mieux de donner des exemples imprimés.

8o. Est-il mieux pour les enfants d'avoir les exemples en tête des pages ?

Rép. Oui, si le cahier est court ; s'il est un peu long, il est mieux que les exemples soient sur des bandes de papier, que les enfants puissent descendre à mesure qu'ils écrivent.

9o. Doivent-ils copier longtemps les mêmes exemples ?

Rép. Pas assez longtemps pour qu'ils s'en dégoûtent, surtout les barres. Ils pourront y revenir quelques jours plus tard.

L'assemblée décida de continuer, à la prochaine conférence, la discussion du même sujet, et les questions suivantes furent en conséquence proposées :

10o. Que doit faire l'instituteur pendant le temps consacré à l'écriture ?

11o. Est-il à propos de faire écrire les élèves souvent et longtemps à la fois ?

12o. Comment le maître accoutumera-t-il les enfants à incliner convenablement leur écriture ?

13o. Comment un maître habituera-t-il les enfants à espacer convenablement leurs lettres et leurs mots ?

14o. Que doit faire un maître des vieux cahiers d'écriture ?

15o. Comment accoutumer les enfants à conserver leurs cahiers propres ?

16o. Qu'est-ce qu'on entend par écriture *posée* et par écriture *expédiée* ?

17o. Quand et comment doit-on pratiquer chacune de ces écritures ?

18o. Quels sont les défauts à éviter dans ces écritures, et comment faut-il les corriger ?

Les motions suivantes furent unanimement adoptées.

Proposé par M. Chs. Dion, secondé par M. J. B. Dugal, que des remerciements soient votés aux officiers sortant de charge.

Proposé par M. N. Lacasse, secondé par M. J. Létourneau :

1o. Qu'un prix d'écriture soit décerné à M. Ls. Alfred Blanchet, élève de l'école modèle de St. Charles, tenu par M. Cyprien Gagné ;

2o. Que trois autres prix soient offerts, à la prochaine conférence de cette association, pour les meilleurs échantillons d'écriture courante qui seront jugés satisfaisants.

M. A. Doyle promet de faire une lecture à la prochaine conférence.

Enfin, M. le Principal J. Langvin invite tous les membres de cette association à assister à la messe qui se dira à la chapelle des congréganistes, le jour de chaque conférence, à 8 heures précises.

Et l'Assemblée s'ajourna au dernier samedi de janvier prochain.

C. DERRESSE,
Président.
J. BTL. CLOUTIER,
Secrétaire.

Extraits des rapports de MM. les Inspecteurs d'École, pour les années 1861 et 1862.

Extrait du rapport de M. l'Inspecteur TANGUAY, pour l'année 1862.

COMTÉS DE KANOURASKA, RIMOUSKI ET TÉMISCOUATA.

(Suite.)

Le résumé suivant, extrait du second rapport de M. Tanguay, fait voir les progrès opérés durant le second semestre de l'année scolaire.

Nombre d'élèves qui ont assisté à l'école durant l'année scolaire, 8578. A ce nombre, on peut ajouter au moins 150 élèves fréquentant des écoles placées en dehors de ce district ; soit 8728 ; ce qui donne une proportion de 1 enfant fréquentant les écoles sur 6 ¹/₀ personnes de la population totale.

En prenant séparément les 3 comtés qui forment le district d'inspection de M. Tanguay, on obtient les résultats suivants.

Kanouraska, sur une population de 21058 âmes, envoie 3297 élèves aux écoles, ou 1 sur 6 ¹/₀ de la population totale.

Témiscouata fournit 2727 élèves sur une population de 18561 âmes, c'est-à-dire 1 sur 6 ⁷/₀.

Le comté de Rimouski, sur une population de 20851 âmes, donne 2901 élèves, ou 1 sur 7 ¹/₀ de la population.

« Les deux derniers comtés, dit M. Tanguay, font d'aussi grands efforts que le premier pour l'éducation ; mais certaines parties de ces deux comtés, nouvellement établies, renferment une population encore clair-semée et où il est bien difficile aux enfants de fréquenter les écoles régulièrement. Je suis persuadé que, tous les ans, la différence ci-haut indiquée diminuera sensiblement. »

Voici ce que dit M. Tanguay, après avoir fait l'examen détaillé de chaque institution d'éducation de son district, examen que le manque d'espace nous force d'omettre ; ce que nous serons obligés de faire, cette année, pour plusieurs districts d'inspection, voulant, de cette manière, avancer la publication des rapports de MM. les Inspecteurs et les publier, à l'avenir, au fur et à mesure qu'ils seront reçus. Comme nous étions de beaucoup en arrière, nous devons nécessairement nous borner qu'à de courts extraits, à des résumés qui fassent voir d'un coup d'œil les résultats obtenus.

« Après avoir passé en revue les 36 municipalités de mon district d'inspection, il ne me reste plus qu'à vous offrir le résumé qui suit.

Il y aura 2 nouvelles municipalités scolaires, en opération, l'année prochaine : celle du township de Matane et celle de St. Epiphane.

Aujourd'hui, il y a :

162 écoles élémentaires fréquentées par	6614 élèves ;
12 " modèles "	760 "
3 " sup. de filles "	170 "
1 académie, "	85 "
6 couvents enseignant, "	530 "
2 collèges, "	370 "
2 écoles indépendantes, "	49 "

En tout, 188 institutions d'éducation de tout genre, ayant 8578 élèves et formant une augmentation de 393 élèves dans l'espace de 6 mois.

Le nombre d'élèves allant à l'école régulièrement pendant l'année scolaire a été de 5895 ; il manquait donc, chaque jour, 2683 élèves, ou près d'un tiers du nombre inscrit sur les journaux d'école.

En retranchant les élèves des collèges, couvents et écoles indépendantes, on trouve que le coût moyen annuel de l'instruction de chaque enfant est de \$2.40, sans compter 60 centins qui est ce que peut coûter l'achat des livres, papier, etc. C'est donc en tout \$3, approximativement.

Extraits des Rapports de M. l'Inspecteur MARTIN, pour l'année 1861.

COMTÉ DE CHICOUTIMI.

Premier Rapport.

Monsieur, — J'ai l'honneur de faire rapport sur l'état des écoles du comté de Chicoutimi, pour les six mois expirés le 30 de juin dernier.

Vous verrez, par les tableaux, qu'il y a une diminution dans le nombre des enfants qui ont fréquenté les écoles depuis le mois de janvier ; ce malheur n'a pas dépendu de la volonté des habitants, mais bien des circonstances qu'ils n'ont pas été à même d'éviter. L'école No. 1 du township de Laterrière, qui donnait l'instruction à plus de quarante enfants, a été fermée en décembre par la démission de l'instituteur. Les commissaires de la municipalité de St. Joseph, dans le but de soulager les contribuables, ont réuni les arrendissements de la municipalité en un seul ; ce qui a été la cause qu'un bon nombre d'enfants ont été privés des avantages de l'instruction par raison de l'éloignement.

L'apparence d'une récolte abondante se réalisant, je suis assuré que l'année qui commence sera forte en bons résultats ; car le bon esprit est général ; les moyens limités de presque toute la population ont été la cause de notre état stationnaire depuis plusieurs années. Il faut aussi reconnaître que le succès dépend en très-grande partie du zèle des commissaires et de l'intelligence des secrétaires-trésoriers. Le village de Chicoutimi offre aujourd'hui la preuve évidente qu'il y a moyen, même parmi une population pauvre, d'atteindre le but par une bonne régie.

Les municipalités, dans mon district d'inspection, montrent plus ou moins de succès suivant les capacités et le bon vouloir de ceux qui les régissent. Je dois reconnaître que les choses vont bien partout où MM. les curés mettent la main à l'œuvre et c'est ce qu'ils font presque tous avec un louable désintéressement.

La petite municipalité d'Ouïatchouan a tenu une école bien médiocre et est fréquentée seulement par une vingtaine d'enfants ; les progrès y ont été à peu près nuls. Je prends, à cette occasion, la liberté de vous prier d'accorder une aide qui permette à cette localité (qui est bien pauvre) de se procurer une institutrice capable.

Je remarque que la principale cause d'insuccès dans un grand nombre de municipalités provient de la rareté des livres et autres fournitures indispensables qu'on ne peut se procurer ici qu'à des prix extrêmement élevés. Cette circonstance ne devrait-elle pas être prise en considération par le Conseil de l'Instruction Publique ? Le moyen de parer à cet inconvénient serait peut-être de faire un dépôt de livres, etc., dans chaque municipalité, les commissaires devant être responsables, et les pauvres y avoir droit gratuitement.

Second Rapport.

En comparant les tableaux de l'année dernière avec ceux de celle qui vient de s'écouler, vous verrez facilement que, dans la plupart des municipalités, l'on a fait les efforts très-soutenus pour l'avancement de l'éducation. Il convient d'ajouter que, sans la mauvaise récolte de l'année dernière, les progrès se seraient montrés beaucoup plus considérables. Dans certaines localités, le découragement s'est emparé des chefs de famille, et les commissaires, timides ou incapables, n'ont pas tenu ferme contre la situation en exigeant que les contribuables fissent leur devoir, ce qui a été la cause pour laquelle quelques écoles ont été fermées.

1. Le township de Chicoutimi me paraît se mouvoir en ce sens, ayant bien commencé l'année pour la terminer péniblement. Cette municipalité a toutefois donné l'instruction à 177 enfants.

2. Je n'ai que des éloges à donner aux commissaires du village de Chicoutimi pour leur zèle et leurs succès. Les affaires de cette municipalité sont parfaitement tenues par le secrétaire-trésorier. Une superbe maison de 40x60 pieds, à deux étages, est en voie avancée de construction. Les commissaires, désireux de donner, dans un avenir prochain, une haute éducation aux enfants, n'ont pas hésité à former un emprunt de 1600 piastres pour cet objet. Ecoles fréquentées par 142 enfants.

3. L'école modèle de Bagot est parfaitement tenue depuis trois ans. La maison actuelle se trouvant trop petite pour répondre aux besoins des nombreux élèves, les commissaires se sont décidés à mettre en construction une nouvelle bâtisse plus vaste et plus com-

mode. Trois autres écoles existent dans la municipalité, et une maison va être construite dans l'un des arrondissements, autre que celle destinée à l'école modèle. 151 élèves.

4. Bagotville tient sept écoles, dont six conduites par des institutrices munies de diplôme. Ces écoles sont fréquentées par 251 enfants, et sont destinées à produire beaucoup de bien dans la municipalité.

5. Latérière a trois écoles tenues par des institutrices munies de diplôme. Deux d'entre elles se font honneur. 151 enfants fréquentent ces écoles.

6. Saint-Joseph renferme deux écoles dirigées par un instituteur et une institutrice, ayant tous deux un diplôme; ces écoles sont satisfaisantes, surtout celle tenue par l'institutrice. Nombre d'enfants fréquentant ces écoles, 99.

7. La municipalité de Harvey n'a qu'une école avec 38 enfants; cette école est tenue par une maîtresse pourvue d'un diplôme et très-capable.

8. Notre-Dame-d'Hébertville instruit 43 enfants dans deux écoles, dont l'une est sous la direction d'une maîtresse, avec diplôme. Ces deux écoles sont médiocres.

9. Oniatouan a déployé un courage surprenant en établissant dans ses limites deux excellentes écoles élémentaires sous la direction d'institutrices très-capables. Je dois en justice vous recommander cette jeune et intéressante colonie. Le zèle du missionnaire, M. A. Bernier, a tout fait pour produire le bien dans la localité. 53 enfants fréquentent ces écoles.

10. Saint-Jean a une bien bonne école fréquentée par 53 enfants. L'on remarque beaucoup de zèle dans cette petite municipalité, et l'institutrice, munie d'un diplôme, y jouit d'une considération que je crois méritée.

POUR L'ANNÉE 1862.

Les rapports de cette année accusent une augmentation dans le nombre d'enfants qui fréquentent les écoles, et M. Martin se déclare satisfait des progrès en général et du zèle que l'on manifeste dans son district d'inspection pour promouvoir les intérêts de l'éducation. En 1856, il n'y avait que 230 enfants allant à l'école dans tout le comté de Chicoutimi; aujourd'hui, il y en a 1,316. Ce comté, ainsi que celui de Gaspé, a fait, depuis quelques années, des efforts constants pour mettre ses écoles sur un pied stable; et si ces deux comtés continuent de marcher dans la voie de progrès où ils sont heureusement entrés après être demeurés si longtemps en arrière, nul doute qu'avant peu, ils n'aient rien à envier aux anciens comtés.

Voici quelques extraits du premier rapport de M. Martin, pour 1862.

« La paroisse de Chicoutimi fait preuve d'un zèle auquel je m'attendais, mais non d'une manière aussi spontanée. Divisée aujourd'hui en 10 arrondissements, cette paroisse aura bientôt 9 écoles en opération, dont 3 ou 4 seront placées sous la direction d'élèves de l'École Normale Laval. Ainsi, au lieu de 53 élèves pour Chicoutimi, je prévois que mon prochain rapport n'en mentionnera pas moins de 300 et plus. »

M. Martin fait des éloges des deux écoles modèles de son district, c'est-à-dire celle du village de Chicoutimi et celle de la Grande-Baie; il loue en même temps fortement la méthode d'enseignement adoptée par les personnes qui ont la direction de ces institutions. Les deux villages florissants que nous venons de nommer ont construit deux maisons d'école spacieuses capables de contenir 500 élèves.

« Quand je compare, dit M. Martin, l'état actuel du Saguenay avec ce qu'il était en 1856, j'éprouve une satisfaction presque orgueilleuse; mais je m'incline devant les hommes qui ont mis la main à l'œuvre avec moi pour produire ces beaux résultats. »

« Je me plais à faire observer que partout où MM. les Curés ont prêté leurs secours, les progrès ont été visibles. L'esprit de la population est favorable à l'éducation; mais il faut quelques-uns pour guider, pour donner l'impulsion. Voilà pourquoi les écoles ont languie partout où les Curés n'ont pas aidé de leurs conseils les commissaires d'école. »

Le dernier rapport de M. Martin constate encore de nouveaux progrès.

Extrait du rapport de M. l'inspecteur Borvin, pour l'année 1861.

COMTÉS DE CHARLEVOIX ET SAGUENAY.

Je suis heureux de pouvoir démontrer par ce rapport que le district commis à mon inspection peut, comme tout autre, avoir sa part de mérite dans les progrès que l'éducation a faits en Canada

depuis quelques années. D'un autre côté, les tableaux statistiques qui accompagnent ce rapport accusent une augmentation assez considérable dans le nombre des enfants qui fréquentent les écoles. En 1859, le nombre d'enfants fréquentant les écoles dans les onze municipalités dont se composait alors mon district, était de 1777; maintenant, il y a douze municipalités et 2078 élèves, donnant une augmentation de 301 élèves pendant deux années.

A la même date, il n'y avait, dans tout mon district, que deux écoles supérieures, encore l'une d'elle n'avait-elle de supériorité sur les écoles élémentaires que son seul titre d'école modèle; actuellement, j'en compte six, qui, par le bien qu'elles ont chacune dans leur localité, et leur habile direction, peuvent être classées parmi les meilleures institutions de ce genre.

Je remarque aussi, avec plaisir, plus d'empressement de la part des commissaires d'école à percevoir les cotisations, et, par conséquent, à payer les maîtres et maîtresses; sur huit municipalités qui, en 1859, avaient des dettes passives considérables, il n'y en a plus qu'une qui soit endettée, et, grâce au louable empressement qu'ont montré les commissaires de cette municipalité à suivre mes avis, des mesures ont été prises pour acquitter cette dette.

Les branches d'instruction qui paraissent avoir le plus progressé sont particulièrement la lecture et la grammaire.

Dans beaucoup d'écoles, on ne remarque plus, lorsqu'on fait lire les enfants, cette voix traînante, embarrassée et souvent nasillarde; une voix naturelle a succédé à ce ton forcé et si choquant pour l'oreille; les signes de la ponctuation sont aussi mieux observés. La grammaire n'est plus un livre qu'on faisait seulement apprendre par cœur; on s'efforce d'en expliquer les règles et de les faire comprendre; l'analyse est plus pratiquée, et dans les trois quarts des écoles, on trouve des élèves ayant déjà une bonne orthographe.

En somme, les choses semblent prendre un aspect plus riant, une tendance plus directe vers le progrès; mais je ne me fais pas illusion, et je suis loin de croire que les progrès sont tels qu'il ne reste plus qu'à se croiser les bras et laisser faire.

Non, il ne suffit pas à ceux qui ont pour mission de faire exécuter la loi d'éducation, de mettre partout cette loi en activité; d'établir le plus grand nombre d'écoles possible; il leur reste à travailler encore et toujours au perfectionnement de ce qui est fait; car si nous ne rencontrons plus de nos partisans de l'ignorance qui crieraient à la ruine du peuple par la faute, et les bons maîtres ne nous manquent plus, mille obstacles fâcheux entravent encore les progrès. Pour n'en citer ici que deux, je nommerai la négligence de plusieurs parents à fournir à leurs enfants les objets nécessaires, comme livres, papier, etc., et le peu de respect témoigné au maître par ces mêmes parents et, souvent, en présence de ses élèves.

De tels faits, que l'inspecteur, avec le peu de pouvoir discrétionnaire dont il est investi, ne peut que signaler, sont bien propres à décourager l'instituteur et lui faire mépriser sa profession.

(A continuer.)

Bulletin des Publications et des Réimpressions les plus Récentes.

Paris, octobre, 1863.

LE CORRESPONDANT : La livraison d'octobre de cette excellente revue contient plusieurs articles très-remarquables; d'abord, une Lettre de Mgr. Dupanloup, sur les études qui peuvent convenir aux laïcs d'un homme du monde; un article sur la politique française en Amérique, accompagné d'une carte, par M. Moreau; un autre sur la "Vie de Jésus et la critique allemande," par l'abbé Meignan; enfin, Le Procès de Thraséus, scène de l'année 66, par Victor de Laprade, dont tous les vers portent beaucoup plus sur l'an de grâce 1863 et sur le César vivant, que sur les Césars défunts.

L'article de M. Moreau est un plaidoyer habile en faveur du Nord, dont les écrivains du Correspondant ont épousé la cause, guidés en cela par les protestations négrophiles des Yankees, et un peu aussi, peut-être, par un esprit d'opposition systématique à la politique impériale. M. Moreau trouve que la religion catholique a rencontré, dans les États du Nord, un régime qui lui a été entièrement favorable. Nous ne lui souhaiions point de jamais en faire l'expérience, pas plus que nous ne lui conseillions d'aller promener le drapeau fédéral dans une très-grande partie du territoire qu'il a marqué sur sa carte comme conquis par le gouvernement de Washington. Ceci rappelle sans doute à nos lecteurs les éloges si étranges donnés aux Américains pour leur libéralité et leur tolérance dans l'enseignement public par le Père Lacordaire, tandis que les catholiques des États-Unis (qui devraient en avoir quelque chose), se plaignent d'être taxés pour des écoles auxquelles ils ne peuvent envoyer leurs enfants.

L'article de l'abbé Meignan, sur la Vie de Jésus, fait voir quel cas les philosophes allemands, même ceux des écoles les plus avancées, font d'une œuvre qui a créé, en France, un si grand sensation. Ils refusent

tout net à M. Renan le titre de savant, malgré sa chaire d'Hébreu et son fauteuil à l'Institut.

Ewald, le chef de l'école de Goettingue, et Keim, un des plus habiles écrivains de l'école rivale de Tubingue, sont également impitoyables.

« Ce que le livre de Renan renferme de bon, dit M. Ewald, est emprunté à l'Allemagne : nous n'en dirions rien, tant l'ivraie l'emporte ici sur le froment, si l'écrivain n'avait pas à tâche de le dissimuler. N'est-il pas étrange que, dans tout son livre, il ne cite jamais les sources allemandes où il a puisé ? Il parle, dans l'introduction, de l'école franco-allemande de Strasbourg et de Paris, laquelle n'a ni indépendance, ni originalité, et qui, jusqu'ici, n'a rien produit, je ne dis pas de remarquable, mais de bon. »

Keim termine ainsi sa *recension* ou revue :

« Tel est le livre récent qui a été si avidement dévoré par un siècle qui a soif de vérité. C'est un beau livre, mais de la beauté d'un roman, ayant l'air de trancher de grandes questions ; mais n'en résolvant aucune. On dirait de nouveaux *Mystères de Paris*, inspirés par les idées du jour, écrits comme tout ce qui s'imprime aujourd'hui, au courant de la plume dans le but d'amuser un public de profanes sur les marches du temple. Ce livre ferait presque honorer celui de David Strauss : il nous ferait repentir d'avoir été si sévères. Strauss a écrit avec sérieux ; il discute, il cherche à prouver ; c'est un savant laborieux, au courant de tous les travaux de l'Allemagne. Strauss n'a point voulu flatter ses contemporains par les artifices d'un style calculé ; Strauss est plus rassis et, à tout prendre, plus raisonnable. Le livre de Renan est nul pour le savant qui ne saurait y rien trouver à son usage. »

Ces rebuffades de la science allemande doivent être d'autant plus pénibles pour M. Renan, que l'on cherchait à persuader au public que son livre était surtout appuyé sur les travaux et les études des écoles de la Germanie.

Nos lecteurs trouveront, dans notre feuille, le commencement d'une critique consciencieuse et savante, faite par un missionnaire de notre pays, sur quelques passages d'un autre ouvrage de M. Renan, son *Histoire des Langues Sémitiques*. On verra, par la suite de ce travail, que M. Renan maltraite autant les langues sauvages que l'Évangile, et ne les connaît pas mieux.

Bruxelles, septembre, 1863.

MONTALEMBERT : L'Église libre dans l'État libre : Discours prononcés à l'assemblée générale des catholiques à Malines, les 18 et 22 août, 1863, par le Comte de Montalembert, 95 p. in-80.

Ces discours, quoique diversement appréciés dans le monde catholique, sont peut-être, sous le rapport de l'éloquence, les productions les plus remarquables d'un des plus éloquents orateurs des temps modernes.

Québec, novembre, 1863.

LE FOYER CANADIEN : Nous avons reçu les livraisons de novembre et de décembre de cette publication, qui complètent le premier volume. Elles renferment une étude sur les chansons populaires du Canada, par M. le Dr. LaRue, qui sera suivie d'une étude sur les chansons historiques. On y trouve aussi le compte-rendu des opérations du bureau de direction, pendant l'année écoulée. Le *Foyer* compte actuellement 2413 abonnés. Au moyen du système de primes qu'il a établi, il a déjà publié cinq volumes de littérature canadienne, contenant 1685 pages et tirés à 10600 exemplaires. On peut se procurer six beaux volumes, c'est-à-dire, les deux volumes dont nous rendons compte plus loin, les *Anciens Canadiens* de M. de Gaspé, le volume publié et le volume de l'année prochaine du *Foyer*, pour \$3. C'est la dernière limite possible du bon marché, et, à moins d'exiger d'être payé pour lire nos écrivains canadiens, nous ne voyons point ce que l'on peut attendre de plus.

LA LITTÉRATURE CANADIENNE de 1850 à 1860, 2e volume, in-80, 389 p. Desbarats. Ce second volume d'une série destinée à remplir la lacune qui existe entre le *Répertoire* de M. Huston, et les *Soirées* et le *Foyer*, vient de paraître, et, comme le précédent, il est donné en prime aux abonnés de cette dernière publication. Il renferme toute l'œuvre poétique de M. Octave Crémazie ; un choix des poésies de MM. Fiset et Lenoir ; diverses pièces de quelques autres poètes ; une étude sur Naples, par M. Bourassa ; un récit de la bataille de Châteauguay, par M. Adélaïde Boucher, et des études religieuses, de M. l'abbé Raymond. Nous publions, dans cette livraison, une jolie fable de M. Laberge, (aujourd'hui M. le Juge Laberge,) que nous empruntons à ce beau volume. Enfin, la direction du *Foyer* a cru devoir y placer une reproduction du premier roman de mœurs canadiennes qui ait vu le jour : *L'Influence d'un Livre* ou le *Chercheur de Trésors*, par M. Philippe de Gaspé. Vu le titre du recueil, nous croyons que l'on n'aurait pas dû commettre cet anachronisme, d'autant plus que le roman aurait aussi bien trouvé sa place dans le *Foyer*.

FERLAND : Notes sur les Registres de Notre-Dame de Québec, par M. Ferland, prêtre ; 2e édition, in-80, 100 p. Desbarats. Cette nouvelle édition contient des additions importantes. Prix, 50 c. ; aux abonnés du *Foyer*, 25 c.

TRANSACTIONS of the Literary and Historical Society of Quebec, New Series, Vol. I, Part I, 118 p. in-80. G. T. Cary.

Le dernier cahier que nous avons reçu de cette société, était la première partie du cinquième volume ; mais, depuis ce temps, l'édifice qu'occupait la société a été détruit par le feu ainsi que la bibliothèque et ses collections, y compris tout ce qui restait en main de ses *transactions* ; c'est pour cette raison que l'on n'achève point le 5e volume, et que l'on commence une nouvelle série. C'est la seconde fois qu'un pareil malheur arrive à la société et c'est une preuve de plus de l'importance qu'il y a de mettre de pareilles collections à l'épreuve de tels accidents, chose que nous avons trop souvent répétée pour que nous y insistions davantage.

Cette nouvelle livraison contient le discours annuel du président, un article de M. D'Arcy McGee sur Champlain, dont nous avons déjà parlé, un travail statistique de M. Harvey sur le commerce des céréales, avec une carte et un tableau, une relation de l'exploration de la rivière Moisie, par M. Cayley, accompagnée d'une carte, deux articles de M. Stanton, un sur le danger qu'offre la *benzine* et l'autre sur la géographie botanique du Canada, des commentaires sur certains passages de Shakespeare, par M. Meredith, un article sur le port de Québec, par M. Tate, et un travail considérable de M. Robert Bouchette, sur les poids et mesures du pays et de l'étranger.

Le président, M. Langton, dans son discours d'inauguration, fait ressortir tout l'avantage qui résulte pour un pays, même au point de vue des finances, des dépenses faites pour la protection des lettres, des sciences et des arts, dépenses contre lesquelles on est si souvent prêt à se récrier sans en connaître l'utilité et la portée. L'opinion de M. Langton, qui occupe une si haute position dans la hiérarchie financière et administrative nous paraît d'un grand poids en pareille matière, et nous la citons avec d'autant plus de plaisir que tout ce qu'il dit des sciences et des lettres s'applique avec encore beaucoup plus de force aux dépenses encourues pour l'instruction publique.

Parlant de ce qui avait été fait et entrepris sous la domination française sous ce rapport, M. Langton s'exprime comme suit : « Je ne passe jamais près de l'ancien collège des jésuites, converti en casernes, sans un sentiment de honte, en comparant le courage et l'esprit d'entreprise de nos prédécesseurs avec notre apathie. Nous nous vantons de l'énergie supérieure de la race anglo-saxonne ; mais qu'avons nous fait, pendant un siècle entier d'occupation, pour le développement intellectuel du pays, qui puisse être comparé aux fondations que ceux-ci avaient établies, dans un temps où le Canada était encore un désert inexploré ? »

L'expédition du professeur Hind, sur la rivière Moisie, nous fait voir un véritable *désert jusque-là inexploré*, et le récit de M. Cayley serre le cœur à l'aspect des mornes solitudes dont il nous fait la peinture. L'objet des voyageurs était de franchir en canot la distance entre la source de la rivière Moisie et la baie des Esquimaux, ce que l'on dit praticable, grâce à une série de petits lacs reliés entre eux par des rivières. Se rendre ainsi en canot du golfe St. Laurent à l'Océan Atlantique, par l'intérieur des terres, eût été en effet quelque chose d'assez extraordinaire ; mais l'état des rivières et la brièveté de l'été dans ces parages n'a point permis à M. Hind et à ses compagnons d'accomplir cet exploit. Voici un petit passage qui montre quelle sorte de pays ils ont parcouru. L'endroit qui est décrit se trouve vers la hauteur des terres presque au bout de la distance parcourue.

« Après avoir traversé ce lac long de deux milles, nous arrivâmes à un détroit qui nous lança dans une nappe d'eau plus vaste encore et la plus considérable que nous eussions rencontrée. Tachetée d'une infinité de petites îles, elle nous paraissait cependant avoir six ou sept milles d'étendue dans la direction où nous allions, et trois ou quatre dans l'autre direction ; les montagnes environnantes portaient toutes de ces gros blocs erratiques de granit que nous avons déjà décrits et qui paraissaient se tenir d'une manière si choquante sur la pointe et semblaient prêts à rouler sur nous.

« Ici nous trouvâmes toute la végétation singulièrement arriérée. Le thé du Labrador n'était pas encore en fleurs, quoique nous en eussions vu de fleuri il y avait trois semaines au *Grand-Portage*. Les fougères commençaient seulement à pousser et à cela rien de surprenant, puisque le premier juillet au matin, le thermomètre était au-dessous du point de congélation, et qu'il avait gelé assez fort dans la nuit ; de fait l'on pouvait trouver encore beaucoup de neige dans des endroits abrités. Nous fûmes tous frappés du silence et de l'immobilité qui régnaient tout autour de nous. Pas un chant d'oiseau, pas même le bruisement d'un insecte, pas un signe de vie ! Les poissons eux-mêmes ne sautaient point dans la rivière comme ils ont l'habitude de le faire ailleurs, il semblait que, frappés de terreur, ils n'osassent point troubler le silence de la nature. C'est une étrange chose que de se trouver les seuls êtres animés dans cette étendue immense de lacs, d'îlots et de montagnes. »

Au retour les voyageurs passèrent quelque temps à la mission de la Baie des sept îles, et M. Cayley parle en termes très-favorables du Père Arnauld et de son influence sur les nombreux sauvages, qui viennent de l'intérieur.

Montréal, octobre et novembre, 1863.

DAWSON : Air-breathers of the coal period, a descriptive account of the remains of Land animals found in the coal formation of Nova Scotia, by J. W. Dawson, LL.D., 82 p. in-30 et 7 pl.

Ce nouveau travail du savant Principal de l'Université McGill et de l'École Normale, renferme des considérations importantes sur la théorie des formations carbonifères et sur l'origine des espèces.

RAMSAY : Notes sur la Coutume de Paris, indiquant les articles encore en force avec tout le texte de la Coutume, à l'exception des articles relatifs aux Fiefs et Censives, des titres du Retrait lignage et de la Garde Noble et Bourgeoise, par T. K. Ramsay, avocat.

Les études qu'à faites M. Ramsay, comme secrétaire de la commission du Code, lui ont sans doute inspiré l'excellente idée de publier ce petit ouvrage si clair et si utile et dont le public doit lui savoir un gré infini.

Sorel, novembre, 1863.

COURT traité sur l'Art épistolaire, par un Canadien, cinquième édition, 116 p. in-12o.

Nous extrayons de ce livre utile, et on le voit très-répandu, l'anecdote suivante qui est en même temps une bonne leçon : " Un officier demandait une grâce au maréchal de *** et finit sa lettre par : *je suis avec considération*. Le maréchal lui accorda sa demande et termina ainsi sa réponse : au reste je vous prie de garder votre attachement pour vos gens, *voilà votre considération* pour vos inférieurs et un profond respect pour le maréchal de ***."

Petite Revue Mensuelle.

" Un événement domine dans ce moment tous les autres. L'Empereur a ouvert la session des chambres françaises par un de ces coups de théâtre dont il a secret, et il a mis l'Europe entier sur le qui-vive.

Après avoir fait le tableau de la situation politique et résumé ce qu'il avait cru devoir faire pour lui venir en aide, Napoléon III a prononcé les paroles mémorables qui suivent :

" Malheureusement, nos conseils désintéressés ont été interprétés comme une intimidation, et les démarches de l'Angleterre, de l'Autriche et de la France, au lieu d'arrêter la lutte, n'ont fait que l'envenimer. Des deux côtés se commettent des excès qu'au nom de l'humanité on doit également déplorer.

" Que reste-t-il donc à faire ? sommes-nous réduits à la seule alternative de la guerre ou du silence ?—Non.

" Sans courir aux armes comme sans nous taire, un moyen nous reste : c'est de soumettre la cause polonaise à un tribunal européen.

" La Russie l'a déjà déclaré, des conférences où toutes les autres questions qui agitent l'Europe seraient débattues ne blessaient en rien sa dignité.

" Prenons acte de cette déclaration. Quelle nous serve à éteindre une fois pour toutes les ferments de discorde prêts à éclater de tous côtés, et que du malaise même de l'Europe, travaillée par tant d'éléments de dissolution, naisse une ère nouvelle d'ordre et d'apaisement.

" Le moment n'est-il pas venu de reconstruire sur de nouvelles bases l'édifice miné par le temps et détruit pièce à pièce par les révolutions ?

" N'est-il pas urgent de reconnaître par de nouvelles conventions ce qui s'est irrévocablement accompli, et d'accomplir d'un commun accord ce que réclame la paix du monde ?

" Les traités de 1815 ont cessé d'exister. La force des choses les a renversés, on tend à les renverser presque partout. Ils ont été brisés en Grèce, en Belgique, en France, en Italie comme sur le Danube. L'Allemagne s'agit pour les changer, l'Angleterre les a généreusement modifiés par la cession des îles Ioniennes, et la Russie les foule aux pieds à Varsovie.

" Au milieu de ce déchirement successif du pacte fondamental européen, les passions ardentes se surexcitent, et au Midi comme au Nord, de puissants intérêts demandent une solution.

" Quoi donc de plus légitime et de plus sensé que de convier les puissances de l'Europe à un congrès où les amours-propres et les résistances disparaîtraient devant un arbitrage suprême ? Quoi de plus conforme aux idées de l'époque, aux vœux du plus grand nombre, que de s'adresser à la conscience, à la raison des hommes d'Etat de tous les pays et de leur dire :

" Les préjugés, les rancunes qui nous divisent n'ont-ils pas déjà trop duré ?

" La rivalité jalouse des grandes puissances empêchera-t-elle sans cesse les progrès de la civilisation ?

" Entretiendrons-nous toujours de mutuelles défiances par des armements exagérés ? Les ressources les plus précieuses doivent-elles indéfiniment s'épuiser dans une vaine ostentation de nos forces ? Conserverons-nous éternellement un état qui n'est ni la paix avec sa sécurité ni la guerre avec ses chances heureuses ?

" Ne donnons pas plus longtemps une importance factice à l'esprit subversif des partis extrêmes en nous opposant par d'étroits calculs aux légitimes aspirations des peuples.

" Ayons le courage de substituer à un état maladif et précaire une situation stable et régulière, dût-elle coûter des sacrifices.

" Réunissons-nous sans système préconçu, sans ambition exclusive, animés par la seule pensée d'établir un ordre de choses fondé désormais sur l'intérêt bien compris des souverains et des peuples."

" Cet appel, j'aime à le croire, sera entendu de tous. Un refus ferait supposer de secrets projets qui redoutent le grand jour, mais quand même la proposition ne serait pas unanimement agréée, elle aurait l'immense avantage d'avoir signalé à l'Europe où est le salut.

" Deux voies sont ouvertes : l'une conduit au progrès par la conciliation et la paix ; l'autre, tôt ou tard, mène fatalement à la guerre par l'obstination à maintenir un passé qui s'écroule.

" Vous connaissez maintenant, messieurs, le langage que je me propose de tenir à l'Europe. Approuvé par vous, sanctionné par l'assentiment public, il ne peut manquer d'être écouté, puisque je parle au nom de la France."

Dans les lettres de convocation qu'il a adressées immédiatement à toutes les Cours de l'Europe, l'Empereur tient un langage semblable au fond ; mais ne s'exprime pas aussi carrément au sujet des traités de Vienne. Il ne dit point qu'ils ont cessé d'exister ; mais que " presque sur tous les points ils sont détruits, modifiés, méconnus ou menacés." Voici cet autre document qui fera époque dans l'histoire du monde :

" En présence des événements qui, chaque jour, surgissent et se pressent, je crois indispensable de dire toute ma pensée aux souverains auxquels est confiée la destinée des peuples.

" Toutes les fois que de profondes secousses ont ébranlé les bases et déplacé les limites des États, il est survenu des transactions solennelles pour coordonner les éléments nouveaux et consacrer, en les revisant, les transformations accomplies. Tel a été l'objet du traité de Westphalie au 17e siècle, et des négociations de Vienne en 1815. C'est sur ce dernier fondement que repose aujourd'hui l'édifice politique de l'Europe ; et, cependant, vous ne l'ignorez pas, il s'écroule de toutes parts.

" Si l'on considère attentivement la situation des divers pays, il est impossible de ne pas reconnaître que, presque sur tous les points, les traités de Vienne sont détruits, modifiés, méconnus ou menacés. De là des devoirs sans règle, des droits sans titre et des prétentions sans frein. Péril d'autant plus redoutable que les perfectionnements amenés par la civilisation qui a lié les peuples entre eux par la solidarité des intérêts matériels rendraient la guerre plus destructive encore.

" C'est là un sujet de graves méditations. N'attendons pas pour prendre un parti que des événements soudains, irrésistibles, troublent notre jugement et nous entraînent, malgré nous, dans des directions contraires.

" Je viens donc vous proposer de régler le présent et d'assurer l'avenir dans un congrès.

" Appelé au trône par la Providence et par la bonne volonté du peuple français, mais élevé à l'école de l'adversité, il m'est peut-être moins permis qu'à un autre d'ignorer et les droits des souverains et les légitimes aspirations des peuples.

" Aussi je suis prêt, sans système préconçu, à porter dans un conseil international l'esprit de modération et de justice, partage ordinaire de ceux qui ont subi tant d'épreuves diverses.

" Si je prends l'initiative d'une semblable ouverture, je ne cède pas à un mouvement de vanité : mais comme je suis le souverain auquel on prête le plus de projets ambitieux, j'ai à cœur de prouver par cette démarche franche et loyale que mon unique but est d'arriver sans secousse à la pacification de l'Europe. Si cette proposition est accueillie, je vous prie d'accepter Paris comme lieu de réunion.

" Dans le cas où les princes alliés et amis de la France jugeraient convenable de rehausser par leur présence l'autorité des délibérations, je serai fier de leur offrir ma cordiale hospitalité. L'Europe verrait peut-être quelque avantage à ce que la capitale d'où est parti tant de fois le signal des bouleversements devint le siège des conférences destinées à jeter les bases d'une pacification générale."

On s'est écrié de suite en Angleterre et en France que le congrès n'aurait pas lieu, que l'Empereur le savait bien ; mais que c'était un prétexte pour mettre la Russie au pied du mur en lui accordant ce qu'elle avait demandé. Les adhésions du Souverain-Pontife, de l'Espagne, de l'Italie, du Portugal, de la Hollande, de la Suède et du Danemark n'ont pas encore rassuré les sceptiques, car ces puissances n'ont rien à craindre, et quelques-unes même ont tout à espérer d'un congrès. On prétend que l'Angleterre, sans repousser l'idée émise par l'Empereur, voudrait avant d'y accéder que l'on déterminât le programme des conférences. Il est à présumer que la Russie, la Prusse et l'Autriche feront des réponses semblables.

" S'il en est ainsi, dit M. Gaillardet, dans sa dernière lettre au *Courrier des Etats-Unis* : ou le congrès n'aura pas lieu ou il n'en sortira que des banalités plus dangereuses pour les nationalités que le statu quo. Mais Napoléon III aura toujours gagné à cela un répit qui aura permis d'ajourner toutes les discussions sur la Pologne et aura détourné l'esprit public de cette préoccupation embarrassante. Une autre diversion non moins utile pour lui, a été soulevée par la mort inattendue du roi de Danemark, Frédéric VII, à propos des trois duchés de Holstein, Schleswig et Lauenbourg, dont le prince Frédéric d'Augustenburg a réclamé la souveraineté."

Cette question des duchés est, on le sait depuis longtemps, sur le tapis et elle avait un aspect déjà très-menaçant que ce nouvel incident ne fait qu'aggraver. Par la mort du roi, la Prusse et l'Autriche échappent à leurs engagements et appuient les prétentions du prince d'Augustenburg, dont le père avait été dépossédé par la conférence de Londres. L'Angleterre alliée plus intimement que jamais au Danemark, soutiendra le nouveau souverain, qui ne saurait commencer son règne par un abandon des prétentions de son prédécesseur. Il faudra, donc pour régler cette question ou une guerre ou un congrès. Et encore, s'il est vrai, comme on l'a dit, que ce sont les diplomates qui font la guerre et les généraux qui font la paix, le congrès, s'il a lieu, pourrait bien ne pas empêcher la conflagration européenne que l'on veut éviter. Qui peut croire en effet que la question de la Pologne, celle de l'Italie, celle des duchés, celle des frontières du Rhin, et toutes les autres questions que les traités de Vienne avaient prétendu régler et que l'Empereur

reur vient de déclarer ouvertes de nouveau, pourront s'ajuster sans coup férir ? S'il obtenait un aussi immense résultat, Napoléon III s'éleverait, sans aucun doute, une réputation plus grande encore que celle de son oncle. Mais, dans tous les cas, la convocation d'un congrès *avant la guerre*, est déjà une heureuse et grande idée, dont la postérité devra lui tenir compte. Comme toutes les grandes idées, elle est fort simple d'ailleurs, et il n'y a point d'honnêtes gens qui ne se disent tous les jours : "Entendons-nous d'abord, avant de nous brouiller."

Pourquoi les Yankees et les gens du Sud ne se sont-ils pas dit la même chose ? Ils n'en seraient peut-être point rendus aujourd'hui à la veille de voir se réaliser une des dernières caricatures de Cham : *Fin de la guerre*, où il représente deux chapeaux comme tout ce qui devra rester des deux grandes puissances belligérantes. Depuis notre dernière revue, Grant, d'après le télégraphe, a remporté une nouvelle victoire, et Meade, après s'être avancé à la recherche de Lee, ne l'a point trouvé ou n'a point osé l'attaquer, et en est revenu à son point de départ. Que Lee en fasse autant maintenant et l'on sera quitte.

En vue du congrès qui s'assemble, M. Lincoln pourrait bien ne pas aimer ce dernier exploit de son général en chef, et Meade a toutes les chances d'aller rejoindre Hooker, Burnside et tous ses malheureux prédécesseurs. Celui qui lui succédera sera le neuvième commandant en chef de l'armée du Potomac.

Une des singularités de cette guerre, c'est le grand nombre de prisonniers que l'on s'est fait de part et d'autre et l'embarras que l'on en éprouve. On ne sait plus ni comment les loger ni comment les nourrir. Le fameux chef de bandes, Morgan, a épargné au gouvernement du Nord cette sollicitude en ce qui le concerne et il a pris la clef des champs avec plusieurs de ses compagnons. Dans le même temps on annonçait la découverte d'un grand complot forcé par les sécessionnistes réfugiés au Canada, pour délivrer d'autres prisonniers de guerre, détenus dans des endroits voisins de notre frontière. On conçoit tout ce qu'une telle aventure aurait eu de dangereux pour le pays lui-même. Un autre complot non moins dangereux et dont les résultats ne sont que trop visibles, c'est celui qui a pour but d'enlever au Bas-Canada ses jeunes gens les plus aventureux et les plus énergiques, pour les enrôler dans l'armée du Nord. Si l'on en croit les journaux, l'émigration du Canada aux Etats-Unis, qui s'était considérablement ralentie depuis le commencement de la guerre, a repris avec une intensité plus grande que jamais. Le district des Trois-Rivières paraît surtout avoir été le point de mire des agents recruteurs, et des centaines de jeunes gens en sont partis, la plupart pour ne plus revenir.

Et c'est au moment où une des plus belles récoltes qui se soient faites depuis longtemps vient réjouir notre population, c'est au moment où les richesses minérales longtemps ignorées se découvrent en abondance, où l'or, le cuivre, le plomb, le fer, l'antimoine, révèlent de tous côtés leur existence; c'est au moment où les plus grands efforts se font, par les sociétés de colonisation secondées par le gouvernement, pour ouvrir de nouveaux établissements, que notre jeunesse quitte ses foyers, alléchée par de trompeuses promesses, pour une terre qui dévore ses habitants et que ceux-ci abandonnent par milliers!

Il y a, dans cette monstrueuse aberration, quelque chose qui confond l'imagination; mais elle prouve, en même temps, la vérité des remarques que nous adressait, dans une lettre, un véritable ami des Canadiens, feu M. de Puibusque. "Toutes les sociétés de colonisation, tous les sermons et tous les articles de journaux, n'empêcheront pas une certaine partie de votre population d'émigrer chaque année. Le Canadien est naturellement aventureux, et, s'il est vrai que beaucoup n'aiment guère à perdre de vue le clocher de leur paroisse, il en est d'autres qui se rendraient volontiers à l'autre bout du monde. Si donc vous ne remplacez point, par une immigration européenne similaire ou susceptible de vous être assimilée, les pertes que vous ferez toujours de cette manière, vous serez, tôt ou tard, complètement débordés par les autres populations de la grande famille anglo-britannique, qui reçoivent constamment du renfort."

M. Rameau a, de son côté, exposé comment cette immigration, que, lui aussi, juge indispensable à notre conservation, pourrait se commencer en petit sans beaucoup de dépenses et sans aucun risque. Il suffirait d'assurer un sort heureux à un petit nombre de familles amenées des diverses provinces d'où s'est fait la première émigration, ainsi que de la Belgique et de la Savoie, où l'on montre une très-grande disposition à émigrer. Ces familles en attireraient d'autres, et l'œuvre, une fois commencée, marcherait d'elle-même.

Quoique l'immigration acadienne n'ajoute point à notre race sur ce continent, comme le ferait une immigration française d'Europe, elle est cependant une œuvre pieuse et patriotique qui ne pourra tourner qu'à notre avantage. Aussi, ne saurait-on faire trop d'éloges du zèle des abbés Belcourt et Mailloux et du comité de Québec, qui ont obtenu déjà de si beaux résultats. L'extrait suivant du rapport du comité contient, sur les populations acadiennes, des renseignements qui seront lus avec intérêt :

"Le canton Matapédia, dans le comté de Bonaventure, est situé au confluent des rivières Ristigouche et Matapédia et forme partie d'un plateau élevé, qui n'a pas moins de 14 à 16 milles de longueur sur 4 à 5 de largeur. "Cette contrée, dit un correspondant, est couverte des plus beaux bois que fournit le Canada, tels qu'érables, merisiers, cèdres, etc., et le sol, d'une nature argileuse, y est d'une grande richesse et tout à fait exempt de roches." Notre canton se relie aux établissements acadiens du comté de Bonaventure et du Nouveau-Brunswick, disséminés le

long des côtes de la Baie des Chaleurs, par le chemin Matapédia, qui aboutit à la mission des sauvages, à la Pointe-à-la-Croix, et par les grandes routes qui longent la rivière Ristigouche et les deux côtés de la Baie des Chaleurs. Le chemin Matapédia, partant de la mission des sauvages sur la Ristigouche, suit la vallée de la Matapédia jusqu'au lac du même nom dans l'intérieur du comté de Rimouski; de cet endroit, il se confond sur un parcours de 27 milles avec l'ancien chemin militaire de Kempt, ouvert en 1830, et vient aboutir à la paroisse de Ste.-Flavie, sur le St. Laurent. Cette route a une longueur de 97 milles; elle est ouverte aujourd'hui d'une extrémité à l'autre et met en communication directe les groupes acadiens de la Baie des Chaleurs et ceux que l'on trouve disséminés sur les côtes du Nouveau-Brunswick, avec les populations canadiennes de la rive sud du St. Laurent; et, par l'effet d'un double courant d'immigration se dirigeant des bords du fleuve à l'intérieur, et des paroisses acadiennes de l'île du Prince-Edouard et d'ailleurs vers la vallée de la Matapédia, une vaste contrée, dont le sol est des plus riches, verra disparaître, dans un avenir rapproché, l'antique forêt et surgir les habitations et les cultures d'une population prospère.

"Le comité n'a pas besoin de rappeler que ces pauvres émigrés de Rustico sont les descendants de ces Acadiens, autrefois possesseurs des riches domaines de Grand-Pré, de Beau-Bassin, de Beau-Séjour, qui, lors de la barbare déportation de 1755, échappèrent au sort de leurs frères et à la cruauté de leurs persécuteurs en s'enfonçant, hommes, femmes et enfants, dans l'épaisseur des forêts, d'où ils se dirigèrent par groupes isolés sur les côtes de la mer et dans les îles du Cap-Breton et du Prince-Edouard (alors île St. Jean). On calcule que les Acadiens dispersés dans la Nouvelle-Ecosse, l'île du Cap-Breton, le Nouveau-Brunswick et l'île du Prince-Edouard forment ensemble, aujourd'hui, une population d'au moins 80,000 âmes. Ils ont dans l'assemblée législative de la Nouvelle-Ecosse deux représentants: MM. Martel et Robichaud; dans celle du Nouveau-Brunswick un représentant: M. Amand Landry, député du comté de Westmoreland; et, dans celle de l'île du Prince-Edouard, un autre Acadien, M. Stanislas Poirier, a aussi fait partie de la législature au dernier parlement. Ils sont aujourd'hui, dans l'île du Prince-Edouard, au nombre d'environ dix mille âmes et forment plusieurs paroisses et groupes séparés. L'exiguïté du terrain, la qualité comparativement inférieure d'une grande partie des terres cultivables disponibles, la tenure à bail emphytéotique, sont, comme on l'a dit en commençant, les causes qui ont déterminé une partie de la population à émigrer de l'île et à chercher une troisième fois une nouvelle patrie. L'accueil fait aux colons de Matapédia, la sympathie qu'ils ont rencontrée dans le public, les secours que le gouvernement canadien et des citoyens généreux se sont empressés de leur procurer, auront, nous n'en doutons pas, le bon effet d'attirer vers ce canton leurs compatriotes disposés à émigrer de leur île. Inscrivons, les résultats obtenus ont pleinement répondu à l'attente de ce comité, qui s'est formé surtout dans le but de protéger les immigrants de Matapédia, et qui continuera de s'intéresser à leur sort et de contribuer, dans la mesure des ressources mises à sa disposition, au succès et à la prospérité de l'établissement qu'ils ont fondé."

Ajoutons à ces renseignements que les promoteurs de l'immigration acadienne ont compris qu'un des premiers bienfaits à assurer au colon, c'était l'éducation de ses enfants. Des écoles vont s'ouvrir prochainement, et, comme on peut le voir dans nos colonnes officielles de ce jour, la partie du canton de Matapédia, colonisée par les Acadiens, vient d'être érigée en municipalité scolaire séparée, sous le nom de "Municipalité Scolaire de Rustico."

Mais, tandis que l'on s'occupe d'assurer un asile aux Acadiens que la tenure emphytéotique chasse de l'île du Prince-Edouard, une expatriation semblable menace une autre population bien considérable située dans les limites du Bas-Canada. Nous voulons parler des Acadiens des Isles de la Magdeleine, qui demandent depuis longtemps une commutation de la tenure, et qui, s'ils n'obtiennent point prochainement leur demande, seront exposés au même sort. Diverses correspondances, publiées dans les journaux, ont attiré l'attention sur cette question importante, et par elle-même et par la grande valeur que pourrait avoir, en y faisant quelques améliorations, cette partie du Bas-Canada, dont les autres colonies ont tâché de s'emparer à plusieurs reprises.

NOUVELLES ET FAITS DIVERS.

BULLETIN DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

—Le congrès des instituteurs allemands, dont l'origine remonte à une trentaine d'années, et qui se réunit environ tous les deux ans, a tenu cette année sa quatorzième session dans la ville de Mannheim. On y comptait près de 1,200 instituteurs, venus de tous les pays de l'Allemagne, et en outre, de la Suisse, de la Hollande, de la Russie; on y remarquait aussi quelques instituteurs venus de France, et principalement de l'Alsace. La plupart des membres du congrès avaient été invités dans des maisons particulières, que les propriétaires avaient gracieusement mises à leur disposition.

La réunion a duré quatre jours, à deux séances par jour, et chaque journée commençait par le chant en chœur d'hymnes patriotiques, dont quelques-uns composés pour la circonstance. La réunion du troisième

jour a été signalée par la visite inattendue du grand-duc régnant, le prince Frédéric de Bade, qui est arrivé à l'ouverture de la séance. A son entrée dans la salle, les 1200 voix ont entonné l'hymne patriotique: *Heil unserm Fürsten* (Salut à notre prince)! Après le chant de ce chœur, le président du congrès salua son Altesse, et la remercia de l'autorisation qu'elle avait donnée de tenir le congrès dans ses Etats et de sa présence au milieu de l'assemblée. Le grand-duc répondit à cet accueil dans les termes les plus bienveillants, en donnant l'assurance qu'il partageait de toute son âme les nobles inspirations des assistants, et en les félicitant, au nom de leur chère et commune patrie, de leur dévouement au bien public. Cette allocution produisit dans la salle un véritable enthousiasme, et ce ne fut qu'après une émotion prolongée que le calme se rétablit dans l'assemblée et lui permit de reprendre ses travaux, auxquels Son Altesse voulut assister pendant une partie de la séance, avant de se retirer.

Nous ne pouvons rapporter ici toutes les discussions qui ont rempli les différentes séances du congrès; d'ailleurs elles ne seraient pas toutes également comprises par nos lecteurs, parce que quelques-unes se rapportent à des questions qui préoccupent beaucoup nos voisins, mais qui ont sans intérêt pour nous; nous indiquerons seulement quelques-unes des plus importantes.

Le premier jour, après une allocution du professeur Hoffmann, de Hambourg, porté à la présidence du congrès par le choix de ses collègues, M. Scholz, directeur de l'École normale de Breslau (Prusse), a pris la parole pour expliquer l'origine et l'objet du congrès des instituteurs. Dans un discours applaudi avec transport, ce vieillard, qui, par son grand âge, et plus encore par l'autorité de la science, est regardé comme le Nestor des hommes d'école d'Allemagne, a signalé le bien qu'a produit le congrès, et le bien plus grand encore qu'il peut produire aujourd'hui qu'il a triomphé de l'indifférence publique, comme l'attestent le nombre imposant de ses membres et la réception à la fois cordiale et solennelle qui leur est faite.

Parmi les discussions du second jour, nous devons en signaler une, sur les moyens de faire éclore dans les écoles l'amour de la patrie allemande, où se sont vu peu trop fait jour des idées empreintes du germanisme; et une autre discussion beaucoup plus importante, sur la question de la préférence à donner dans les écoles au développement de l'intelligence sur la culture de la mémoire. Les différents membres qui ont pris la parole dans ce débat se sont accordés à soutenir l'opinion qu'une bonne méthode doit maintenir l'équilibre dans toutes les facultés et que, sans négliger la mémoire, dont la culture est utile au succès de toutes les études, il importe avant tout d'exercer l'enfance à la réflexion et de former son jugement.

L. Lüben, directeur de l'École normale de Brême, a exposé des vues très-dignes d'attention sur l'utilité de l'enseignement des sciences naturelles dans les établissements destinés à former des instituteurs et sur le caractère que doit y avoir cet enseignement. Cet habile directeur, l'un des écrivains qui fait le plus autorité dans les questions pédagogiques en Allemagne, veut que les sciences naturelles soient l'objet d'une grande faveur dans les écoles normales. Il a dissenté avec habileté le choix des matières et la méthode de l'enseignement, et il a terminé en montrant combien cette première initiation fournirait plus tard de ressources pour étendre et continuer les mêmes études. Après un débat très-animé, l'assemblée a donné son adhésion aux idées exprimées par M. Lüben.

Nous regrettons de ne pouvoir rapporter le discours prononcé par le docteur Richard Lange sur l'organisation intérieure des écoles. Mais ce discours, rempli de vues éminemment pratiques, ne pourrait se prêter à une courte analyse. L'inspiration de l'orateur était du reste si abondante, et son langage, tout entier emprunté à la vie de l'école, si entraînant, qu'il a enlevé les suffrages de l'auditoire et que personne n'a voulu prendre la parole après lui.

Nous devons féliciter le congrès des instituteurs du bon esprit dont il s'est montré animé. Ce n'est pas que quelques opinions exagérées ne s'y soient fait jour; mais la bon sens de l'assemblée en a fait justice, après une discussion qui n'a que mieux établi ce qu'il y a de faux ou d'exagéré au fond de ces doctrines. Les idées, au contraire, qui ont obtenu la sanction du congrès montrent que les instituteurs allemands ont le sentiment des vrais besoins de l'éducation et des principes sur lesquels elle doit reposer. Un seul fait suffira pour en donner la preuve.

M. Paldamus, de Francfort, avait pris la parole le troisième jour sur cette question: "Les écoles doivent-elles ressortir de l'Etat ou des communes?" Il avait soutenu les quatre points suivants. 1o le vrai développement de l'éducation générale n'est possible qu'en dehors de l'éducation de l'Etat; 2o le fondement des écoles doit être dans la famille et dans la commune, dans la direction et la surveillance des citoyens; 3o toute école doit être purgée des éléments bureaucratiques; 4o l'Etat ne doit être admis qu'à exercer une haute surveillance, dans de larges limites, et à fournir un concours financier, en cas d'insuffisance des fonds communaux.

Ces opinions ont soulevé dans le congrès de longues et vives contestations. Beaucoup d'orateurs ont déclaré que, si les communes étaient abandonnées à elles-mêmes, l'instruction du peuple ne tarderait pas à déchoir d'une manière regrettable. Presque tous ceux qui ont pris la parole se sont accordés à accuser l'ignorance, l'insouciance, l'avarice et l'inertie des municipalités. Enfin M. Paldamus, accablé sous la déapprobation de l'assemblée, a retiré lui-même ses quatre propositions. — *Journal de l'Instruction Publique de Paris.*

— Nous sommes heureux d'apprendre que l'École d'Agriculture de Ste. Anne continue d'être en progrès. Elle marche d'un pas assuré vers la réalisation complète de son programme.

Elle compte 13 élèves. Jusqu'ici les circonstances ne lui avaient pas permis de donner autre chose que le cours d'agriculture proprement dit, de botanique, de physique et de chimie agricole. Elle vient d'ajouter à son enseignement l'étude du droit rural et de l'art vétérinaire.

Deux nouveaux professeurs, étrangers à l'établissement, ont bien voulu consacrer quelques heures de loisir à l'enseignement de ces deux branches d'instruction, qui complètent une éducation agricole un peu soignée. L'étude du droit rural renferme en effet beaucoup de questions d'un usage presque journalier dans la vie du cultivateur. Sans parler de "l'acte concernant les abus préjudiciables à l'agriculture" et celui qui règle notre organisation agricole, l'acte municipal et l'acte seigneurial, en tant qu'ils touchent à l'agriculture et à l'administration des biens ruraux, aux chemins, ponts et autres travaux publics, contiennent un grand nombre de dispositions qu'un cultivateur instruit sur tout le reste, rougirait d'ignorer.

La zootechnie ou l'art vétérinaire a pour objet l'étude de tout ce qui concerne le bétail d'une ferme, traitement, maladies, caractères principaux de chaque race, moyens de les améliorer, etc. Voilà autant de sujets qui demandent à être traités par un homme de l'art préparé à cet enseignement par des études toutes spéciales.

M. le Notaire Et. DeGuisé, de Ste. Anne, a bien voulu se charger du cours de droit rural, et M. le Docteur Téta, de la Rivière-Ouelle, a pris le cours de l'art vétérinaire. Ce que l'École n'a pu obtenir jusqu'à présent, faute de moyens, elle vient de l'obtenir par le dévouement de ces deux messieurs au progrès de l'enseignement agricole, et par leur désintéressement, puisqu'ils veulent bien faire ces cours gratuitement.

Une autre bonne nouvelle encore à annoncer aux amis de l'École, c'est une réduction considérable dans le prix de la pension des élèves. Au lieu de \$8 75 qu'ils payaient l'année dernière, ils ne donnent plus maintenant que \$5 75 par mois; ce qui fait \$63 25 pour l'année scolaire qui est de 11 mois. Les extras sont payés à part, ainsi que les soins en maladie. Les élèves pensionnent tous dans la même maison, à deux pas de l'école, avec leur professeur, M. Schmouth. (1) Ainsi les parents doivent être parfaitement rassurés quant à la surveillance. Le règlement ne permet aucune sortie, même dans les heures de récréation, sans une permission formelle du directeur.

Rien n'est changé à l'article 51e qui exige \$24 pour l'enseignement, les livres, le lit complet excepté les draps, serriettes, et autres articles de toilette. Une légère modification vient d'être faite à l'article 54e du Prospectus. Les vacances d'été, au lieu d'être du 1er au 31 d'août, s'ouvriront le 22 juin pour se terminer le 9 juillet. La deuxième moitié de juillet et tout le mois d'août offrent des travaux auxquels il est très-important d'initier les élèves d'une école d'agriculture, comme les sarclages et les binages, qui bien souvent sont forcément retardés jusqu'à cette saison, la coupe du foin et des grains et tous les soins à donner pour leur conservation. Ainsi l'année scolaire sera de 11 mois, partagés en deux semestres égaux.

Nous avons aussi appris avec plaisir que le cours de physique et de chimie agricole de l'École aura, à l'avenir, ses principales expériences dans le laboratoire du Collège, et qu'en cela, le professeur de l'École sera assisté du professeur de physique du Collège, le Révd. M. Achille Vallée.

L'article 44e du prospectus de l'École va enfin recevoir un bon commencement d'exécution. Un atelier pour apprendre aux élèves, qui ont du goût pour la mécanique agricole, à fabriquer eux-mêmes les instruments les plus usuels qu'un cultivateur aime à faire de ses propres mains, vient de s'ouvrir. Un chef ouvrier est mis à la disposition des élèves pour les heures qu'ils peuvent donner à ce genre d'occupations. C'est un nouveau progrès pour l'École. — *Gazette des Campagnes.*

— Trop peu de jours se sont écoulés entre la mort de feu Mr. le Dr. Frémont et celle de son fils. Héritier des belles qualités de son père, ce jeune homme avait surtout reçu de lui le goût des choses sérieuses et promettait à la science l'appui d'une intelligente activité. A peine parvenu à sa dix-huitième année, à cet âge où si peu de personnes ont encore su se rendre utiles, il a laissé un précieux souvenir de ses recherches et de son application. Tous les instants que lui a laissés la souffrance, il les a consacrés à s'instruire. Tout urgent, que tant d'autres emploient à l'acquisition d'objets futiles, il l'a employé, avec un désintéressement qui ne s'est pas démenti, à l'achat de collections d'utilité scientifique. D'ajà il était parvenu à réunir près de 500 médailles ou pièces extrêmement précieuses. Un très-grand nombre date des empereurs romains et deux portent l'effigie de Philippe de Macédoine et d'Alexandre-le-Grand et remontent, par conséquent, à une antiquité de plus de deux mille ans.

Madame Frémont a voulu offrir cette collection au Séminaire de Québec, où son cher fils a puisé le goût des fortes études et à l'Université Laval, où M. le Dr. Frémont a, pendant plusieurs années, occupé un poste éminent. Nous sommes vraiment heureux de voir le musée numismatique de cette institution s'enrichir par ce généreux don. Mais, en parcourant ces archives métalliques ou l'histoire ira puiser des renseignements si exacts, nous n'oublions point le nom du jeune C. P. Frémont qui aura fourni à notre légitime curiosité de si nombreux et de si précieux aliments. — *Journal de Québec.*

(1) M. Schmouth est un ancien élève de l'école normale Jacques-Cartier.

BULLETIN DES LETTRES.

— M. Alfred de Vigny qui vient de mourir était, sans contredit, le plus gracieux, le plus chaste, le plus sobre de nos poètes.—Entre tous ceux qui avaient reçu le don de poésie, n'ait de lui M. de Loménie, nul n'avait voué à sa muse un culte plus fervent et plus pur. Il ne l'avait point traînée dans la rue, cette muse, pour l'atteler hurlante au char des factions; il ne l'avait point mutilée pour la jeter en pâture à tous les appétits du jour; il ne l'avait point pressée de produire; il ne l'avait point non plus détournée des choses du présent pour l'enfermer dans une puérile et égoïste contemplation. Il lui avait montré la vie, mais de haut, et sans lui permettre de souiller sa blanche robe. Il lui avait dit de prêter l'oreille aux mille bruits du monde et de les reproduire en un chant mélodieux; et alors, "comme la voix de la muse s'éveillait suave et triste au cœur du poète, il s'est trouvé que le chant du poète a été triste aussi, mais d'une tristesse adoucie, contenue, amortie, comme un son lointain qui se prolonge et s'épure en passant par un double écho."

L'homme chez M. de Vigny se trouve déjà dans l'enfant. Ses premières années s'écoulèrent dans le château du Tronchet, en Beauce. Il était né à Loches, le 27 mars 1799, d'une ancienne famille militaire. Son père avait été officier de cavalerie sous Louis XV et sous Louis XVI et s'était distingué pendant la guerre de Sept ans. Sa mère était fille de l'amiral marquis de Baradin et cousine de Bougainville.

"J'aimai, a-t-il dit en parlant de ses premières années, j'aimai toujours à écouter et quand j'étais tout enfant, je pris de bonne heure ce goût sur les genoux blessés de mon vieux père. Il me nourrit d'abord de l'histoire de ses campagnes, et, sur ses genoux, je trouvai la guerre assise à côté de moi; il me montra la guerre dans ses blessures, la guerre dans ses parchemins et le blason de ses pères, la guerre dans leurs grands portraits enroulés appendus aux murs du vieux château. Je vis dans la noblesse une grande famille de soldats héréditaires, et je ne songeai plus qu'à m'élever à la taille d'un soldat."

En grandissant, cette passion pour la guerre ne fit que grandir aussi et l'époque était bien faite pour la développer. C'était vers la fin de l'Empire. Alfred de Vigny fut envoyé à Paris et placé dans l'institution de M. Hix.

"Je fus, dit-il, un lycéen distrait. La guerre était debout dans le lycée; le tambour étouffait à nos oreilles la voix des maîtres et la voix mystérieuse des livres ne nous parlait qu'un langage froid et pédantesque. Les logarithmes et les tropes n'étaient à nos yeux que des degrés pour monter à l'étoile de la Légion d'honneur, la plus belle étoile des cieux pour des enfants..."

Cette passion ardente effraya tellement la mère d'Alfred de Vigny que, pour le soustraire à cette influence, elle le rappela près d'elle et le confia à un précepteur qui s'efforça, mais en vain, de le distraire de ses penchants.

Il avait à peine seize ans, quand la Restauration arriva. Alfred de Vigny, qui ne rêvait que victoires et conquêtes, voulut être soldat; il entra dans les mousquetaires rouges de la maison du Roi et fit en cette qualité le voyage de Gand.

En 1816, il passa dans l'infanterie de la garde, puis, en 1823, il entra comme capitaine dans le 51e de ligne, qui était désigné pour faire la campagne d'Espagne. Le sort lui refusa cette faveur, son régiment ne franchit pas les Pyrénées. Sa vie militaire fut ainsi une période de désenchantement. "Il avait rêvé le champ de bataille, dit un de ses biographes, il trouvait le champ de Mars; en guise de camp, il avait la caserne, et la parade en guise de combat. Entant, il s'était vu entrant en vainqueur dans les villes conquises; soldat, il lui fallait traîner un sabre inoffensif de garnison en garnison."

Deux ans après son mariage, qui avait eu lieu en 1826, ne trouvant pas dans le métier des armes ce qu'il y cherchait, la guerre, Alfred de Vigny, qui s'était déjà tourné vers la poésie, se décida à se débarrasser du hausse-col prosaïque et à déposer pour toujours ses épaulettes de capitaine, si ennuyeusement et si péniblement acquises."

Alfred de Vigny avait hésité longtemps, n'osant quitter l'épée par honneur et craignant que le jour de sa démission ne devint la veille d'une campagne. Dès ses premières années de garnison, il avait senti, comme il l'a exprimé lui-même, "qu'il avait pris une flamme de jeunesse pour une irrésistible vocation, que sa carrière était une méprise, qu'il portait dans une vie toute active une nature toute contemplative, qu'il était né poète et qu'il s'était à tort fait soldat."

Cependant, les années de services militaires d'Alfred de Vigny n'avaient point été perdues pour la littérature.

En 1815, Alfred de Vigny avait écrit deux pièces de vers, imitées de Théocrite, la *Dryade* et *Symèle*; mais ses véritables débuts littéraires datent de 1822, où parurent, sous le titre de *Poèmes: Hélène, la Sonnanbule, la Fille de Jephté, la Femme adultère, le Bal et la Prison*.

De 1824 à 1826, il publia ses *Poèmes antiques et modernes*, comprenant: *Moïse, Dolorida, le Trappiste, la Neige, le Cor et Eloa*.

En 1826, parut aussi *Cinq-Mars*. Vintrent ensuite, en 1832, *Stello* ou *les Diables bleus*, et, en 1835, *Grandeur et servitude militaire*.

Depuis cette époque, Alfred de Vigny ne produisit presque plus rien. En 1841, il adressa aux Chambres une brochure sur la *propriété littéraire*, dans laquelle il demandait, pour les héritiers d'un auteur, un droit sur chaque nouvelle édition de ses œuvres.

En 1843, il publia, dans la *Revue des Deux-Mondes*, des fragments de *poèmes philosophiques*, restés inédits dans leur ensemble, *le Sauvage, la Mort du Loup, la Flûte*, etc. Enfin, il fit paraître, en 1856, les *Consultations du Docteur noir*.

Alfred de Vigny n'avait cependant pas renoncé au travail, et il laisse un grand nombre d'œuvres inédites, qu'il a léguées à M. Louis Ratisbonne.

Le comte de Vigny s'était fait aussi un grand nom au théâtre: en 1829, il avait donné aux Français une traduction de *l'Othello* de Shakespeare; en 1830, la *Marche de l'Ancre*; en 1835, *Chatterton*.

Chaque des œuvres de M. de Vigny demanderait une étude spéciale et approfondie; ce n'est point ici la place; le temps et la place manquent, du reste, au chroniqueur, qui doit plus s'occuper de l'homme que de l'œuvre.

Au reste, comme l'a dit un éminent critique: "Celui-là risquerait de s'égarer qui voudrait construire la biographie de M. de Vigny à l'aide de ses livres, ou demander à sa vie le secret de cette teinte assombrie qui fait le fonds et le charme de ses inspirations. La faculté de souffrir dans les autres est un privilège des belles âmes et une source inépuisable de poésie. La douleur révee se rend mieux, parfois, que la douleur sentie; celle-ci s'irrite, s'exagère et crie, celle-là s'écoute, s'analyse et pleure. Dans les œuvres de M. de Vigny, la religion du moi, assez commune à plus d'un poète qui se chante lui-même ou se personnifie dans son héros, est peu saillante; on devine, en y regardant de près, que celui qui a si bien compris les rudes misères du poète et les ardoises cachées du soldat, s'est approprié avec amour des souffrances qui n'étaient pas siennes; que, sous l'uniforme, comme sous le frac, il a traversé la vie en spectateur plus qu'en auteur, mais en spectateur attentif, ému, silencieux, ardent de charité, aimant la douleur comme les autres aiment la joie, se donnant à elle corps et âme pour la sonder, la discerner à son aise, et faisant, jeune encore, ainsi qu'il l'a dit lui-même, son profit de tout pour l'avenir."

Dans *Stello*, Alfred de Vigny s'est peint en quelques lignes: "Je crois fermement, a-t-il dit, en une vocation ineffable qui m'est donnée, et j'y crois à cause de la pitié sans borne que m'inspirent les hommes, mes compagnons en misère, et aussi à cause du désir que je me sens de leur tendre la main et de les élever sans cesse par des paroles de commisération et d'amour."

En 1845, Alfred de Vigny avait été reçu membre de l'Académie française en remplacement d'Étienne. L'Académie, à cette époque, accueillait encore quelquefois des poètes ou des écrivains dans son sein.

Décoré le 1er mai 1833, il avait été promu officier de la Légion d'honneur, le 14 juin 1856.

M. Alfred de Vigny a succombé, le 17 septembre au soir, à une longue et douloureuse maladie qui, depuis deux ans, ne laissait plus d'espoir de guérison.

Il y a huit mois, le poète avait été douloureusement éprouvé; de son lit d'agonie, il avait présidé aux funérailles de madame de Vigny, de celle qui avait été la compagne de sa vie, de celle à qui, pendant vingt ans, il avait voué les soins du dévouement le plus rare et pour laquelle il avait été, suivant la belle expression de M. Louis Ratisbonne, *la sœur de charité la plus infatigable*.

Qui remplacera à l'Académie Alfred de Vigny? qui viendra s'asseoir à sa place? qui sera chargé de faire l'éloge de ce poète, qui ne fut jamais que poète, même sous le harnais militaire, qui vécut constamment en dehors de la politique, qui ne permit jamais à sa muse de traîner sa robe blanche et immaculée dans la boue des rues? qui?—Un Carné ou un Dufaure, sans doute.—(*Revue du Monde Colonial*.)

BULLETIN DES SCIENCES.

—Malgré les avantages de la vapeur comme force motrice, on a cherché à la remplacer par l'électricité; mais on a toujours été arrêté par la difficulté d'obtenir le mouvement au même prix que dans les machines à vapeur. Ce problème, nous dit le *Weldon's Register*, serait résolu, même avec un notable avantage. M. Baynes Thompson a trouvé le moyen de disposer ses aimants de façon à obtenir une action directe au lieu de l'action oblique, qui occasionne une énorme déperdition de puissance. "Les aimants artificiels de M. Thompson sont des plaques carrées de fer mince, dont l'aimantation s'obtient d'une façon fort ingénieuse. Il perce un trou à chaque coin de chaque plaque, ce qui permet de les enfiler sur quatre tringles horizontales et de les faire glisser en avant ou en arrière. Quand la machine est au repos, les plaques sont séparées par un intervalle de 1 à 3 millimètres; dès que le courant passe, les plaques se précipitent l'une sur l'autre, étant temporairement couvertes en aimants, l'une après l'autre, et s'attirant successivement. Il y a, bien entendu, deux séries de plaques enfilées sur deux séries différentes de tringles, de façon à ce que la série A, par exemple, soit aimantée, pendant que les plaques de la série B, démagnétisées par le passage du courant de B en A, reprennent leur position primitive, et ainsi de suite. Il est clair, d'après ce système, que la puissance entière de chaque aimant est utilisée, et que le max imum à obtenir n'est qu'une question de nombre de plaques." Ce procédé est, paraît-il, fort économique, et, en outre, supprime tous inconvénients et tous dangers provenant de l'emploi de fourneaux, de cheminées, etc.

— Sous ce titre original : *Jack of all works, ou la Bonne à tout faire*, la *London Review* publie un curieux article sur la locomobile de Bray, qui a rendu de si grands services à la grande exposition de 1862, en traînant et en mettant en place ces locomotives de la locomotion envoyées des diverses usines d'Europe. La description des travaux accomplis dans l'arsenal de Woolwich est vraiment trop intéressante pour en priver le lecteur :

« Peut-être le plus étrange de tous les étranges animaux d'Australie est l'ornithorynque, qui semble tenir du canard, du castor et de la taupe : la machine de Bray, qui fonctionne à Woolwich, elle aussi, est un assemblage de plusieurs machines ayant des fonctions diverses. Indépendamment de sa puissance de traction, qui est son caractère principal, elle peut être employée comme machine fixe dans les ateliers, comme grue ou cabestan pour amener les navires aux quais, ou comme pompe à incendie d'une puissance colossale, pouvant lancer des jets sur les toitures les plus élevées ; enfin, disent les ouvriers, il ne lui manque que la parole, et encore son sifflet en tient lieu. Quand nous la vîmes travailler, elle déplaçait une énorme chaudière, grande comme une maisonnette, du milieu d'une foule de monstres analogues. C'était merveilleux de voir comment une telle masse pouvait seulement être mise en mouvement ; mais, à l'aide de cordes et de poulies, elle fut enlevée, puis déposée sur un fourgon auquel la machine était attelée, et celle-ci partit, comme une fourmi emportant un grain de blé de dix fois sa taille et son poids, à travers tous les divers obstacles, sans bruit, sans accident, jusqu'à destination. Le poids de la chaudière était de 28 tonnes ; toute la charge, y compris la locomobile, s'élevait à 43 tonnes ; malgré cela, le sol n'en conservait point de traces. . . . Nous citerons encore d'autres exemples de travail auquel on l'emploie. Il s'agissait de retirer une certaine poutre en chêne du milieu d'une pile fort serrée. Plusieurs hommes se mirent à l'ouvrage, mais en vain. Passa la locomobile, se rendant dans une autre partie du chantier. On attache la chaîne à la poutre, et l'opération fut faite aussi rapidement que s'il s'agissait d'extraire une dent. . . . Une autre variété de travail est le déchargement des navires, ou une fourniture supplémentaire de force motrice dans les ateliers, lorsque le travail presse. Mais le caractère le plus curieux de cette machine si multiple est la disposition en *griffes de chat* adaptée à ses roues, et qui lui permet de monter ou de descendre des rampes inaccessibles à des chevaux chargés. . . . Le pas ordinaire de cette machine sur un sol inégal est d'environ 5 kilomètres à l'heure ; mais, sur une bonne route, elle peut traîner cent tonnes au pas de 15 kilomètres. Une telle puissance, jointe au bas prix de la dépense (3 fr. 10 c. de coke par jour), indique l'emploi de cette machine dans les localités où entre les villes où le trafic serait insuffisant pour alimenter les railways ordinaires. » Le rédacteur conclut en disant que ce monstre docile promet de devenir la plus utile des bêtes de somme. — *Revue Britannique*.

— Un correspondant de la publication astronomique dont nous avons parlé, écrit qu'il croit pouvoir expliquer comment la lune, éclipsée le 1er juin, parut cuivrée aux observateurs de Londres, tandis qu'à ses yeux elle parut d'un bleu pâle, comme une sphère de glace. Il attribue la première coloration à l'état atmosphérique de la ville de Londres, dont l'air, en raison de sa position riveraine, est toujours chargé de vapeur d'eau et surtout d'émanations sulfureuses, tandis que la localité d'où il put observer l'éclipse jouit d'un air parfaitement sec et pur, étant située sur un plateau crayeux élevé de 220 mètres.

D'un autre côté, un correspondant de la *London Review* attribue la couleur bleuâtre, ou plutôt verdâtre, soit à une illusion d'optique, le vert étant complémentaire du rouge, soit au reflet de la lumière terrestre sur la lune. Ce sont là des questions encore bien compliquées, et dont la solution ne pourra être trouvée que par de soigneuses comparaisons entre les diverses colorations observées, surtout en tenant compte de l'état atmosphérique dans chaque localité. Malheureusement les éclipses de lune n'ont point jusqu'ici paru dignes d'autant d'attention que leurs aînées ; nous croyons que c'est une erreur, car leur longue durée, le peu de distance du globe observé, tout prête à une étude suivie et méthodique. Nous prenons la liberté grande de recommander les phénomènes physiques de la lune aux astronomes et aux météorologistes. — *Idem*.

— La médecine légale vient encore de s'enrichir d'un nouveau moyen d'investigation sur des questions parfois épineuses d'assassinat. Étant admis que le dernier objet que voit un mourant reste gravé sur la rétine, on peut à l'aide de la photographie reproduire la dernière scène qui a pu le frapper, et ce, avec d'autant plus de netteté que l'impression sur le cerveau aura été plus vive. Dans le cas d'une lutte plus ou moins acharnée, il est à peu près certain que les traits, l'attitude et jusqu'aux vêtements du meurtrier feront une forte impression sur la vue de la victime, au point de pouvoir, si le délai n'est pas trop prolongé, se reproduire à l'aide de la lentille. Le docteur Sandford, de Boston en Amérique, a fait une épreuve qui paraît décisive, lors de l'assassinat d'un nommé Beardley. Il commença par développer la pupille à l'aide d'une faible solution d'atropine ou belladone, puis la pupille, ayant été photographiée, fut examinée au microscope, qui donna la figure et le vêtement du meurtrier, et jusqu'aux cailloux qui l'enlouraient, à l'aide desquels il avait perpétré son crime. La dernière impression, dit le docteur, avant la mort, doit toujours être la plus énergique, par la crainte, l'anxiété ou toute autre cause. L'utilité de la photographie est incontestable, en ce que l'image s'affaiblit sur la rétine avec le temps

qui s'est écoulé depuis la mort, et qu'il peut arriver un moment, peut-être même assez rapproché, où le microscope n'aurait plus d'action, tandis que la photographie permet d'obtenir, en quelque sorte, une carte de l'œil, qui sera d'autant plus correcte qu'elle aura été prise plus tôt après le décès. — *Idem*.

— La science a une large part dans les nouveaux effets de décors et de mise en scène qui font accourir la foule au théâtre. Pourquoi ? parce que, sortant du domaine de la théorie, elle devient pratique, et par conséquent populaire.

L'électricité, dont les applications se multiplient chaque jour, joue depuis plusieurs années un rôle important au théâtre, et a pu familiariser le public avec ses phénomènes et ses propriétés.

L'introduction de la lumière électrique au théâtre remonte à la première représentation de *Prophète*. L'effet de soleil levant qu'elle devait produire fut si réussi que de ce jour-là on put prévoir tout le parti qu'on pouvait en tirer.

Depuis cette époque, en effet, la lumière électrique a prêté ses splendeurs à la plupart des grands opéras, des ballets et des féeries, à toutes les pièces enfin exigant une grande mise en scène.

L'étincelle d'induction a suivi de très la lumière électrique. Des étincelles conduites par des fils à des distances considérables de l'appareil ont excité un grand étonnement, et voici l'explication du succès du barbon magique dans la *farce du Piel de montou*. Des étincelles électriques étaient entre des conducteurs placés un peu au-dessus des marches, lesquelles plongent dans le liquide volatil inflammable. Les filons qui contiennent ce liquide sont enveloppés de cylindres de porcelaine imitant des bougies ; le barbon est à deux branches, et à l'aide d'un commutateur, on peut aisément distribuer les étincelles de façon à allumer l'une ou l'autre des bougies.

Il est une autre expérience, celle des sucrètes, qui, par l'immense succès qu'elle a obtenu, doit fixer notre attention.

Le *Cosmos*, à qui nous venons d'emprunter l'explication du phénomène électrique dont nous venons de parler, nous indique la disposition adoptée pour cette expérience au théâtre du Châtelet.

Trois glaces sans tain de 8 mètres 45 de longueur totale et de 4 mètres 49 de hauteur sont encastrées dans un même cadre et inclinées à 45° par rapport au plan de la scène. Il est essentiel d'opérer avec des glaces, et non avec du verre, car la surface réfléchissante doit être d'une pureté rigoureuse, la moindre aspérité détruisant une partie de la netteté de l'image. Un vide est pratiqué sur l'avant de la scène, contre l'orchestre. Là se placent les acteurs, dont les images doivent être réfléchies par des glaces pour produire les apparitions. Leur position par rapport à l'inclinaison des glaces doit être telle que les images soient rigoureusement verticales et en contact avec le plancher du théâtre pour les spectateurs placés à l'orchestre et à la première galerie ; à mesure que les spectateurs montent aux places plus élevées, tout en restant verticales, ces images semblent quitter terre. Quant à l'éclairage, on concentre sur le sujet, à l'aide d'un système lentillaire, la lumière émanée d'une lampe oxy-hydrogène ; ouvrant puis fermant l'appareil éclairant à l'aide d'un obturateur mobile, on détermine pour les spectateurs l'apparition ou l'évanouissement de l'image spectrale.

L'effet produit est très facile à comprendre ; on peut le répéter soi-même. Lorsqu'on se regarde dans une glace sans tain, l'espace en avant et en arrière étant également éclairé, on ne distingue aucune image, la quantité de lumière réfléchi en avant de la glace étant alors moindre que celle qui éclaire l'autre côté. Vient-on à produire l'obscurité dans cette partie, puis à éclairer vivement un objet quelconque dissimulé à la vision directe, une image virtuelle paraîtra immédiatement se détacher avec intensité derrière la glace, à distance égale à celle de l'objet ; l'obscurité fait en quelque sorte l'office de tain.

Ainsi donc dans ces pièces, où tout est disposé pour le plaisir des yeux, le non qu'il faut acclamer à la chute du rideau semble devoir être celui de la science qui se vulgarise et vient doucement initier le public à ses lois par le plus sûr des moyens, son agrément.

Les expédients grossiers, les trucs anciens, les trappes et les lampions s'évanouissent devant de nouvelles et heureuses applications de la mécanique, de la physique et de la chimie, et le public peut retrouver en enseignement ce qu'il perd en invention littéraire et dramatique. — *Journal de l'Instruction Publique de Paris*.

— Dans une des dernières séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, M. de Vogüé a fait, en son nom et au nom de M. Waddington, une communication des plus intéressantes, sur des recherches archéologiques, que ces deux savants viennent de faire en Syrie. Ils ont trouvé, dans les montagnes qui se trouvent entre Antioche, Alep et Aponia, une série de villes abandonnées et presque intactes, construites à l'époque chrétienne primitive, et la plus ancienne jusqu'à présent au point de vue de l'art, celle qui s'étend du 4e au 7e siècle de notre ère.

Par un de ces phénomènes, dont l'Orient offre de fréquents exemples, toutes ces villes chrétiennes ont été abandonnées le même jour, probablement à l'époque de l'invasion musulmane, et depuis lors elles n'ont pas été touchées. Sans les tremblements de terre, qui ont jeté par terre beaucoup de murs et de colonnes, il ne manquerait rien que les planchers et les charpentes des églises. — *Science pour tous*.

DOCUMENTS OFFICIELS.



ANNO VICESIMO-SEPTIMO

VICTORIÆ REGINÆ.

CAP. XI.

Acte pour faciliter et diminuer les frais de perception des contributions scolaires.

[Sanctionné le 15 Octobre, 1863.]

SA Majesté, par et de l'avis et du consentement du Conseil législatif et de l'Assemblée législative du Canada, décrète ce qui suit :

1. Tous les pouvoirs conférés aux conseils municipaux par les paragraphes douze, treize, quatorze, quinze, seize et dix-sept de la cinquante-neuvième section du chapitre vingt-quatre des Statuts Refondus pour le Bas-Canada, sont accordés aux corporations des écoles communes du Bas-Canada, pour ce qui concerne la perception des taxes et autres contributions scolaires.

2. Les pouvoirs et devoirs qui appartiennent au maire et au secrétaire du conseil municipal et sont remplis par eux, sont conférés au président et au secrétaire-trésorier des commissaires ou syndics des écoles, et seront remplis par eux pour les fins mentionnées dans la clause précédente.

STATUTS REFONDUS POUR LE BAS-CANADA.

CAP. XXIV.

Acte concernant les Municipalités et les Chemins dans le Bas-Canada.

EXTRAITS.

59. 12. Le secrétaire-trésorier, lorsqu'il aura complété son rôle de perception, procédera à faire la perception des cotisations y mentionnées, et, pour cet objet donnera ou fera donner, le dimanche suivant, avis public que le rôle de perception est complété et déposé en son bureau, et que toutes personnes y mentionnées sujettes au paiement des cotisations, sont requises de lui en payer le montant à son bureau, dans les vingt jours qui suivront la publication de l'avis;

13. Si, à l'expiration de ces vingt jours, il se trouve des arriérages de cotisation, le secrétaire-trésorier remettra, au lieu de la résidence ordinaire ou domicile de chaque retardataire, ou au retardataire personnellement, un état détaillé des diverses sommes et du montant total des cotisations dues par ce retardataire, et en même temps, et par un avis annexé à cet état, il fera demande du paiement des cotisations y mentionnées, avec les dépens

de la signification de l'avis, suivant le tarif que le conseil aura arrêté;

14. Les dispositions du paragraphe qui précède ne s'appliqueront pas aux personnes qui résident en dehors des limites de la municipalité, lesquelles seront tenues de payer leurs cotisations dans les trente jours qui suivront l'avis public mentionné dans cette section, sans qu'il soit besoin de leur faire aucune demande de paiement, soit personnellement soit à domicile;

15. Si quelque personne, résidant dans la municipalité, néglige de payer le montant des cotisations qui lui sont imposées, pendant l'espace de quinze jours après que demande lui en aura été faite comme il est dit plus haut, le secrétaire-trésorier prélèvera ces cotisations avec dépens, en vertu d'un mandat sous le seing du maire de la municipalité, autorisant la saisie et vente des meubles et effets de la personne tenue de les payer, ou de tous meubles et effets en sa possession, en tout lieu où ils pourront se trouver dans les limites de la municipalité locale; et le maire n'encourra personnellement aucune responsabilité en signant tel mandat, mais la municipalité seule sera responsable; et nulle demande, fondée sur un droit de propriété ou de privilège, ne pourra en empêcher la vente, non plus que le paiement des cotisations et des dépens, à même le produit de la vente;

16. Si les meubles et effets saisis sont vendus pour une somme au-dessus du montant des cotisations prélevées et des frais résultant de la saisie et de la vente, le surplus sera remis à la personne en possession de ces meubles et effets lors de leur saisie; mais, si au préalable quelque autre personne réclame ce surplus, en alléguant un droit de propriété ou de privilège à ce surplus, et si la personne sur qui la saisie est faite admet la justice de pareille réclamation, le surplus sera payé au réclamant, et si la réclamation est contestée, le surplus des deniers sera retenu par le secrétaire-trésorier jusqu'à ce que les droits respectifs des parties aient été déterminés par un tribunal compétent;

17. Le secrétaire-trésorier donnera avis public du jour et du lieu de la vente, ainsi que du nom de la personne dont les meubles et effets devront être vendus.

(E E)

AVIS PUBLIC QUE DOIT DONNER LE SECRÉTAIRE-TRÉSORIER DE L'ACHÈVEMENT DE SON RÔLE DE PERCEPTION.

Avis public est par le présent donné que le rôle de perception de la municipalité d (paroisse, township, &c.) de (nom) est complété, et qu'il est maintenant déposé au bureau du soussigné. Toutes personnes y mentionnées comme sujettes au paiement des cotisations sont requises d'en payer le montant au soussigné, à son bureau, dans les vingt jours de cette date, sans avis ultérieur.

A. B.

Secrétaire-trésorier de la municipalité de

(Lieu.)

18

(Date.)

(F F)

AVIS DU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER POUR LE PAIEMENT DE LA COTISATION.

MUNICIPALITÉ D (paroisse, township, etc.) (Date de la signification.) M. Doit A la corporation de (paroisse, township, etc.)	Cotisation sur votre (ici mentionnez la propriété telle que maison, terre, etc.) estimée à \$ à (cet.) dans la \$... (Ici ajoutez les autres items) Total	Monsieur, — Vous êtes averti qu'ayant manqué de payer la somme ci-haut mentionnée, dans le temps prescrit par l'avis public, vous êtes par le présent requis, dans le délai de quinze jours de cette date, de me payer cette somme, à mon bureau, avec les frais du présent avis et de sa signification, détaillés plus bas, à défaut de quoi exécution sera lancée contre vos biens et effets.	A. B. Secrétaire-trésorier.
---	---	---	--------------------------------

MUNICIPALITÉ D (paroisse, township etc.) M. (Copie du compte.) \$ Avis signifié. (insérez la date de l'avis.)	FRAIS. Avis \$
---	-------------------------

(G G)

MANDAT DE SAISIE POUR REDEVANCES DE COTISATIONS.

PROVINCE DU }
 CANADA. }

La corporation de la (paroisse, township, etc.), (suivant le cas,) savoir :

A tous les constables et officiers de la paix dans le district de

ATTENDU que A. B. (nom et désignation du débiteur,) a été requis par le secrétaire-trésorier du conseil municipal de (nom de la municipalité) de payer entre ses mains pour et à l'usage du dit conseil municipal la somme de _____ étant le montant dû par lui à la dite municipalité, comme il appert par le rôle de perception de la dite municipalité pour l'année 18 ____ ; et attendu que le dit A. B. a négligé et refusé de payer au dit secrétaire-trésorier, sous le délai voulu par la loi, la dite somme de _____, les présentes sont, en conséquence, pour vous ordonner de saisir sans délai les biens et effets du dit A. B.; et, si dans l'espace de huit jours après telle saisie, la somme sus-mentionnée, avec ensemble les dépens raisonnables de la dite saisie, n'est pas payée, alors le jour qui vous sera indiqué par le dit secrétaire-trésorier, vous vendrez les dits biens et effets ainsi par vous détenus, et vous paierez les deniers provenant de la dite vente au secrétaire-trésorier du dit conseil municipal, afin qu'il les applique tel qu'ordonné par la loi, et qu'il rende le surplus, s'il y en a, sur demande, au dit A. B., ou autre qu'il concernera, et si telle saisie ne peut avoir lieu faute d'effets saisissables, vous me le certifierez afin qu'il soit adopté telles procédures que de droit.

Donné sous mon seing et le sceau de la dite corporation, ce _____ jour de _____, dans l'année de Notre Seigneur _____, à _____ dans le district susdit. X. Y. Maire de la dite corporation.

(H H)

AVIS DU JOUR ET DU LIEU DE LA VENTE DES BIENS ET EFFETS SAISIS POUR COTISATIONS.

Avis public est par les présentes donné que _____ di, le _____ jour de _____ courant (ou prochain) _____ heures de _____ midi, à (ici désignez le lieu) les biens et effets d'A. B. (nom de la personne) maintenant sous saisie, faute de paiement des cotisations municipales (ou autres redevances suivant le cas) seront vendus par encan public à (ici nommez le lieu) _____ di, le _____ jour de _____ courant (ou prochain.)

(Lieu.) (Date.)

D. B.
 Secrétaire-trésorier
 du conseil municipal de

REMARQUE. Dans les formules précédentes, il faudra remplacer le mot *maire* par les mots suivants : *président des commissaires d'école pour la municipalité de.....* Les mots *Secrétaire-trésorier du conseil municipal* devront être remplacés par ce qui suit : *Secrétaire-trésorier des commissaires d'école pour la municipalité de.....* et les mots *conseil municipal* doivent être remplacés par les mots suivants : *Les Commissaires d'Ecole pour la municipalité de.....*

CALENDRIER DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE POUR 1863.

JANVIER		FEVRIER		MARS		AVRIL	
Ce mois tire son nom du dieu Janus, auquel il était consacré.		Février, Februarius, du mot Februa, nom de sacrifices qui avaient lieu dans ce mois, se trouvait à la fin de l'année, dans les premiers siècles de Rome; les décevirs se placèrent après janvier.		Ainsi nommé parce que Romulus l'avait consacré à mars; ce mois était le premier de l'année romulienne.		Avril, Aprilis, dérivé du mot aperire, ouvrir, parce que la terre, dans ce mois, semble s'ouvrir à de nouvelles productions.	
Les instituteurs retirés de l'enseignement doivent faire leurs demandes de pension du 1er de ce mois au 1er d'avril.							
JOURS.	EPHEMERIDES.	JOURS.	EPHEMERIDES.	JOURS.	EPHEMERIDES.	JOURS.	EPHEMERIDES.
Jeu. 1	CIRCONCISION, Fête d'obligation.	DIM. 1	Septuagésime.	DIM. 1	2e Dimanche du Carême.	Mer. 1	DELAI POUR DEM. DE PENSION EXPIRE.
Vendr. 2	RAPPORTS SEMESTRIELS DUS. Bolivar lib. 1814.	Lundi 2	(1) Mort de Charlevoix. 1761.	Lundi 2	Mort de Pothier. 1772.	Jeu. 2	Mort de Mirabeau. 1791.
Samedi 3	Naissance de Cicéron, 107 a. Père chrét.	Mardi 3	REUNION DES BUREAUX D'EXAMINATEURS.	Mardi 3	Inaugurat. des éc. Norm. J.-C. et M'Gill. 1857.	Vendr. 3	Vendredi Saint.
DIM. 4	Octave des SS. Innocents.	Mer. 4	Première découverte de l'électricité, 1469.	Mer. 4	(1) Bill de coercition contre l'Irlande, 1833.	Samedi 4	Insurrection en Sicile, 1860.
Lundi 5	(6) L'armée anglaise capitule à Caboul, 1842.	Jeu. 5	Tremblement de terre gén. en Canada, 1663.	Jeu. 5	Massacre de Boston, 1770.	DIM. 5	Pâques.
Mardi 6	ÉPIPHANIE, d'obligation.	Vendr. 6	La monarchie abolie en Angleterre, 1649.	Vendr. 6	Union de l'Angleterre et de l'Ecosse, 1706.	Lundi 6	Université-Laval, vacances de Pâques.
Mer. 7	(8) Bataille de la N.-O., sous Jackson, 1815.	Samedi 7	Marie, reine d'Ecosse, décapitée, 1587.	Samedi 7	L'armée française se rallie à Napoléon, 1816.	Mardi 7	Compagnie de la Baie d'Hudson formée, 1772.
Jeu. 8	Université-Laval, commencem. du 2nd terme.	DIM. 8	Sezangésime. (Chandeleur.)	DIM. 8	3e Dimanche du Carême.	Mer. 8	Mrg. de Pontbriand, évêque de Québec, 1741.
Vendr. 9	Indépendance du Mexique, 1824.	Lundi 9	L'Hôtel-Dieu fondé à Québec, 1637.	Lundi 9	(8) Prise par le gouv. des biens des Jésu. 1800.	Jeu. 9	Naissance de Joseph Hume, 1777.
Samedi 10	Sir Charles Bagot arrive au Canada, 1842.	Mardi 10	Cession du Canada à l'Angl., 1763.	Mardi 10	Napoléon à Lyon, 1815.	Vendr. 10	Demande de la redd. du fort Sumpter, 1861.
DIM. 11	Dimanche dans l'Oct. et 1er après l'Épiphanie.	Mer. 11	Fondation de la Nouvelle-Orléans, 1717.	Mer. 11	Napoléon épouse Marie-Louise, 1810.	Samedi 11	Quasimodo. 1er Dimanche après Pâques.
Lundi 12	(11) Onze Canad. cond. à mort à Mont. 1839.	Jeu. 12	Lewis, arrêté à Prescott, exécuté à Kingston, 1839.	Jeu. 12	Catastrophe du pont Desjardins, 1857.	Lundi 12	(12) Bombardement du fort Sumpter, 1861.
Mardi 13	(12) Arrivée des premiers cathol. au Maryland.	Vendr. 13	Révolution en Angleterre, 1688.	Vendr. 13	Découverte de la planète d'Herschel, 1781.	Mardi 13	Université-Laval comm. du 3e terme.
Mer. 14	McKenzie évacue Navy-Island, 1838. [1632.]	Samedi 14	La St. Valentin.	Samedi 14	César envahit l'Angleterre, 65 ans av. J. C.	Mer. 14	Rétablissement du blocus des ports du S., 1861.
Jeu. 15	Naissance de Wolfe, 1726.	DIM. 15	Quinquagésime.	DIM. 15	4e Dimanche du Carême. Sol. de St. Joseph.	Jeu. 15	Rentrée des classes, McGill High School.
Vendr. 16	L. J. Papineau, orateur, 1817.	Lundi 16	Hôtel-Dieu fondé à Montréal, 1644.	Lundi 16	Naissance du Prince Impérial, 1856.	Vendr. 16	Napoléon III visite l'Angleterre, 1856.
Samedi 17	Naissance de Franklin, 1706.	Mardi 17	(18) Mort de Luther, 1546.	Mardi 17	La St. Patrice.	Samedi 17	Révolution américaine, 1775.
DIM. 18	2e Dim. après l'Épiphanie. St. nom de Jésus.	Mer. 18	Les Cendres.	Mer. 18	(19) Départ des troupes fran. p. la Crimée, 1854.	DIM. 18	2e Dim. ap. Pâques. Patronage de St. Joseph.
Lundi 19	(21) Mort de Mgr. Denault, 1806.	Jeu. 19	Naissance de Gallée, 1664.	Jeu. 19	St. Joseph, premier patron du pays.	Lundi 19	Premier voyage de Jacques-Cartier, 1534.
Mardi 20	(21) Sacre de Mgr. Lartigue, 1er évêque de Montréal, 1821.	Vendr. 20	Naissance de Washington, 1732. [mois, 1663.]	Vendr. 20	Mort de Newton, 1727. Com. du printemps.	Mardi 20	(22) Terre bateaux à vapeur d'Europe à N.-Y., 1833.
Mer. 21	Traité de commerce entre la France et l'Angl.	Samedi 21	Création du Conseil Supér. à Québec, dans ce 2e Dim. après Pâques.	Samedi 21	(22) Bataille de Winchester, 1862.	Mer. 21	(19) Ultimatum autrichien, 1859.
Jeu. 22	Mort du Duc de Kent, 1820. [1860.]	DIM. 22	1er Dimanche du Carême.	DIM. 22	Dimanche de la Passion.	Jeu. 22	La St. George.
Vendr. 23	Mort du Duc de Kent, 1820. [1860.]	Lundi 23	(22) Napoléon s'échappe de l'Isle d'Elbe, 1815.	Lundi 23	Révolution de la Grèce, 1821.	Vendr. 23	Destruction du ch. de fer d'Annapolis, 1861.
Samedi 24	Incendie du château St. Louis, 1834.	Mardi 24	(23) Abdication de Louis Philippe, 1848.	Mardi 24	Le Savoie annexée à la France, 1860.	Samedi 24	(25) La Nouvelle-O. occupée par les fédéraux.
DIM. 25	3e Dimanche après l'Épiphanie.	Mer. 25	Quatre-Temps. Ecole des sourds-m. à Q., 1832.	Mer. 25	ANNONCIATION de la Ste. Vierge, d'oblig.	DIM. 25	2e Dim. ap. Pâques. Ste. Famille, J. M. J.
Lundi 26	(27) Naissance de Mozart, 1756.	Jeu. 26	Mort de Senefelder, inventeur de la lithog., 1835.	Jeu. 26	Etablissement du Séminaire de Québec, 1663.	Lundi 26	(26) Ursulines des Trois-Riv. établies, 1677.
Mardi 27	L'art d'imprimer inventé, 1430.	Vendr. 27	Sir J. Colborne, administ., 1833.	Vendr. 27	(28) Banque d'Angleterre incorporée, 1694.	Mardi 27	York au J. Toronto, pris par les Amér., 1813.
Mer. 28	(29) Arrivée de Lord Elgin, 1847.	Samedi 28		Samedi 28	Usage de la poudre à canon, 1380.	Mer. 28	Incendie des Chambres du Parl. à Mont. 1849.
Jeu. 29	(30) Emancipation catholique, 1830.	Samedi 29		DIM. 29	Dimanche des Rameaux.	Jeu. 29	Washington élu président des Etats-U., 1789.
Vendr. 30	CONFÉRENCE des Inst. de l'éc. Norm. J.-C.			Lundi 30	(29) Le Canada rendu à la France, 1632.		
Samedi 31	CONFÉRENCE des Inst. de l'éc. Norm. Laval.			Mardi 31	M.M. de Tracy, de Courcelle et le P. Bardy vont en pèlerinage à Ste. Anne, 1666.		

M AI		J U I N		J U I L L E T		A O U T	
Ce mois était dédié à Mars, mère de Mercure, messager des dieux.		Ce mois était consacré à Junon, la souveraine des dieux.		Ce mois, d'abord nommé Quintilis, prit le nom de Julius sous le consulat d'Antoine, en mémoire de Jules César.		Ce mois se nommait Sextilis, parce qu'il était le sixième du calendrier romulien. On lui donna le nom d'Augustus, en l'honneur d'Auguste, empereur des Romains.	
La répartition de la cotisation se fait entre le 1er de ce mois et le 1er de juillet, et devient exigible après 30 j. d'avis; elle est légale quoique faite en tout autre temps.		Les rapports semestriels d'école doivent être faits dans le cours de ce mois.		Election de commissaires et de syndics d'école.—Les rapports des collèges et des institutions d'éducation supérieure doivent être faits dans le cours de ce mois.			
JOURS.	EPHEMERIDES.	JOURS.	EPHEMERIDES.	JOURS.	EPHEMERIDES.	JOURS.	EPHEMERIDES.
Vendr. 1	Ouv. de l'Exposition: univers. à Londres, 1851.	Lundi 1	Arrivée de l'abbé de Queylus, Gr. Vic. de	Mer. 1	RAPPORTS Semi-Annuels dus.	Samedi 1	Arriv. des Ursulines et des Hospitalières, 1639.
Samedi 2	3e Dimanche après Pâques.	Mardi 2	Emeute à Londres, 1780. [Rouen, 1644.]	Jeu. 2	(1) RAPPORTS de l'Éducation Supér. dus.	DIM. 2	10e Dimanche après la Pentecôte.
DIM. 3		Mer. 3	Fondation de l'étab. de P. P. Récollets à	Mardi 3	Champlain fonde Québec, 1608.	Lundi 3	(2) Le Fr. de Galles au N.-Brunswick, 1860.
Lundi 4		Jeu. 4	FÊTE-DIEU, d'obligation. [Québec, 1620.]	Vendr. 4	Indépendance des Etats-Unis, 1776.	Mardi 4	REUNION DES BUREAUX D'EXAMINATEURS.
Mardi 5	REUNION DES BUREAUX D'EXAMINATEURS.	Vendr. 5	Les Anglais s'emparent de l'Acadie, 1755.	DIM. 5	6e Dim. ap. la Pent. Prée. Sang de N. S. J. C.	Mer. 5	Pie VII rétablit les Jésuites, 1814.
Mer. 6	(6) Mort de M. de Mézy, 1665. Mort de Napo-	Samedi 6	Bataille de Burlington, 1813.	Lundi 6	(6) Prise d'Alger par les Français, 1830.	Jeu. 6	Usage de la boussole, 1246.
Jeu. 7	(7) Mort de Mgr. de Laval, 1708. [féon 1er, 1821]	DIM. 7	2e Dimanche après la Pentecôte.	Mardi 7	Les alliés dans Paris, 1815.	Vendr. 7	Louis Philippe, roi des Français, 1830.
Vendr. 8	(7) Mort du Pape Benoît II, 685.	Lundi 8	Inaug. de l'Université de Toronto, 1827.	Mer. 8	Université-Laval, fin du 3e terme.	Samedi 8	911e Dimanche après la Pentecôte.
Samedi 9	(8) La Jamaïque prise par les Anglais, 1655.	Mardi 9		Jeu. 9	Départ du Fr. de Galles p. l'Amérique, 1860.	DIM. 9	Bataille du Lac Champlain, 1814.
DIM. 10	5e Dimanche après Pâques.	Mer. 10	(8) Canonisation des Martyrs Japonais, 1862.	Vendr. 10	Second chr. de France, 1824.	Lundi 10	
Lundi 11	(12) Inaug. de l'École Normale Laval, 1857.	Jeu. 11	Mort de Sir John Franklin, 1847.	Samedi 11	Arrivée de M. d'Argenson, 1668.	Mardi 11	Le Prince de Galles à Gaspé, 1860.
Mardi 12	REUNION DU CONSEIL DE L'INST. PUBLIQUE.	Vendr. 12	(11) 50 pers. brûlées au théâtre de Qué., 1846.	DIM. 12	7e Dimanche après la Pentecôte. Dédicace.	Jeu. 12	Le légis. de Terrebonne ref. les subsid., 1838.
Mer. 13	Montcalm arrive en Canada, 1766.	Samedi 13	La Corse prise par la France, 1746.	Lundi 13	La Basilique détruite par les républicains, 1789.	Vendr. 13	(16) Jubilé pub. à Qué. sous l'aut. de l'Ar. de
Jeu. 14	ASCENSION, d'obligation.	Lundi 14	3e Dimanche après la Pentecôte.	Mardi 14	VACANCES des Ec. Norm. et des éc. pr., B.-C.	Samedi 14	162e Dim. ap. la Pent. Solenn. de l'Assomption.
Vendr. 15	Les Sulpiciens partent pour le Canada, 1657.	Mardi 15	(14) Bataille de Marengo, 1800.	Jeu. 15	(15) Napoléon à bord du Bellérophon, 1815.	DIM. 15	(16) Bataille de Camden, 1780.
Samedi 16	(15) Mort d'O'Connell, 1847.	Lundi 16	Election de Pie IX, 1846.	Vendr. 16	Dispersion des Acadiens, 1755.	Mardi 16	Le Prince de Galles à Québec, 1860.
DIM. 17	Dimanche dans l'octave de l'Ascension.	Mer. 17	Joliette et Marquette découv. le Missis., 1673.	Samedi 17	Fortes gelées en Canada, 1810. [hec, 1629.]	Mer. 17	Jos. Napoléon aux Etats-Unis, 1813.
Lundi 18	Napoléon, Empereur, 1804.	Jeu. 18	Inauguration du Collège Victoria, 1836.	DIM. 18	9e Dim. ap. la Pent. 1ère Capitulation de Qué-	Jeu. 18	Traité d'Ashburton, 1842.
Mardi 19	Mort de Christophe Colomb, 1506.	Vendr. 19	Départ du Gouverneur Craig, 1811.	Lundi 19	(19) Buenos-Ayres se déclare indép., 1816.	Vendr. 19	Massacre en Irlande, 1640.
Mer. 20	Mort de Lafayetie, 1834.	Samedi 20	Accession de S. M. Victoria au trône, 1837.	Mardi 20	Bataille de Bull-Run; déf. des fédéraux, 1861.	Samedi 20	
Jeu. 21	Emeute à Montréal, 1832.	DIM. 21	4e Dimanche après la Pentecôte. L'été com.	Mer. 21	Bataille de Salamanque, 1812.	Vendr. 21	13e Dim. ap. la Pentecôte. St. Cœur de Marie.
Vendr. 22	(23) Collège de Joliette érigé, 1816.	Lundi 22	(21) 1ère gazette au Canada, 1764.	Jeu. 22	Le Pr. de Galles à St. J. de Terrebonne, 1860.	DIM. 22	(22) Incendie de Constantinople, 1782.
Samedi 23	Jéane. Vigile de la Pentecôte.	Mardi 23	La ville de Kars prise par les Russes, 1855.	Vendr. 23	Mgr. Dosquet, évêque de Québec, 1730.	Jeu. 23	Inaug. du Pont Vict. p. le Pr. de Galles, 1860.
DIM. 24	PENTECÔTE.	Mer. 24	LA ST. JEAN-BAPTISTE.	Samedi 24	26e Dim. ap. la Pentecôte. Ste. Anne.	Mardi 24	Naissance du Prince Albert, 1819.
Lundi 25	(24) Naissance de la Reine Victoria, 1819.	Jeu. 25	(24) Bataille de Solferino, 1859.	Jeu. 25	(26) 1ère messe à Trois-Rivières, 1615.	Mer. 25	Mort de M. Montgolfier, S. de Mont., 1791.
Mardi 26	Combat de Dollard et de 17 j. gens c. 900 Ir.	Vendr. 26	Mort de George IV, 1830.	Vendr. 26	Robespierre guillotiné, 1794.	DIM. 26	CONFÉRENCE des Ins. de l'Ec. Norm. J. C.
Mer. 27	Jéane. Quatre-Temps. [Long Saut, 1660.]	Samedi 27	Jéane. (28) 2e grand incendie à Québec, 1845.	Lundi 27	Mort de Lord Durham, 1840.	Jeu. 27	CONFÉRENCE des Inst. de l'Ec. Norm. Laval.
Jeu. 28	Grand incendie à Québec, 1845.	DIM. 28	5e Dim. ap. la Pent. Solenn. de St. Jean-Bap.	Mardi 28	SS. PIERRE et PAUL, d'obligation.	Samedi 28	14e Dim. ap. la Pentecôte.
Vendr. 29	Jéane. Q-Temps. CONF. des Ins. Ec. N. J. C.	Lundi 29		Jeu. 29		DIM. 29	(29) Bomb. et prise de Hatteras, 1861.
Samedi 30	Jéane. Q-Temps. CONF. des Ins. Ec. N. Laval.	Mardi 30		Mer. 30		Lundi 30	
DIM. 31	1er Dim. ap. la Pentecôte. (Ste. Trinité.)						

On s'abonne pour UNE PIASTRE par année au Journal de l'Instruction Publique, publié par le Département de l'Instruction Publique, et au Lower Canada Journal of Education, aussi pour UNE PIASTRE par année. Les instituteurs peuvent recevoir, pour UNE PIASTRE, les deux journaux ou, à leur choix, deux exemplaires de l'un ou de l'autre. L'abonnement, dans tous les cas, est payable d'avance.